

L'immigration, *parlons-en*

Économie, protection sociale, métiers
en tension : réalités de l'immigration
en France, aujourd'hui et demain

LES RENCONTRES DU CESE

24 OCTOBRE 2023



sommaire

Introduction par M. Thierry Beaudet,
président du CESE 4

Intervention de François Héran,
sociologue, anthropologue et démographe
français, auteur de *Immigration : le grand
déli* (2023)..... 7

Table ronde 1
Immigration et économie..... 25

Table ronde 2
Immigration et protection sociale 47

Table ronde 3
Immigration et métiers en tension 74

Ouverture sur le projet d'avis « Migrations
et Union européenne : vers une nouvelle
vision des politiques migratoires », par
Kenza Occansey, membre du CESE
et co-rapporteur de l'avis 88

Intervention de Roland Lescure,
Ministre délégué chargé de l'Industrie ... 90



introduction

PAR M. THIERRY BEAUDET, PRÉSIDENT DU CESE

M. le Président. Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir ces Rencontres du CESE consacrées à la question de l'immigration.

Ces rencontres, que nous avons installées comme un rendez-vous régulier, visent à faire dialoguer la société civile sur les grandes questions de notre temps. Nous les avons inaugurées avec la question du travail, et poursuivies avec la question du financement de la transition écologique. Dans d'autres formats, notamment à l'initiative de notre Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, nous avons aussi traité de la diplomatie féministe et plus récemment de la situation des droits des femmes dans la perspective des élections européennes.

Il y a longtemps que le CESE ne s'était pas intéressé à la question de l'immigration. Le dernier avis date de 2018, et portait sur la question du parcours et des politiques d'accueil des demandeurs d'asile dans l'Union européenne. Force est de constater

que la question n'a pas perdu de son actualité, au contraire, et c'est pourquoi un avis est en préparation, rapporté par Kenza Occansey et Françoise Sivignon.

Ces rencontres sont, bien sûr, l'occasion de donner un avant-goût de ce travail en cours et de le mettre en perspective afin qu'un maximum d'acteurs puissent se l'approprier. Le panel des rencontres de cet après-midi doit beaucoup, cher Jean-Hervé Lorenzi, cher Alain Villemeur, à la contribution du Cercle des économistes et je vous en remercie, comme je remercie le groupe du travail du CESE qui nous a aidés à préparer cette rencontre.

Chacun sait que le sujet de l'immigration est hautement inflammable dans l'histoire de toutes les grandes démocraties, et particulièrement dans la nôtre, puisque nous sommes un grand pays d'immigration. Inflammable, il l'est d'autant plus que le contexte international des affrontements israélo-palestiniens, le contexte national d'un nouvel assassinat terroriste sur notre sol, et d'une menace constante, ont remis à l'ordre du jour un projet de loi

nction

« *Le sujet de l'immigration est important aux yeux de nos concitoyens. [...] Alors parlons-en, parlons-en bien et pas seulement pour en faire la réponse toute faite à une effroyable attaque terroriste, pas seulement pour surenchérir.* »

Thierry Beaudet
Président du CESE

sur l'immigration qui restait jusqu'ici en suspens. Et on constate que les débats sont vifs quant aux liens à faire ou à ne pas faire entre immigration, insécurité et terrorisme avant la discussion au Sénat à partir du 6 novembre puis à l'Assemblée en décembre.

Dans différentes enquêtes d'opinion (comme celle que nous dévoilerons demain à l'occasion de la présentation du rapport annuel sur l'état de la France), il apparaît, qu'après le changement climatique, les inégalités ou encore le pouvoir d'achat, le sujet de l'immigration est important aux yeux de nos concitoyens. Il ne peut être éludé. Alors parlons-en, parlons-en bien et pas seulement pour en faire la réponse toute faite à une effroyable

attaque terroriste, pas seulement pour surenchérir.

En tant que Président de notre assemblée, je suis convaincu qu'au cœur de la mission du CESE, il y a un devoir, une exigence de rationalité et de nuance. La précipitation, la réactivité, l'amalgame sont loin d'être toujours bons conseillers. Aux sincérités changeantes et opportunes, nous opposons le pari qu'il y a dans chacun de nous assez d'humanité pour que l'on puisse raisonner, s'écouter, se comprendre.

C'est pourquoi l'avis du CESE qu'examinera notre assemblée le 28 novembre prochain prend le sujet sous le bon angle, l'angle européen, la gestion des flux migratoires étant

largement devenue une compétence communautaire.

L'autre angle décisif est celui des réalités sociales et économiques, de l'apport de l'immigration à la protection sociale, à l'économie française, apport souvent minoré ou occulté, alors même que nous manquons de main-d'œuvre ou que des pans entiers de nos activités dépendent de l'immigration. Il suffit de parcourir la riche exposition permanente du musée de l'Histoire de l'immigration, où nous avons tenu notre rentrée, pour comprendre à quel point les immigrés ont été vus alternativement comme une main-d'œuvre providentielle, notamment pendant la Première guerre mondiale et après la Seconde, ou comme des indésirables, à la faveur d'un fait divers ou d'une nouvelle conjoncture économique. La nuance et l'équilibre sont les exceptions qui confirment la règle de l'émotion et de l'excès.

Notre mission, à travers ces rencontres et à travers l'avis à venir, est d'éclairer le débat, de forger un diagnostic informé et partagé, d'objectiver les opinions, comme l'ensemble des travaux de notre assemblée a pu le faire régulièrement. Ce faisant, elle est d'aider le législateur, tout particulièrement sur ce sujet, à faire œuvre utile pour une politique d'immigration efficace, partagée et équilibrée, pour une politique d'immigration à la hauteur des préoccupations de nos concitoyens, à la hauteur des enjeux.

Vous remerciant de votre présence à ces rencontres, je cède à présent la parole au professeur François Héran.



→ **Intervention de M. François Héran,**
sociologue, anthropologue et démographe
français, auteur de *Immigration : le grand déni*
(2023)

M. Héran. Merci, Monsieur le Président.

(Projection d'un PowerPoint).

Vous avez parfaitement introduit la question, ce qui me permettra de passer les préalables et d'entrer tout de suite dans le vif du sujet. J'examinerai plusieurs propositions qui sont très présentes dans le débat public.

La première, c'est que nous avons perdu la maîtrise de l'immigration. Elle est sans contrôle. Nous avons affaire à une sorte d'invasion ; il est important de savoir dans quelle mesure c'est vrai ou faux. La réponse n'est pas simple, car il est vrai que nous n'avons jamais eu autant d'immigration que maintenant.

Je vais prendre comme indicateur la part des immigrés dans la population, les « immigrés » au sens précis, ce que l'on appelle parfois la « première génération », née étrangère à l'étranger, qui s'est fixée en France pendant un an au moins, qui a franchi une frontière, sachant que leurs enfants nés en France ne sont pas des immigrés et font l'objet d'une statistique séparée.

Pourquoi la part des immigrés dans la population ? C'est la résultante de tout :

des entrées et des sorties, que l'on ne connaît pas très bien. C'est aussi la résultante des décès car il ne faut pas oublier que les immigrés meurent aussi.

Je pars donc de cette donnée en me fondant sur la très longue série des recensements de la population, puisque dès 1851, on pose une question sur le rapport à la nationalité qui est assez simple, avec trois réponses possibles : Êtes-vous Français de naissance ? Êtes-vous Français par acquisition ? Êtes-vous toujours étranger ? C'est ainsi que l'on peut reconstituer depuis le milieu du 19^e siècle la population immigrée, c'est-à-dire qui est née à l'étranger, qui a franchi la frontière, qui s'est installée, et dont une partie a acquis la nationalité française. Actuellement, on ne peut pas opposer les Français aux immigrés car presque 40 % des immigrés ont la nationalité française.

Je ne vais pas commenter en détail cette courbe que vous avez déjà évoquée dans votre introduction. En rouge, ce sont les chiffres absolus (les millions), et en bleu, c'est la courbe la plus intéressante, la part que représentaient les immigrés dans la population (cf. *graphique page suivante*). Lorsque, pendant le Second Empire, on a fait appel à l'immigration

« À partir de 2000 [...] le pourcentage d'immigrés dans la population augmente de façon continue. Et cela n'a aucun rapport avec la couleur politique du Gouvernement en place. »

François Héran

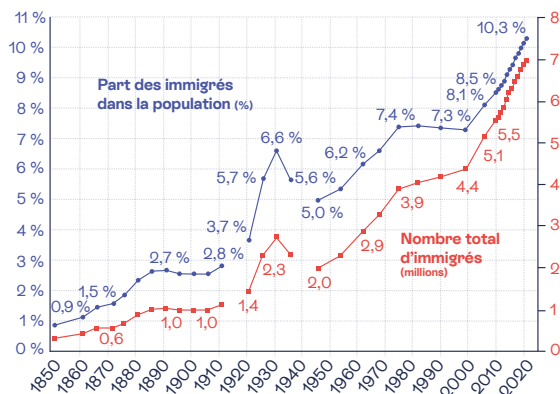
pour construire les chemins de fer, les usines textiles, les mines, la construction des ports, etc., l'immigration avait doublé et existait déjà une littérature sur le « Grand remplacement ». Il y avait déjà des communes dans le Nord de la France où les étrangers dépassaient en nombre les nationaux.

On voit très bien les interruptions créées par les deux guerres. On voit l'appel aux étrangers dans l'entre-deux guerres. Pour la première fois, on fait appel à des populations qui ne sont pas

limitrophes. Ce ne sont plus les Belges ou les Italiens. On fait appel aux Polonais en grande quantité. Le patronat envoie des missions de recrutement. La crise de 1929 fait fléchir la courbe de façon prononcée et l'immigration reprend dans l'Après-guerre.

Je faire un zoom sur la dernière période. Ce n'est pas très connu des Français. 1974, c'est la crise pétrolière, c'est la suspension, comme on disait à l'époque, en fait, l'interruption de la migration de travail. Jusqu'en

Évolution du nombre et de la proportion d'immigrés en France depuis 1851



Source : recensements SGF et Insee (étrangers + naturalisés)

2000, la proportion des immigrés dans la population nationale va rester parfaitement stable. Elle va se renouveler par son contenu, puisque la migration ibérique se tarit et que la migration maghrébine continue sa progression. Mais au total, cela reste à un peu moins de 7,5 % de la population.

À partir de 2000, pour des raisons qui ne sont pas si simples à expliquer (j'essaierai des explications dans un instant), le pourcentage d'immigrés dans la population augmente de façon continue. Et cela n'a aucun rapport avec la couleur politique du Gouvernement en place, que ce soit sous le deuxième mandat de Jacques Chirac, ceux de Nicolas Sarkozy, de François Hollande ou d'Emmanuel Macron (cf. graphique ci-dessous), la migration continue sa progression dans la population française. On soupçonne que, d'une certaine

manière, le politique surestime sa capacité à réguler cette tendance lourde, de fond, qui s'observe dans le monde entier et dans la quasi totalité de l'Europe libérale.

Les points se multiplient dans la dernière période car le recensement de la population se fait désormais chaque année, par rotation, ce qui permet d'avoir des indications plus précises sur l'évolution.

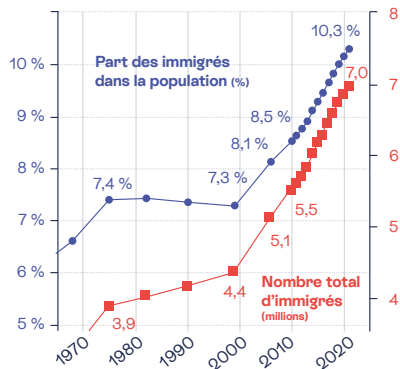
Si l'on regarde le pourcentage d'immigrés dans un certain nombre de pays européens depuis l'an 2000 — ce n'est pas la même définition que celle que j'ai utilisée. Elle est plus large et extensive puisque, pour l'ONU, c'est la seule information disponible : une personne née dans un pays A, qui vit durablement dans un pays B, est une personne immigrée —, on voit dans

Évolution du nombre et de la proportion d'immigrés en France Zoom sur la période 1970-2021

Depuis 2000, la part des immigrés progresse quelles que soient les présidences

J. Chirac : 1995-2007
N. Sarkozy : 2007-2012
F. Hollande : 2012-2017
E. Macron : 2017-2022

N.B. : depuis 2006, le recensement de la population s'effectue par enquêtes tournantes annuelles



ce tableau que le reste de l'Europe de l'Ouest, le Luxembourg, la Suisse, les Pays-Bas, etc. avait déjà un taux d'immigrés important. La progression a continué. Le comportement de l'Allemagne et de l'Autriche est remarquable. À partir de 2015, à cause de leur pratique d'accueil vis-à-vis des Syriens notamment, ils ont fait un bond très important. Les pays nordiques ont progressé. Le Royaume-Uni et l'Irlande ont certes voté le Brexit, mais continuent d'accueillir des migrants venant du nouveau Commonwealth, de l'Inde, du Pakistan. L'Europe du Sud était partie de bas car avant 2000, c'était un pays d'émigration et non pas d'immigration. Le parcours accompli depuis est remarquable, ils ont quasiment rattrapé le niveau français.

Puis sur l'Europe orientale, la Russie, le Bélarus et l'Ukraine, on observe une stabilité de la part des immigrés dans ces pays. L'Europe centrale, c'est la bande verticale allant des pays baltes jusqu'à la Slovaquie, en passant par la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque. L'Europe du Sud Est, c'est la Roumanie, la Bulgarie. Dans ce tableau européen, la France occupe une position... L'immigration progresse, mais nous ne sommes pas en pointe dans cette progression ni le premier pays d'immigration en Europe. Nous l'avions été pendant longtemps, jusqu'à la Première guerre mondiale, mais c'est est une époque révolue.

Si l'on regarde en termes relatifs, en prenant une base zéro en 2000 et en regardant la progression relative de l'immigration depuis 2000. D'après les compilations de l'ONU, la migration mondiale a progressé de 62 % dans le monde, tous continents réunis.

+62 %
d'augmentation
de la migration mondiale
depuis 2000, tous continents réunis

En Europe, c'est autour de 60 % également. L'Europe du Sud a progressé fortement en termes relatifs. Les pays nordiques pendant longtemps acceptaient les demandes du HCR pour accueillir des réfugiés, c'étaient des pays très attractifs. Le Royaume Uni et l'Irlande, j'en ai parlé. La France est sous la moyenne européenne et mondiale (*cf. graphique ci-contre*). Elle n'est pas loin de ce que l'Europe du Sud-Est a accompli (en termes relatifs) depuis 2000.

Là encore, on ne voit pas que la France occupe une position dominante particulièrement forte dans la progression de l'immigration.

L'idée que nous sommes submergés, que nous ne contenons plus rien, que nous sommes incapables de contrôler

« Le courant migratoire qui a le plus progressé dans le monde et aussi en France, ce sont les étudiants internationaux. »

François Héran

le flux migratoire, ne s'observe pas sur ces schémas.

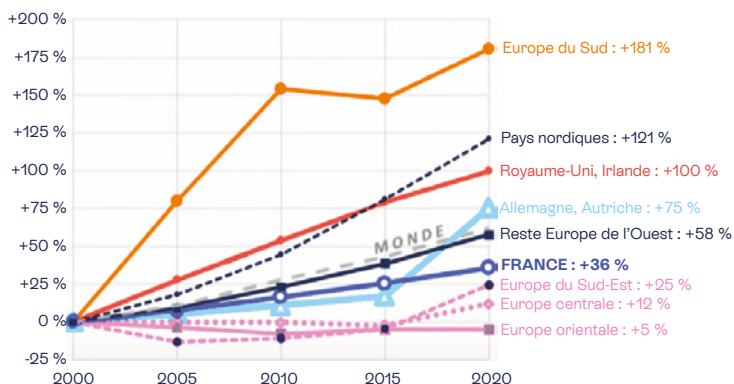
Pour illustrer cela, l'ensemble des pays de l'Union européenne et les pays associés (l'UE+, l'espace économique européen), quand on sépare la population immigrée née en dehors de l'Union européenne, celle née à l'intérieur (9 % + 3 %), nous sommes au milieu du tableau. Nous n'avons rien d'extraordinaire. Nous ne sommes pas les champions d'Europe de l'immigration, ni même de l'immigration extra européenne, puisque les pays comme la Suède, le Luxembourg, sont beaucoup

plus haut. Concernant l'Estonie, ce sont les Russes qui y vivent encore et qui n'ont pas la nationalité estonienne, qui y sont classés comme immigrés.

Quels sont les facteurs de la progression générale de l'immigration ?

Il faut encore pousser la réflexion, mais le premier facteur en termes quantitatifs, c'est la mondialisation des études supérieures. Le courant migratoire qui a le plus progressé dans le monde et aussi en France, ce sont les étudiants internationaux. Suivent les conflits avec cette particularité que

Progression relative du nombre d'immigrés depuis 2000 dans le monde, en Europe et en France métropolitaine



Source : ONU

plus des trois quarts des personnes déplacées externes suites aux guerres civiles, aux interventions étrangères, vont dans les pays limitrophes.

Je prends un exemple : il y a actuellement 3,8 millions de Syriens en Turquie. Pendant la même période, nous avons accueilli 38 000 Syriens. Nous avons cent fois moins de Syriens sur notre sol que la Turquie. C'est facile à retenir. En 2022, ces 38 000 sont passés à 40 000, mais cela ne change pas le rapport.

En conséquence, les 20 %, qui arrivent et qui parviennent à poser une demande d'asile dans l'espace économique européen, c'est un quart de l'ensemble. Une question intéressante serait de savoir quelle est la part que nous avons prise dans ce quart.

Le troisième facteur de progression de l'immigration depuis 2000 est le fait que les taux d'immigration dans le monde les plus intenses s'observent dans les pays qui sont à mi chemin de l'échelle de développement et non pas les pays les plus pauvres. Le Tchad ou le Niger immigrent peu. Si l'on résume l'échelle du développement humain à 10 niveaux, ce sont des pays qui sont au niveau 5 ou 6. C'était le cas du Mexique, du Maghreb, des Balkans, du Caucase, qui sont des pays qui ont une poussée immigratoire forte. Ils ont une aspiration à immigrer mais aussi déjà un début de ressource pour satisfaire ces aspirations. C'est là

(au milieu de la bosse) qu'il y a les taux d'immigration les plus forts. Ces pays ont une population qui a augmenté, qui a pris beaucoup plus de place à l'échelle de la planète.

En revanche, la migration économique et la migration familiale ont beaucoup moins progressé à l'échelle mondiale, contrairement à ce que l'on dit.

Quant aux migrations climatiques, elles ne sont observables que concernant des personnes déplacées internes, à l'intérieur de leur pays, qui fuient la désertification, la sécheresse, la montée des eaux, les ouragans. La seule base internationale qui existe à ce sujet, l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), qui est à Genève, se limite aux déplacés internes. Ce sont les seuls que l'on connaisse bien pour l'instant.

Oui, il n'y a jamais eu autant d'immigrés que maintenant. C'est une tendance lourde que l'on ne peut pas inverser comme cela à volonté. Il ne suffit pas de dire que l'on sera ferme, plus ferme que jamais, que personne n'a été ferme avant nous. Charles Pasqua n'était pas ferme, Nicolas Sarkozy non plus, M. Collomb pas davantage, mais nous allons inverser la tendance.

Je crois que ce genre de discours, l'idée que la surenchère à la fermeté pourrait renverser une courbe correspondant à une tendance aussi lourde, est très irréaliste et assez naïf.

Il y a une progression, c'est clair, mais c'est la deuxième partie de la conclusion : nous ne sommes pas en pointe par rapport au reste de l'Europe.

Récemment a été publié à Grenoble, le rapport sur l'Enquête européenne sur les valeurs (*European Values Study*), réalisée tous les cinq ans environ, qui interroge tous les pays européens y compris d'Europe orientale. Quand on interroge l'opinion publique : « Pensez-vous que votre pays reçoit plus d'immigrés que les pays voisins ? », on s'aperçoit que toutes les opinions sont convaincues que leur pays reçoit plus d'immigrés que les pays voisins, ou comprennent plus d'immigrés que les voisins puisque les deux questions sont posées de manière à correspondre l'une au flux, l'autre au stock. Les populations n'ont pas les moyens d'effectuer ces comparaisons.

En rassemblant toutes ces données, on obtient des résultats absurdes.

Contrairement à ce que l'on dit souvent, je crois que les lois à répétition, l'inflation normative et législative qui caractérisent la situation française, a tout de même eu des résultats. On a contenu un certain nombre de flux comme la migration familiale, les flux les plus vulnérables, que l'on peut le plus facilement toucher, la migration de refuge ou familiale ; nous avons été moins accueillants que d'autres pays, sans parvenir à inverser la tendance générale.

Regardons jusqu'en 2022, les titres de séjour distribués par les préfectures, donc à des non Européens, par définition. Vous voyez la confirmation de que je disais : nous avons certes les chutes liées au Covid en 2020. Si l'on regarde le total du nombre de titres distribués en milliers, ce sont les étudiants qui de loin ont le plus progressé sur la période.

Les deux composantes de la migration familiale, les familles de Français puisque je rappelle que tout Français ou toute Française peut épouser un étranger ou une étrangère et déclencher ainsi une migration, c'est contenu et c'est même une diminution assez sensible sur la période.

Quant aux familles d'étrangers (l'appelant est cette fois un étranger qui a un certain droit au regroupement familial, droit extrêmement contrôlé, cela fluctue). Il y a eu un ralentissement sous Sarkozy, lié essentiellement au ralentissement des dossiers par la création du ministère de l'Immigration, mais c'est - en gros - stabilisé. L'idée que la migration familiale est une sorte de pompe aspirante qui va en quelque sorte alimenter, créer une masse de migrations que l'on n'arriverait pas à contrôler, n'est pas du tout confirmée par l'observation des données.

La migration de refuge, avec une très petite proportion de migration de personnes malades, a augmenté à partir

« Dans le débat public, on entend sans cesse que la migration a explosé. Or, il n'y a pas d'augmentation exponentielle. »

François Héran

de 2015, mais c'était la moindre des choses vu la situation internationale. C'est une augmentation qui reste modeste.

Il n'y a pas d'explosion dans ces chiffres. J'insiste beaucoup sur ce fait. Dans le débat public, on entend sans cesse que la migration a explosé. Or, il n'y a pas d'augmentation exponentielle. Nous avons eu un rattrapage depuis l'année Covid qui aboutit à des pourcentages d'augmentation spectaculaires, mais ce n'est pas une explosion, c'est une augmentation linéaire qui traduit une tendance lourde de progression de la migration dans le monde et en Europe.

Le travail non-saisonnier est intéressant. Sans aucune publicité, le débat public en parlant très peu, il y a eu une forte augmentation sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Je rappelle que Nicolas Sarkozy en 1986 a réintroduit la migration directe des travailleurs à dose homéopathique, avec les passeports Talent réservés à une minorité très qualifiée. Sous Emmanuel Macron, les passeports Talent sont étendus aux salariés des entreprises et pas seulement

aux patrons, avec des procédures d'instruction beaucoup plus faciles.

Donc, nous nous rapprochons maintenant des autres pays européens par l'importance de la migration de travail alors que pendant longtemps, nous avions un niveau anormalement bas de cette migration en comparaison internationale.

Vous voyez que ce tableau est très éloigné de la façon dont le débat public s'organise sur ces questions. Pour résumer le graphique que je viens de montrer, il y a eu une hausse des titres de séjour de 2005 à 2022, 61 %, c'est dans le flux mondial. Cette hausse est due pour 50 % à la migration étudiante, pour 27 % à la migration de travail, pour 15 % à la migration de refuge, et la migration familiale n'est pour rien dans la hausse des titres puisqu'elle a reculé de 3 %, avec une différence entre le rapprochement familial des étrangers et les mariages mixtes. Il n'est pas normal que les mariages mixtes baissent à ce point, car ils font partie du mécanisme de l'intégration. Lutter

contre les mariages mixtes n'est pas une bonne idée, me semble-t-il.

Dans tous ces débats, il y a une exigence sur laquelle j'insiste : dans les statistiques des migrations et de l'asile, il ne faut pas manier des chiffres absolus qui impressionnent à bon compte l'opinion publique. Il faut raisonner en chiffres proportionnels en taux. C'est indispensable pour comparer les données dans l'espace et dans le temps, parce que les pays ont des tailles très différentes. Il faudrait retenir les leçons statistiques de la pandémie de Covid. Pendant le Covid, on voyait chaque jour dans les journaux des groupes de journalistes nous expliquer que, pour comparer l'importance de la pandémie d'un département à l'autre, d'une période à l'autre, il fallait raisonner en chiffre proportionnel : nombre de nouveaux cas pour 10 000 habitants. Était-ce à ce prix ? Ce n'était pas parce que la santé publique était en jeu. On ne pouvait pas raisonner en maniant simplement des chiffres absolus. La prévalence de la maladie aux États Unis et en France ou au Luxembourg, cela n'a pas de sens de la comparer si on ne la standardise pas.

On me dit que c'est compliqué, que ce sont des statistiques très complexes, que le public ne peut pas les comprendre. Or chaque consommateur comprend très bien que pour comparer la dose de sucre entre deux paquets de taille différente, il faut le faire pour 100 grammes, que les prix et les

surfaces des appartements, cela se calcule au mètre carré et – ô surprise – que nous comparons les prix au kilo.

La standardisation des comparaisons est quelque chose que nous faisons tout le temps dans la vie quotidienne, évidemment que nous avons fait pour le Covid et que nous ne faisons pas pour l'immigration. Dans le débat public, dominant lourdement les chiffres absolus. C'était ma minute statistique !

Vous voyez que je n'atteins pas un très haut niveau d'élaboration. Je fais de la statistique purement descriptive, comme disent les économistes. Mais c'est un pouvoir de révélation considérable.

Est-il vrai que nous soyons les champions d'Europe de la demande d'asile ? Je pourrais citer une série de membres éminents de la classe politique qui soutiennent ce propos.

Nous avons maintenant Eurostat depuis les règlements qui datent de 2002, 2007, 2020 qui obligent les pays membres de l'Union Européenne à envoyer les statistiques les plus harmonisées possible. Nous avons maintenant une Agence européenne de l'asile qui a succédé au bureau de Malte. Cette Agence reprend simplement les données d'Eurostat et édite un rapport annuel.

Je vais vous présenter mes propres statistiques. Cela paraît compliqué. Voici

comment, depuis 2013 jusqu'en 2022, en dix ans, ont évolué les demandes d'asile (pour 10 000 habitants). J'ai ajouté le Royaume-Uni, même s'il n'est plus dans l'Union Européenne.

La Suède a été pendant longtemps le premier pays d'Europe à répondre rapidement aux demandes du HCR. L'Autriche suivait. La Suède qui a été pendant longtemps le seul bon élève de l'Europe, s'est un peu lassée de jouer ce rôle et a cédé la place à l'Allemagne. Ensuite, après l'accord avec Erdogan au printemps 2016, ce sont Chypre, Malte, la Grèce, les pays de la Méditerranée orientale, qui étaient en première ligne et qui, par tête d'habitant (pour 10 000 habitants) ont eu à accomplir l'effort le plus important. Ce sont simplement les demandes d'asile enregistrées ; il ne s'agit pas des protections accordées. Je fais l'hypothèse que tous les déboutés restent.

Où est la France là dedans ? Vous voyez que la France a tiré au flanc pendant toute la période critique 2015-2016. Elle a peu enregistré de demandeurs d'asile pendant toute cette période. Elle a vu ensuite une montée qui a fait énormément parler d'elle à cette époque. La loi Collomb de 2018, c'est le résultat de la montée observée entre 2007 et 2018, qui a fait dire « nous sommes en train de vivre une formidable augmentation de la demande d'asile ». Jamais nous ne replaçons

cela dans un ensemble européen sérieux. Aujourd'hui, nous occupons une place modeste, moyenne. Nous sommes devancés par le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, Chypre. Nous ne sommes pas les champions d'Europe de la demande d'asile. Je dois le répéter. C'est mon côté professeur... Le martèlement des politiques fait un peu la même chose.

Quand on regarde pour la première fois les décisions positives de protection et non plus l'enregistrement des demandes d'asile (cf. graphique ci-contre), en cumulant les décisions de première instance, en seconde instance, etc., la Suède et l'Allemagne ont fait l'effort le plus important, suivies de l'Autriche et de Malte au plus fort de la crise syrienne.

Là encore, la France occupe une position tout à fait modeste, qui n'a rien d'extraordinaire. Pendant un certain temps, nous nous rapprochions de l'Allemagne, mais j'avais dit à l'époque que l'Allemagne descendait de l'Everest et que nous montions lentement les pentes du Morvan. Elle s'est de nouveau détachée ces dernières années de même que l'Autriche. Nous n'avons jamais été au premier rang.

Voici un zoom depuis quatre ans, vous voyez où se situe la France. Le Royaume-Uni n'est plus dans la statistique de l'Union européenne. Il faut la reconstituer avec des définitions qui ne sont pas toujours harmonisées.

Je n'ai pas pu effectuer ce travail pour le présent exposé.

D'où viennent ces demandes d'asile ?

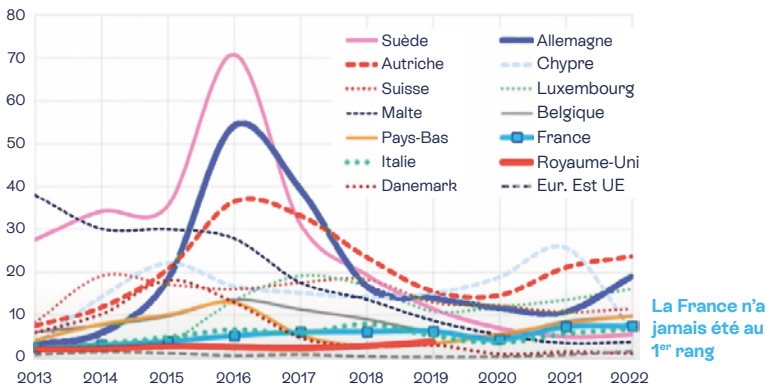
Si on classe les pays en fonction des demandes émanant du Proche-Orient, du Moyen-Orient, compris dans une définition large (ce n'est pas Iran, mais Irak et Afghanistan), la France est en troisième position. Nous avons des demandes non négligeables de l'Afrique de l'Ouest, de l'Europe centrale et des Balkans. L'Italie est au bas du classement. L'Espagne s'est spécialisée dans l'enregistrement des demandes d'asile de l'Amérique latine. La dernière année complète dont nous disposons est 2022.

En chiffres relatifs (2022), le classement change. Pour 10 000 habitants, c'est Chypre, l'Autriche, l'Allemagne et la France est au 11^e rang et l'Italie est plus bas, ce qui est intéressant. L'Italie

crie beaucoup, dénonce le manque de solidarité de l'Europe. C'est son côté *tragediante*, mais son côté *comediante*, c'est le fait que l'Italie a sous-enregistré les migrants et les a expédiés vers le Nord, donc se retrouve tout en bas du classement de l'enregistrement des demandes d'asile. L'Union européenne se laisse trop facilement impressionner par les données italiennes. L'Italie est en première ligne, c'est certain. Elle voit débarquer des personnes à Lampedusa mais on ne peut pas dire qu'elle a pris sa part dans l'enregistrement.

Si on fait le bilan de la dernière décennie, puisque les statistiques ont intérêt à être prises sur une durée d'observation suffisamment longue, l'Allemagne a enregistré 2,6 millions demandeurs d'asile cumulés en dix ans, un million pour la France. Une particularité de la France est le faible accueil réservé

Décisions positives de protection pour 10 000 habitants depuis 10 ans



au Proche-Orient et Moyen-Orient. En revanche, des demandes qui viennent de l'Europe centrale et des Balkans et de l'Afrique de l'Ouest de même que l'Italie. Le problème de l'Italie, c'est que l'essentiel des demandeurs d'asile viennent d'Afrique sub saharienne. C'est en réalité ce qui tarade les Italiens par rapport à d'autre pays.

Voici la même décennie 2013-2022, pour 10 000 habitants, avec le même phénomène. On s'aperçoit que l'effort que nous faisons vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest est nettement moindre que celui qui est accompli par des pays comme Chypre ou Malte, qui ont des petites populations.

Est ce que tout ceci se reflète dans la statistique européenne ? Pas très bien. Eurostat publie des taux d'immigration par habitant. Cela existe mais ce n'est pas très bien mis en valeur. Je suis frappé par le fait que le dernier rapport de l'Agence européenne de l'Union européenne pour l'asile présente des chiffres relatifs seulement à partir de la page 91, sous la forme de ce schéma circulaire dont le moins que l'on dise est qu'il n'est pas d'une formidable lisibilité par rapport à ce que j'ai présenté.

Je prends l'exemple de la Suisse. Elle est sous représentée : vu sa richesse, elle n'accueille pas tant de monde. Vu sa population, elle en accueille beaucoup. C'est ce que veulent dire les couleurs. La France est aussi dans une moyenne

médiocre. Ce graphique n'est pas d'une grande lisibilité. Les graphiques circulaires sont d'une façon générale sont moins lisibles que les graphiques linéaires quand il s'agit de démontrer des hiérarchies.

Un idéal est régulièrement proclamé en Europe : il faut que chacun prenne sa part de façon équitable. Les Allemands utilisent les termes *fair Verteilung* (juste répartition) à l'intérieur de leur pays pour la répartition des demandeurs d'asile. La France a imité quelques années plus tard la clé de répartition allemande. C'est ce que l'on appelle le Schéma national de répartition des demandeurs d'asile, que vulgairement on appelle dans les agences « l'orientation ». « Où avez-vous été orienté ? » « Mon orientation, c'est Toulouse ».

Au moment de la guerre en Ukraine, Emmanuel Macron, Président du Conseil européen, a expliqué que la France allait prendre sa part dans l'accueil des réfugiés. Chaque pays de l'Union devait le faire. « Nous le ferons en Européens, de manière coordonnée, responsable et solidaire ». Cela s'est fait avec la décision d'accorder la protection temporaire, unanimement prise par tous les pays européens, même si cela a été inégalement pratiqué.

Que serait la part que chaque pays européen devrait prendre dans la charge de l'accueil ? Nous [La France] sommes plus de 15 % de la population de l'Union

européenne, 19 % pour l'Allemagne. Nous concentrons 18 % du PIB. L'Allemagne, c'est 26 %. Nous pourrions imaginer que notre part se situe entre 16 et 18 %, s'il y avait vraiment une répartition au prorata de la population et de la richesse nationale.

On peut évidemment changer l'espace de référence. Hier, j'étais à Genève et je faisais un exposé devant des étudiants. J'avais inclus la Suisse dans mon schéma. C'est intéressant de faire ce genre de rapprochement.

Voici le bilan de l'accueil que nous avons de l'enregistrement des demandes d'asile, mais aussi les relocalisations inégales d'un pays à l'autre sur la période 2014-2020.

Concernant les Syriens, ce sont 8 millions de déplacés internes et 7 millions de déplacés externes, de personnes qui ont dû quitter leur pays. Sur ces 7 millions de personnes qui ont quitté leur pays, plus de 80 % sont dans les pays limitrophes : en Turquie, au Liban en Jordanie. 18 % seulement ont réussi à déposer une demande dans l'espace économique européen. 18 % très sélectionnés par définition, ce n'est pas n'importe qui qui arrive à déposer une demande en Syrie.

Sur ces 18 %, l'Allemagne en a enregistré 53 % et la France, 3 % (37 000 personnes). si l'on fait le même raisonnement pour les Irakiens, c'est 3,5 %. Pour les Afghans, nous avons

fait un effort spécial parce que nous avons une relation particulière avec les Afghans avant la chute de Kaboul, 8 %. Quand on influe les chiffres de 2022, on les actualise, avec les Afghans, la France a accueilli 11 % des Afghans qui ont réussi à déposer une demande dans l'Union européenne. L'Allemagne, c'est encore 34 %.

Si l'on ajoute une dernière colonne, qui n'est pas la même temporalité, de février 2022 à la fin de l'année 2022, sur le nombre d'Ukrainiens, à certains moments, nous avons atteint avec les relocalisations le chiffre de 119 000 Ukrainiens. Il a baissé depuis à 70 000. Il y a une baisse de 40 % des Ukrainiens accueillis en France, il faudrait se demander pourquoi. Au total, nous retrouvons 5 % seulement des Ukrainiens qui ont obtenu une protection temporaire en Europe, qui ont pu être enregistrés en France.

Tous ces chiffres nous situent très en deçà de la part qui aurait pu être prise par la France au prorata de sa richesse ou de sa population, entre 15 et 18 %. Si la France prenait vraiment sa part, elle aurait dû multiplier par quatre ou cinq les effectifs. Quand des parlementaires disent qu'il faut chaque année voter le nombre de demandeurs d'asile, proportionnellement à nos capacités d'accueil, cela voudrait dire qu'il faudrait multiplier le nombre de demandeurs d'asile et non pas le réduire. Vous avez

bien compris que je suis là un peu dans la provocation.

Quand on prend l'ensemble de l'Europe géographique, pas seulement l'Union européenne, et que l'on regarde le nombre de réfugiés ukrainiens enregistrés en Europe par millier d'habitant, les pays de l'ère germanique (Allemagne, Luxembourg, Autriche, Suisse) sont étonnement regroupés, le pauvre Monténégro, l'Estonie sont en tête. Vous voyez où se situe la France dans la suite du classement.

Si nous regardons les pays dans le même ordre et si la part que nous avons prise dans l'accueil des migrants correspond à notre part dans le PIB de l'ensemble, et si nous faisons le rapprochement, pour la Géorgie, c'est quatre fois plus de réfugiés que sa part du PIB européen. La ligne correspond à ce qu'aurait été une répartition légale en fonction du PIB.

Je ne mets pas en cause les gouvernements mais je dis que le discours comme quoi nous prenons notre part, comme quoi nous sommes assaillis par les demandes d'asile, est une contre-vérité. Mon rôle, dans le débat politique, quand on manipule des chiffres, des proportions, des records, c'est le politique qui fait intrusion dans le domaine de la démographie ou du calcul chiffré. Notre devoir est de réagir et de faire du *fact checking* pour dire que si l'on utilise des indicateurs ordinaires, ce n'est pas le cas.

Comment expliquer que la France soit si peu représentée ? Eurostat a refait de façon précise tous les calculs pour vérifier combien d'Ukrainiens vivaient dans les pays européens avant l'invasion russe de l'Ukraine. Il y avait 500 000 Ukrainiens en Pologne, 235 000 en Italie, 135 000 en Allemagne, et seulement 15 000 en France. Ils sont allés là où il y a des diasporas. Ce ne sont pas les États qui ont pris leur part de l'accueil des Ukrainiens, mais les diasporas.

C'est un des démentis parmi d'autres à la thèse de l'appel d'air. Tous les avantages que nous avons accordés aux Ukrainiens sont énormes. L'Ada (Allocation pour demandeur d'asile) a été accordée aux Ukrainiens même s'ils ne demandaient pas l'asile. Si tout cela avait été attractif, avait mis en avant la France comme un pôle d'attraction, nous aurions dû recevoir beaucoup plus d'ukrainiens que notre part (*cf. graphique ci-contre*). Or c'est l'inverse qui s'est passé. C'est un démenti à la théorie, comme quoi l'Ada, si elle est plus forte, va nécessairement attirer chez nous les demandeurs d'asile ou les migrants plus qu'en Allemagne.

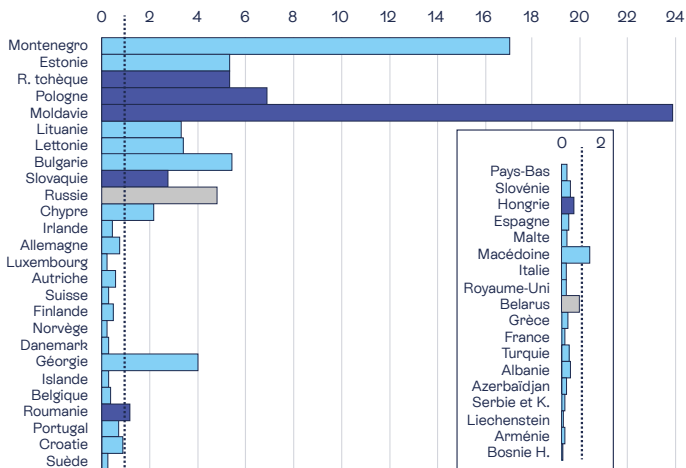
Pour rééquilibrer tout ce que je viens de dire, je rappelle qu'il n'y a pas que les Syriens, les Irakiens, les Afghans ou les Ukrainiens dans le paysage. Quand on regarde les autres nations qui demandent l'asile en France, le reste du monde, l'Afrique sub saharienne, l'Asie, la corne de l'Afrique, nous enregistrons environ 18 % des demandes d'asile

émanant de cette partie du monde. Cela correspond à notre poids dans le PIB européen.

C'est donc le paradoxe de notre politique : nous ne savons pas prendre notre part dans l'enregistrement des demandes d'asile produites par les conflits terribles du Proche-Orient et du Moyen-Orient ; en revanche, nous le faisons dans l'enregistrement des demandes d'autres régions du monde où les violences jouent aussi leur rôle, mais ce sont davantage nos anciennes colonies. Ils viennent chez nous parce que nous sommes d'abord allés chez eux.

Si je fais une synthèse de ce que je viens de dire, sur la décennie 2012-2021, pour 10 000 habitants, la synthèse des décisions positives de protection et non plus seulement des demandes d'asile enregistrées, la Suède a été longtemps seule en tête. La réaction politique qu'elle a maintenant est due au fait qu'on l'a laissée seule en tête. C'est important. C'est la Suède qui devrait se plaindre du manque de solidarité et non pas l'Italie. L'Allemagne a été très bien classée. La Suisse a une grande tradition d'asile et continue de fonctionner. La France est au sixième rang. L'Italie est encore plus loin. Le Royaume-Uni a fait très peu, il a tiré parti de son insularité,

Part des réfugiés ukrainiens enregistrés dans les pays d'Europe (y compris protection temporaire) comparée à leur part du PIB européen, fin 2022-début 2023



■ Pays limitrophes

Lecture : la Géorgie a enregistré 4 fois plus de réfugiés que sa part du PIB européen

de sa situation périphérique pour se défausser sur le reste de l'Europe.

J'insiste là dessus car c'est un discours que nous entendons beaucoup. C'est devenu une spécialité de Dominique Reynier, le Directeur général de l'Ofii l'a souvent fait. On parcourt tous les dispositifs en France : l'allocation pour demandeur d'asile, l'AME, l'accès à la protection sociale, le droit du sol, etc. et on dit que ce sont autant de dispositifs qui expliquent la formidable attractivité de la France. Et on va entrer dans les détails et dire que l'Ada, à situation familiale égale, à logement équivalent, est plus importante en France qu'en Allemagne. Mais si tous ces éléments étaient vraiment attractifs, nous aurions dû attirer plus de personnes par rapport à notre poids démographique et économique, et non pas beaucoup moins. C'est donc une démonstration, une réfutation. Il ne suffit pas de dire que l'Ada est plus importante en France qu'en Allemagne pour en conclure qu'elle est plus attractive. Les migrants dont je m'occupe ne savent rien de cela et ne vont pas calculer si à situation égale, l'Ada est plus importante en France qu'en Allemagne. Ils ont d'autres choses à considérer pour essayer d'obtenir le refuge.

Il y a une épreuve cruelle : pour les populations qui ont le droit de franchir la frontière et de s'installer librement chez nous, sans visa de trois mois, à savoir les ressortissants de l'Union européenne, nous ne sommes pas très

attractifs. Nous sommes au 13^e rang des pays de l'Union européenne par la part des Européens dans la population immigrée. L'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Belgique, certains pays du Nord sont plus attractifs que nous.

La question à se poser n'est pas dans l'air du temps, ce n'est pas « pourquoi sommes nous aussi attractifs ? », mais « pourquoi sommes-nous si peu attractifs ? »

Je passe rapidement sur les transferts Dublin. Entre l'Allemagne et la France, seuls 9 % des transferts Dublin sont effectivement réalisés. C'est un échec. Les Allemands nous envoient 618 Dublinais par an, nous leur en envoyons 933, avec tous les efforts considérables que cela suppose. Ce chassé-croisé de Dublinais entre les pays a quelque chose d'absurde, que le Parlement européen a déjà dénoncé depuis longtemps. Nous ne trouvons aucun autre système.

Je voudrais dire que nous avons été impressionnés par le rôle de Lampedusa. Le rôle des images est tout à fait impressionnant. 10 000 personnes qui débarquent en quelques jours sur une île de 6 000 habitants. Cette comparaison est absurde. Il faut comparer ces 10 000 au reste de l'Italie. On a un pays qui ressemble à une autoroute, avec une seule barrière de péage et une seule guérite à moitié ouverte, qui s'appelle Lampedusa. Il suffit que le beau temps

« On me demande souvent quel est le taux optimal d'immigration pour notre pays. Ce n'est pas une question scientifique, c'est une question politique. »

François Héran

revienne, que le Président tunisien organise la chasse à l'homme et que les Libyens durcissent leur position pour qu'il y ait aussitôt un afflux et un engorgement. L'engorgement à un poste de péage unique, cela ne dit rien sur la véritable circulation tout au long de l'autoroute. Nous avons vu quelle position l'Italie occupait par rapport à cela.

Là encore, nous nous laissons impressionner par des effets d'engorgement qui sont faciles à expliquer et qui sont quand même liés à l'attitude de l'Italie qui a suscité des protestations solennelles des gouvernements belge et allemand.

Je termine par la définition des capacités d'accueil. J'évoquerai aussi la loi Darmanin.

Si nous votions chaque année un niveau d'immigration conforme à nos capacités d'accueil, il faudrait augmenter l'immigration. Il faut distinguer deux types de capacité d'accueil. Il y a une capacité d'accueil structurelle : la population, la richesse par habitant, la superficie du pays, le taux d'emploi.

Cela peut se discuter, ce sont des éléments qui interviennent dans les clés de répartition des demandeurs d'asile en Europe. Mais il y a des capacités d'accueil qui sont construites, qui dépendent du débat public, de la décision politique et démocratique, et ce ne sont pas des données objectives. On me demande souvent quel est le taux optimal d'immigration pour notre pays. Ce n'est pas une question scientifique, c'est une question politique. Il y a des pays avec 90 % d'immigrés comme certains pays du Golfe, et d'autres avec 0 %, avec tout l'éventail de solutions intermédiaires. Cela ne dicte pas une proportion optimale d'immigrés.

La notion de quantité optimale d'immigration n'est pas une donnée scientifique.

Les capacités d'accueil construites, c'est toutes sortes de chose : la législation, les ressources affectées au traitement des demandes. Quand on regarde les lois de finances de tous les pays européens, les sommes allouées au traitement des demandes sont très inégales d'un pays à l'autre. En Italie

et en Espagne, il y a dix fois moins de moyens accordés par migrant qu'en France, sans compter les efforts des municipalités et des ONG qui font aussi partie de nos capacités d'accueil politiquement construites.

Je termine sur la loi Darmanin. La surenchère sur la fermeté, j'en ai parlé, j'ai beaucoup de doutes sur le fait que cela puisse fonctionner. Parmi les mesures que la commission des lois du Sénat a introduites dans le projet de loi, il y a : allonger encore le délai d'attente pour le regroupement familial, faire en sorte qu'il ne dure pas un an et demi, mais deux ans. Qu'est-ce que cela va faire d'ajouter encore six mois d'attente pour le rapprochement des conjoints ou des parents et des enfants ? C'est difficile à imaginer.

Enfin, il y a cette fameuse question de la régularisation des métiers en tension, dont mes collègues parleront.

Je rappelle qu'actuellement les admissions exceptionnelles au séjour sont guidées par la circulaire Valls, qui n'est qu'un ensemble de recommandations sans valeur juridique contraignante. Nous en avons fait 34 000 en 2022. Différents rapports, de la Cour des comptes, lors de la loi de finances de 2021, ont montré qu'un tiers des préfets n'appliquent pas la circulaire Valls, expliquant qu'ils n'en ont pas les moyens et donnent la priorité au renouvellement des titres

et non pas à l'octroi de régularisations. Il y a donc une rupture d'égalité entre les territoires considérable. Aujourd'hui, il faut un accord préalable de l'employeur et *in fine* la décision discrétionnaire du Préfet.

Ce que fait la réforme Darmanin sur ce volet, c'est de supprimer l'accord préalable de l'employeur et la décision finale du préfet. Cela ne dépendra plus du bon vouloir de ces deux entités placées à l'entrée et à la sortie du phénomène. La réforme devrait donc inscrire la circulaire dans la loi. Selon moi, c'est quelque chose qui, vu la situation des personnes en question, peut être tout de même intéressant. Mais c'est le débat démocratique va trancher.

Merci de votre attention.

TABLE RONDE 1

Immigration et *économie***El Mouhoub Mouhoud**

Professeur d'économie et
Président de l'Université
Paris Dauphine - PSL
et membre du cercle
des économistes

**Hillel Rapoport**

Économiste à l'Université
Paris 1 Panthéon-
Sorbonne et à l'École
d'Économie de Paris

**Anne-Sophie Bruno**

Historienne, maître
de conférences à
l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

M. Mouhoud. Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir organisé cette session sur l'immigration. Je suis très honoré d'animer, professeur d'économie à Paris Dauphine - PSL et membre du Cercle des économistes, cette table ronde avec deux collègues, Hillel Rapoport, professeur à l'École d'économie de Paris, et Anne-Sophie Bruno, qui est maître de conférences à l'Université de Paris I, historienne. Avec deux économistes et une historienne, nous allons pouvoir aller dans le vif du débat sachant que le Professeur François Héran a déjà tracé les lignes de ce qu'il appelle dans son livre *Immigration : le grand déni*. Nous avons

déjà tous les éléments factuels, qui ont permis de rétablir sur leurs pieds les questions liées à l'immigration.

Je ne serai pas très long car je préfère laisser la parole à mes deux collègues. Je voudrais vous rappeler les conditions qui ont présidé au débat public en 2017 et ce qui a changé aujourd'hui, qui a été retracé par François Héran dans son exposé complet et remarquable.

En 2017, à l'occasion des élections présidentielles, nous étions un certain nombre d'économistes à avoir contribué au débat. Il se trouve que François Héran avait publié un ouvrage intitulé *Mesurer*,

débattre et agir avec l'immigration, Hillel Rapoport avait publié *Repenser l'immigration* (éditions du CEFREMAP), et j'avais publié chez Fayard un ouvrage intitulé *L'immigration en France - Mythes et réalités*, tous ces ouvrages ont tenté de faire le travail du chercheur en sciences sociales, qui est de mettre à la disposition du public les éléments d'un débat rationnel sur l'immigration et ses liens avec l'économie en particulier.

Aujourd'hui, on peut se demander s'il est encore possible d'avoir un débat rationnel sur l'impact de l'immigration sur l'économie. Ekrame Boubtane et Lionel Ragot aborderont certainement aussi ce sujet tout à l'heure puisqu'il y aura probablement des croisements entre les différentes tables rondes.

Je pose tout de même la question de savoir s'il n'y a pas des éléments qui font qu'aujourd'hui ce débat rationnel que souhaitent les chercheurs, les scientifiques, est encore possible en France. Aujourd'hui, on peut, avec beaucoup d'efficacité et d'intérêt débattre de la fiscalité des multinationales. L'Observatoire européen de la fiscalité a publié le 23 octobre, son rapport sur l'évasion fiscale mondiale. La centaine de chercheurs qui y a travaillé estime à 1 000 milliards de dollars la somme que les entreprises transfèrent dans les paradis fiscaux sur leurs bénéfices. Cela permet de nourrir un débat public rationnel sur la fiscalité et l'appauvrissement relatif des États.

Comme le dit François Héran dans son livre de 2017, on peut débattre parce qu'on peut mesurer et agir.

Concernant l'immigration on croyait en 2017 que l'heure était venue de la mise en place de politiques publiques qui partiraient de la connaissance scientifique, et que l'on pourrait faire des évaluations de politique publique qui conduiraient à des propositions politiques qui soient plus rationnelles sur l'immigration. Ce n'est pas le cas, malheureusement compte tenu de la montée du populisme (je vous renvoie en particulier vers une note dont parlera Hillel Rapoport dans son propos dans un instant, sur « Populisme et globalisation ». Il faut chercher à comprendre pourquoi il est devenu plus compliqué de débattre de l'impact de l'immigration et de ses déterminants.

Je voudrais tracer trois points de changements importants par rapport à 2017.

La constante est liée au consensus partagé par la plupart des économistes montrant que les effets de l'immigration sur les économies d'accueil sont faibles voire marginaux, que ce soit le marché du travail ou les finances publiques ; selon les cas, cela peut être positif ou négatif mais c'est extrêmement faible par rapport aux effets qu'ils peuvent avoir sur le commerce international, sur le développement des pays d'origine à travers les

transferts de fonds des migrants, sur la probabilité de sortir les personnes de la pauvreté transitionnelle, etc. Les effets sont beaucoup plus petits sur les pays d'accueil des migrants : c'était un premier constat qui semble demeurer stable aujourd'hui.

Le deuxième constat repose sur le fait que les effets de long terme de l'immigration sont positifs pour les pays d'accueil, la diversité ayant des effets positifs sur la croissance économique ; je vous renvoie là aussi à la note du CAE dont Hillel Rapoport va nous parler dans un instant, qui s'appelle « Émigration et croissance » car cela a aussi alimenté ce débat.

À l'époque nous étions dans une situation de taux de chômage élevé. Pour autant, les situations de recrutement sur le marché du travail faisaient que les besoins d'immigration à court terme étaient extrêmement importants, d'où les questions de liste des métiers dont on a pu dresser l'état, d'où les questions de paradoxe apparent expliqué par les économistes. Les immigrés portent des tâches complémentaires de celle des natifs à l'intérieur des mêmes catégories socio-professionnelles. Les travaux de recherche de plus en plus fins, les données permettant de décomposer les tâches portées par le travail au sein de chaque catégorie socio-professionnelle : on peut alors documenter les tâches portées par les migrants *versus* celles portées par

les autochtones, et on observe que domine une relation de complémentarité entre les émigrés et les autochtones, l'impact étant légèrement positif sur les salaires des autochtones, ces derniers pouvant se reporter sur des tâches plus rémunératrices. Certaines tâches sont néanmoins en concurrence directe. Ce consensus entre les économistes paraît également stable par rapport à 2017.

Depuis lors, d'importants changements sont pourtant apparus : le taux de chômage a baissé, les difficultés de recrutement sur le marché du travail ont augmenté considérablement dans certains secteurs et territoires plus que dans d'autres, mais globalement les besoins de main d'œuvre sont encore plus importants. La démographie montre des changements également en termes de taux de fécondité, on est dans un processus de baisse du taux de fécondité en France, qui fait que la question du vieillissement démographique se pose de manière sensible. Et surtout, on est dans une situation différente du point de vue de la mondialisation. Je rappelle que la migration internationale est une composante de la mondialisation.

Cinq composantes de la mondialisation peuvent être distinguées, bien que liées entre elles :

1. le commerce international
2. les investissements directs à l'étranger (les firmes vont produire sur place pour vendre sur place)
3. la finance internationale et les mouvements de capitaux
4. la technologie et les connaissances
5. les migrations internationales.

Au cours des 30 dernières années, les restrictions sur la mobilité des personnes ont été croissantes, tandis que les autres composantes de la mondialisation ont connu des libéralisations considérables, provoquant un processus d'hyper mondialisation entre 1990 et 2010. Pour autant, paradoxalement, en dépit de ces restrictions qui pèsent sur la migration internationale, les effets de l'immigration sur les pays d'origine en particulier, sur le développement, sont beaucoup plus forts que ne le sont le commerce, les investissements directs ou la finance et autres éléments de la mondialisation.

Depuis la crise financière de 2008, différentes crises se sont succédées : l'arrivée de Trump au pouvoir et l'avènement du protectionnisme en 2016, la crise de la Covid en 2020, l'expérience mondiale du confinement et des échanges à distance, le choc sur le commerce et la demande mondiale, la hausse du prix du pétrole consécutive

à la guerre en Ukraine. La multiplication des chocs et les « poly crises » sont venues perturber la mondialisation, je vous renvoie à la tribune que j'ai rédigée au début du mois dans *Le Monde* intitulée « La recomposition du commerce mondial », où je mets à la discussion trois éléments clés dans les changements de la mondialisation :

- Une recomposition du commerce mondial qui ne se traduit pas par une démondialisation, mais par une reconfiguration des chaînes de valeur mondiale autour des régions avec des relocalisations de l'industrie à proximité les marchés ; cela a des effets sur l'immigration.
- Des services qui se mondialisent, en particulier grâce à l'expérience du confinement, la desserte du service à distance par le digital est devenue très importante. Au moment où l'industrie revient, les services partent vers les pays dans lesquels se trouvent des compétences.
- Enfin, quelque chose d'extrêmement intéressant, qui traverse vraiment les déterminants des avantages comparatifs des pays et qui va faire que, selon moi, l'immigration est inexorable dans ce contexte. Les besoins en compétence s'accroissent considérablement dans deux domaines clés : celui de l'intelligence artificielle et de ses effets, et celui de la décarbonation des économies. La pénétration de

« On observe aujourd'hui des pays qui, en dépit des débats restrictifs sur l'immigration [...] mettent en place des procédures d'accueil, et de puisement dans les compétences mondiales, dans le domaine de l'intelligence artificielle, dans le domaine de la décarbonation, dans tous les domaines d'avenir. »

El Mouhoub Mouhoud

l'intelligence artificielle dans l'industrie manufacturière, dans les services, dans l'éducation nécessite une offre de compétence extrêmement forte, donc de revoir la manière dont on fournit ces compétences dans les institutions d'éducation, mais la demande aussi est absolument fondamentale. Selon un rapport de l'OCDE publié récemment sur les effets de l'intelligence artificielle et de sa diffusion, l'Inde apparaît comme le premier pays où se concentrent les compétences en intelligence artificielle, la France est dans une position moyenne. L'Inde est suivie par l'Allemagne, les États-Unis, la Chine.

Quand on regarde la distribution de ces compétences, on voit que de nouveaux pays émergent. Mais quand on regarde la demande de talents, de compétences pour l'intelligence artificielle à l'international, le premier pays qui arrive en tête, loin devant, ce sont les États-Unis.

Ce que disait François Héran tout à l'heure, c'est que l'un des moteurs clés de la migration internationale dans la mondialisation, ce sont les étudiants. Ce sont des questions de déplacement des compétences. C'est un enjeu majeur pour la compétitivité des économies. Plus de 70 % des diplômés étrangers des universités américaines restent aux États-Unis dans ces domaines en particulier.

Il y a donc un enjeu majeur à puiser dans les compétences mondiales, de sorte que l'on observe aujourd'hui des pays qui, en dépit des débats restrictifs sur l'immigration, voire agressifs, mettent en place des procédures d'accueil, et de puisement dans les compétences mondiales, dans le domaine de l'intelligence artificielle, dans le domaine de la décarbonation, dans tous les domaines d'avenir, mais aussi dans les services, dans les industries classiques car les besoins liés au vieillissement s'accroissent considérablement.

On est dans un monde aujourd'hui où les changements structurels, avec des recompositions et des fragmentations régionales du commerce mondial et des investissements internationaux rendent plus fondamental le recours aux migrations internationales.

Pour autant — c'est le paradoxe — nous sommes dans un aveuglement qui fait que ce débat n'est plus audible : le recours à l'économie politique du populisme pourra nous aider à en comprendre les raisons. Cela va me permettre de donner la parole à Hillel Rapoport puisque c'est ce dont il va nous parler. Je suis convaincu que cela va tout à fait nous intéresser. Merci.

M. Rapoport. Bonjour, merci pour cette invitation.

Je suis professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'École d'économie de Paris, titulaire de la Chaire d'économie des migrations.

Je vais essayer de synthétiser un certain nombre de recherches en économie sur cette question, d'abord pour la France, puis parler de la charnière entre l'économie et la politique.

(Projection d'un PowerPoint).

J'ai prévu une intervention sur deux thèmes, qui passent en revue une note que l'on avait réalisée avec Emmanuel Auriol il y a deux ans, intitulée

« L'immigration qualifiée, un visa pour la croissance ». Notre but était de promouvoir l'idée que la France aurait intérêt à s'ouvrir à l'immigration de façon générale, mais plus particulièrement à l'immigration qualifiée.

Cette note partait d'abord d'un constat, qui était de dire que comparativement aux pays comparables — pour reprendre le point de vue de notre professeur à tous qui est François Héran, sur le fait qu'il faut parler de manière comparative, la France a une immigration quantitativement relativement restreinte, surtout pour la période restante, au-dessous, en stock, de la moyenne européenne et de la moyenne de l'OCDE, surtout en immigration récente.

Quantitativement, la France a une immigration relativement contenue.

Qualitativement, si on la mesure par la structure, par éducation de l'émigration, la France est très en dessous, et en termes de diversité, elle est relativement réduite.

Le message central de la note consistait à dire que dans l'ensemble, l'immigration est une source de bienfaits pour l'économie (c'est attesté par de nombreuses études économiques sur lesquelles je vais revenir) mais la France n'a pas une structure d'immigration qui permet d'exploiter pleinement le potentiel économique de

l'immigration. On est dans un cercle vicieux où il y a une immigration peu qualifiée et peu diversifiée, ce qui fait qu'elle est peu tolérée au niveau de l'opinion publique ; il y a des opinions publiques et des politiques qui en découlent peu favorables, on réduit donc quantitativement l'immigration. Elle se diversifie peu. On passe par des canaux de recrutement des immigrés qui ne favorisent pas l'immigration qualifiée.

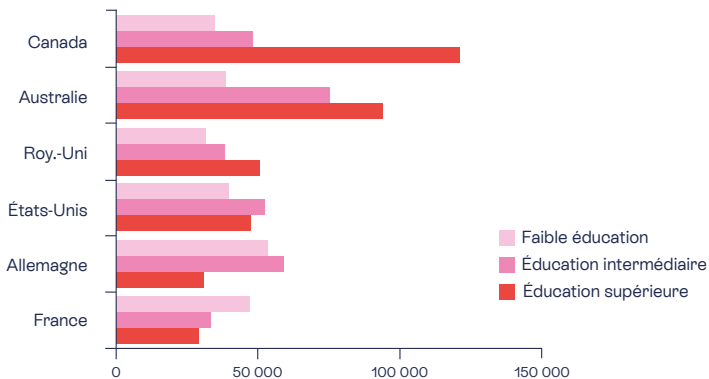
C'est essentiellement la voie humanitaire ou la voie familiale. On est donc dans ce cercle vicieux dont on explore un certain nombre de pistes dont on pourrait sortir.

Tel est l'objectif de la note. D'abord, on documente le constat. Vous voyez la structure de l'éducation avec les immigrés les moins qualifiés en haut, et les plus qualifiés en bas (*cf. graphique*

ci-dessous). Et vous voyez, par exemple, par rapport à des pays qui ont des politiques d'immigration sélectives comme le Canada, l'Australie ou le bas de la pyramide, où l'éducation la plus qualifiée est la plus importante, et en France on a cette pyramide inversée, avec très peu de qualifiés et plus de non-qualifiés. On est l'exception de ce point de vue.

Au niveau quantitatif, François Héran l'a rappelé, je n'y reviendrai pas. Au niveau diversité, comme on a essayé de comprimer la quantité, on a essentiellement une immigration faite au nom du droit familial, du droit humanitaire, et très peu au nom de l'économie.

Nombre d'immigrés (population de plus de 15 ans) par million d'habitants selon le niveau d'éducation en 2015-2016



Lecture : en France, en 2015-2016, il y avait 29 000 personnes immigrées avec un niveau éducation supérieure par million d'habitants.
Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE et dans les pays non-OCDE (DIOC 2015-2016)

« Un des bienfaits attendus de l'immigration, c'est que ce sont généralement des personnes sélectionnées sur leur motivation, leur capacité à prendre des risques. »

Hillel Rapoport

D'un point de vue économique, ce serait un mauvais procès de faire aux immigrés qui ne viennent pas pour des raisons économiques, d'avoir une contribution économique moindre que ceux qui sont sélectionnés pour leur potentiel économique, mais c'est la réalité de la situation en France. C'est le constat.

Le deuxième élément dont on discute, ce sont les effets sur l'économie, les effets de court terme, les effets de long terme. Comme cela a été rappelé par M. Mouhoud, les effets de court terme sont essentiellement les effets sur le marché du travail et sur les finances publiques d'un point de vue économique.

Notre point de vue est de dire qu'en France, le débat est dominé non pas par les questions économiques sur l'immigration, mais par les questions sécuritaires et identitaires. Et quand on porte le débat sur le terrain économique, on se focalise sur les choses de court terme : le marché du travail, les finances publiques, est-ce que les immigrés prennent la place des Français et est-ce qu'ils nous rapportent plus qu'ils nous coûtent ? Etc. Les études montrent

très largement que l'effet moyen sur les salaires ou l'emploi est négligeable, idem sur les finances publiques. Cela ne veut pas dire que sur le marché du travail il n'y a pas des effets redistributifs.

Quand on zoome sur les catégories de travailleurs les plus directement en compétition avec les immigrés, il peut y avoir des effets significatifs à court terme, puisqu'ensuite les gens transitent vers de nouvelles zones géographiques, de nouveaux types d'emploi, mais à court terme, il peut y avoir des effets négatifs pour les catégories de travailleurs les moins qualifiés et les plus en compétition directe avec les immigrés.

Les bienfaits de l'immigration portent sur l'innovation et l'entrepreneuriat ; vous voyez là encore la position de la France par rapport aux autres pays, aux États-Unis où les immigrés représentent 13 % de la population, c'est plus d'un quart à un tiers des entrepreneurs, des innovateurs. Vous voyez la proportion de brevets déposés dans différents pays par les étrangers, et la France est dans les lignes les plus basses, alors que dans beaucoup d'autres pays, la part des innovateurs ou entrepreneurs

parmi les immigrés dans les autres pays est bien supérieure à leur part dans la population.

Un des bienfaits attendus de l'immigration, c'est que ce sont généralement des personnes sélectionnées sur leur motivation, leur capacité à prendre des risques, ce qu'ils font en migrant et révèlent par là-même ce type de motivation, et aussi sur leur capital humain, social, etc. On attend donc plus d'innovation, plus d'entrepreneuriat avec l'immigration. En France, ce n'est pas le cas par rapport à d'autres pays.

Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a que l'immigration qualifiée qui est porteuse de bénéfices, l'immigration non qualifiée aussi en termes de complémentarités dans le type d'emploi ou même au sein d'équipes d'entreprise, et des complémentarités liées à la diversité entre immigrés et travailleurs natifs. Il y a des compléments d'emploi, et également dans le fait que le travail immigré permet de libérer du travail qualifié national, notamment celui des femmes, avec toute l'offre de services aux personnes, aux enfants. Ce sont des choses qui ont été montrées par de nombreuses études.

Mais l'essentiel de la note porte sur les bienfaits de l'immigration la plus qualifiée, avec d'abord la prise de conscience que c'est un atout dans la mondialisation ; on parle de la compétition internationale, de la mondialisation, il faut se rendre

compte que les immigrés sont des ponts naturels entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Les immigrés sont à même de promouvoir le commerce entre pays, les échanges de capitaux, de technologies, de savoirs, etc., là encore, c'est massivement démontré dans la littérature.

Autant les effets de court terme sont négligeables (pour être rapide et caricatural), autant sur les effets de long terme, tout ce qui porte sur la croissance, la productivité, l'innovation, l'insertion dans la mondialisation, l'immigration est vraiment un atout, dont un pays qui veut jouer un rôle majeur dans l'économie de demain se doit d'intégrer dans sa réflexion stratégique.

C'est ce que démontre la note avec un certain nombre de pistes pour développer cette immigration qualifiée, plus diversifiée, la principale étant — cela a été rappelé par les deux premiers intervenants — la question des étudiants. De ce point de vue, la France n'est pas bonne en termes de rétention. On reçoit beaucoup d'étudiants mais très peu restent. Il y a même eu des périodes où l'on a expulsé des gens très diplômés, de Science-Po, de Polytechnique, qui avait une offre d'emploi, juste parce que les chiffres de l'immigration étaient la priorité.

On discute donc de ces éléments, on propose des pistes, notamment s'inspirer de ce qui est fait ailleurs,

on ne cherche pas à réinventer des choses qui existent et qui fonctionnent bien. Sur les systèmes à points qu'ont adoptés tous les pays anglo saxons les uns après les autres, qui ne sont peut être pas plus bêtes que nous, aucun pays qui les ont adoptés ne les a arrêtés. Cela a commencé par l'Australie à la fin des années 1960, le Canada en 1980, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni etc.

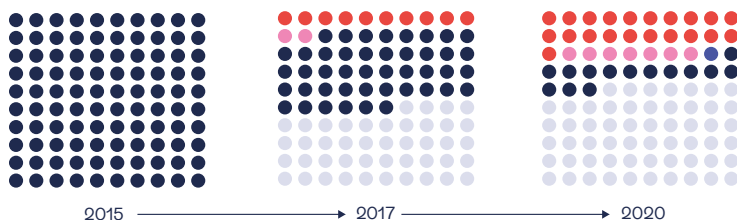
On peut peut être réfléchir à quelque chose qui corresponde au droit français et aux spécificités françaises, mais inspiré de ces systèmes. C'est une recommandation.

Une autre recommandation est d'évaluer les dispositifs que l'on a. On souffre en France d'un manque de culture de l'évaluation, d'après les économistes qui prêchent pour leur paroisse. On crée

des dispositifs, le passeport Talent, Campus France, vous les connaissez. On fait de grandes choses mais sans jamais les évaluer de manière quantitative et rigoureuse. C'est un lieu où les universitaires peuvent avoir un apport important. On dit qu'on fait de l'évaluation en la confiant à des cabinets conseils mais pas au sens des critères académiques tels que l'on aimerait les voir pratiquer.

La troisième piste, ce sont les étudiants. Environ 21 % des étudiants rentrent avec un visa étudiant et sortent du système avec un visa de travail (cf. graphique ci-dessous). On garde à peu près un cinquième des étudiants qui sortent, et c'est dommage parce que notre argument étant d'essayer d'avoir une immigration plus qualifiée et plus diversifiée, c'est la première source qui

Sur 100 personnes rentrant avec un visa étudiant, seuls 21 % sortent du système avec un visa de travail



Motifs du titre de séjour

- Étudiants
- Économique
- Familiaux
- Autres (humanitaires, divers, visiteurs...)
- Sortie

Lecture : En 2020, pour 100 étudiants arrivés en France en 2014, 7 sont encore en France au titre d'un motif familial. Source : DGEF

est déjà là, qui parle français, qui est déjà largement intégrée, et on se prive de cette richesse. C'est peut-être là que peut porter un effort assez immédiat.

Pour résumer, on (en tant que chercheurs en économie), pense que l'immigration est un facteur de croissance important, principalement l'immigration qualifiée mais pas seulement. François Héran parlait d'illusion que l'on peut avoir ; de même que l'on ne peut pas contrôler l'immigration quantitativement de manière efficace, on ne peut pas non plus sélectionner à outrance et ne prendre que les bons immigrés et pas les mauvais, car les bons ne voudront pas venir dans un système où il y a une xénophobie ambiante, on sait que c'est un effet répulsif d'avoir des politiques anti immigrations, ce n'est pas ainsi que l'on va attirer les élites scientifiques universitaires du monde. Il y a donc une complémentarité entre immigration qualifiée et non qualifiée.

On voit plus l'immigration qualifiée comme un moyen de changer l'image de l'immigration et de pouvoir desserrer la contrainte quantitative.

Le deuxième aspect de recherche que je voulais présenter dans ce forum est : qu'est ce qui est faisable d'un point de vue politique et quels sont les effets politiques de l'immigration ?

C'est une petite recherche en cours. Avec un certain nombre de chercheurs spécialistes de la mondialisation en général, soit de l'immigration, soit du commerce, on a rédigé cet article qui va sortir sous forme de note, sur le populisme et la mondialisation. C'est quelque chose d'assez bien étudié : quelle est la contribution de la mondialisation à la hausse du populisme au cours des 20 dernières années ? Le populisme résulte-t-il du commerce, du fait qu'il y a eu des importations avec un contenu en travail non qualifié qui a fait concurrence aux productions qui étaient produites dans les pays les plus développés, ensuite délocalisés ou tout simplement fermés du fait de cette concurrence des pays à bas salaires et la contribution de l'immigration qui est vue comme une menace économique, parfois aussi culturelle et identitaire ?

C'est ce que l'on a cherché à démontrer.

Je vais vous montrer quelques graphiques. Celui-ci montre l'évolution du populisme. En science politique, la plupart des études sur le populisme consiste à prendre la part des partis classifiés populistes dans les votes à certaines élections. On demande à des experts de dire que telle partie populiste, par exemple le Rassemblement national est populiste et les Républicains ne le sont pas, ou les deux le sont. On peut faire la même chose à gauche. Des experts vont dire quelque chose et on

va prendre la somme des votes de ces partis classifiés comme populistes.

On a essayé d'améliorer les choses en prenant une perspective longue et en faisant de l'analyse textuelle des plateformes électorales de l'ensemble des partis, et de donner un score de populisme à l'ensemble des partis.

L'évolution du populisme peut se mesurer en ne prenant en compte que les partis populistes ou en prenant en compte le score de populisme de l'ensemble des partis, puisque tous les partis ont un certain niveau de populisme. C'est ce que l'on a voulu faire d'un point de vue quantitatif. Je n'entre pas dans les détails, vous voyez que cela monte au cours des 20 dernières années. C'est cet élément que l'on essaie d'analyser, à la fois à la marge dite extensive (celle des partis populistes) mais aussi pour l'ensemble des partis.

Dans ce tableau, on a voulu montrer le rôle de l'immigration et du commerce, analysé dans le même modèle empirique, parce qu'il existait une littérature sur « commerce et populisme » et une littérature sur « migration et populisme », mais il n'existait pas de papier qui regardait les deux en même temps. Il est important de le faire pour des raisons méthodologiques. On ne peut pas parler de l'un sans parler de l'autre ; autrement, cela biaise notre estimation de l'effet de la première.

On a distingué également l'immigration et le commerce par leur qualification : immigration qualifiée et immigration non-qualifiée d'une part, et commerce intensif en main d'œuvre qualifiée, commerce intensif en main d'œuvre non-qualifiée.

Pour le populisme, les trois premières colonnes représentent le total, le populisme de droite, le populisme de gauche. Sur l'immigration non qualifiée, le coefficient est positif, autour de 1 - 1,5, ce qui veut dire que l'immigration non qualifiée, l'immigration *low skill* contribue à augmenter le vote pour les partis populistes. La première ligne représente les importations. Vous voyez que c'est le cas pour le populisme de gauche et pour le populisme de droite. Quand on a des importations de biens intensifs en travail peu qualifié, ce qui entraîne des délocalisations et des fermetures d'usine, cela augmente le vote populiste à la fois à droite et à gauche.

C'est différent de l'immigration : il y a un coefficient positif pour le populisme de droite et un coefficient négatif pour le populisme de gauche. Quand on a une immigration non-qualifiée, on n'a pas de vote populiste supérieur au total, mais on a un transfert de vote entre les parties populistes de gauche et ceux de droite. Le populisme de gauche diminue, celui de droite augmente, avec un effet total à peu près nul mais une hétérogénéité importante selon le type de populisme que l'on regarde.

« La mondialisation qualifiée, celle qui concerne l'immigration qualifiée ou les importations de biens complexes, sophistiqués, ne se traduit pas par une hausse mais, au contraire, par une baisse du populisme. »

Hillel Rapoport

Cela ne veut pas dire que des gens qui votaient communiste se mettent à voter Front national ; cela peut être une des interprétations, mais c'est plus probablement simplement un déplacement vers la droite avec perte à l'extrême gauche et des gains à l'extrême droite.

Deux messages sont importants : d'une part, le commerce et l'immigration ne sont pas symétriques, ce n'est pas la même chose. Ce sont deux aspects de la mondialisation qui ont des effets politiques différents. D'autre part, il faut regarder l'effet sur le populisme de droite et le populisme de gauche.

Enfin, l'immigration qualifiée et le commerce intensif en main d'œuvre qualifiée ont un effet négatif sur le populisme. La mondialisation qualifiée, celle qui concerne l'immigration qualifiée ou celle qui concerne les importations de biens complexes, sophistiqués, ne se traduit pas par une hausse mais, au contraire, par une baisse du populisme.

Pour conclure, on pense qu'il y a une voie ici qui est non seulement économiquement en termes de

croissance viable, de promouvoir dans un premier temps l'immigration qualifiée, mais c'est une voie qui est politiquement jouable et raisonnable. Je vous remercie.

M. Mouhoud. Je vous remercie. Je donne à présent la parole à Anne-Sophie Bruno qui va nous faire un exposé d'historienne sur les formes de l'emploi immigré (ou étranger) au 20^e siècle.

(Projection d'un Powerpoint).

Mme Bruno. La présentation que je vais faire aujourd'hui va porter sur une séquence particulière de notre histoire, celle de la seconde industrialisation, c'est-à-dire la période qui part de la fin du 19^e siècle pour aller jusqu'aux années 1970, qui marque l'entrée en crise de cette vague d'industrialisation. J'insiste sur ce point en introduction car c'est une séquence spécifique de l'histoire de l'immigration en France, qui s'appuie sur la naissance de la figure du travailleur immigré, qui est associée intrinsèquement à la figure du travail manuel, non-qualifié mais parfois aussi qualifié. Cette centralité du travail manuel fait une différence avec

la période actuelle et avec les périodes précédentes qui n'avaient pas tout à fait la même teneur.

Quand on fait de l'histoire, on travaille sur des périodes parfois révolues et on n'est pas toujours sûrs de pouvoir tirer des leçons de l'histoire, parce que la séquence actuelle a des points pas du tout communs avec la précédente, mais partage tout de même certains points communs. On arrivera donc peut être tout de même à avoir des éléments de réflexion pour nourrir les débats actuels.

Le premier élément que je vais développer est le fait que cette séquence de fin 19^e fin 20^e, a reposé sur une immigration de travail extrêmement importante certes en nombre, mais surtout pas la contribution de l'immigration au fonctionnement du marché du travail et à l'économie. On peut dire que l'immigration de travail est une composante structurelle du marché du travail, qui va modifier les formes de l'immigration en France.

Qu'est-ce qu'on avait avant cette immigration fin 19^e – début 20^e s. ? On avait soit des migrations de proximité dont François Héran a parlé tout à l'heure, plutôt des Belges dans un vaste Nord de la France, des Italiens plutôt au Sud-Est, mais on avait aussi déjà des migrations professionnelles qui reposaient sur des principes de spécialisation liés à des filières de recrutement migratoire, communautaire,

partant des Aveyronnais et des bougnats, jusqu'aux maçons limousinants de la Creuse, pour arriver à des mobilités très qualifiées comme celle des mécaniciens du textile britannique qui ont diffusé l'innovation textile de la première industrialisation au début du 19^e siècle.

On trouve ainsi dans l'histoire de nombreux exemples de spécialisations professionnelles qui montrent la capacité des migrants à saisir des opportunités de marché, puisque ces spécialisations ne sont souvent pas héritées, importées de la zone de départ, mais développées dans la migration car cela répond à un besoin du marché. Je peux citer plusieurs exemples : les miroitiers du Piémont (fin 19^e) qui saisissent le marché des immeubles haussmanniens et qui posent toutes les vitres de ces immeubles construits des années 1870 à 1890. À la fin de la période étudiée, je prends l'exemple de l'épicier maghrébin, souvent djerbien, qui va développer le marché de l'épicerie, du petit commerce d'alimentation de proximité, dans un contexte de révolution commerciale et d'apparition des hypermarchés. C'est la rencontre entre cette tradition commerçante et une transformation des structures commerciales en France qui va donner naissance à cette figure de l'épicier maghrébin.

Ce sont des choses que l'on trouve de tout temps, en tout lieu. Ce n'est jamais tout à fait vrai, mais tout de même...

« Le droit au séjour est donc largement subordonné à un droit au travail, faisant de l'immigration de travail le cœur des politiques migratoires à la française. »

Anne-Sophie Bruno

Mais ce n'est pas ce type de migration qui va faire le gros de l'immigration en France au 20^e siècle.

L'essentiel de l'immigration va s'appuyer sur des recrutements collectifs, qui reposent au départ sur ces spécialisations professionnelles. Ce sont les ancêtres de Michel Platini, qui sont recrutés par le patronat des aciéries et des mines de fer de Lorraine pour répondre à un besoin d'urgence de main-d'œuvre auquel la population locale ne répond pas. Les premiers Italiens recrutés étaient des terrassiers (ancienne spécialisation professionnelle italienne) qui ont été débauchés sur place par les employeurs de la sidérurgie lorraine puis ont eu ensuite l'idée de lancer des recrutements collectifs dans les villages ou à la frontière de l'Italie. Ce chaînage va créer un précédent qui va marquer l'histoire de l'immigration au 20^e siècle. L'essentiel des flux migratoires va s'appuyer sur ces recrutements organisés et collectifs. C'est le cas des Polonais dans l'entre-deux guerres. Entre le recensement de 1921 et celui de 1931, on est passé de 46 000 Polonais à plus de 500 000 en

dix ans. C'est un recrutement massif par les associations d'employeurs qui vont chercher des Polonais directement en Pologne.

Je peux aussi prendre l'exemple du BTP dans la deuxième moitié du 20^e siècle où sont faits des recrutements tous azimuts, d'abord dans les centres de formation professionnelle pour adultes qui recrutent en Tunisie, ou en Italie, pour trouver des nouveaux stagiaires puis en faire les futurs ouvriers qualifiés des entreprises du BTP ; il y a aussi des contrats collectifs envoyés par les entreprises dans les antennes de l'Office national de l'immigration ou dans les municipalités des pays d'émigration de l'époque.

Ces recrutements collectifs jouent donc un rôle en première intention pour initier des courants migratoires qui ne reposaient pas sur des filières migratoires spontanées et qui, par le jeu ensuite de l'autorecrutement et des réseaux personnels, vont avoir un effet boule de neige fort, puisqu'il suffit de recruter quelques stagiaires FPA ou quelques travailleurs recrutés

collectivement et anonymement au départ, pour ensuite que ces nouveaux recrutés fassent venir leurs frères, leurs cousins ou des personnes de leur entourage.

Cela a donc un effet visible non seulement dans les flux de travailleurs recrutés de façon collective mais aussi plus généralement dans les formes que prennent ces flux de migration.

Ces modes de recrutement vont orienter les flux migratoires vers certains secteurs. C'est pourquoi j'ai parlé de concentration sectorielle. Les exemples que j'ai donnés sont toujours les mêmes : la métallurgie, et notamment la sidérurgie, les mines (les Polonais travaillent essentiellement dans les mines de charbon et de potasse), et le BTP qui sont les trois gros pourvoyeurs d'emplois étrangers au 20^e siècle.

Si l'on reprend les discours sur ces secteurs de recrutement, ces emplois étrangers dessinent une hiérarchie des emplois plus ou moins désirables. Les emplois les moins désirables sont les plus ouverts aux étrangers. C'est intéressant quand on se replonge dans les débats parlementaires de la fin du 19^e siècle, de voir que le terme de « travaux pénibles » est systématiquement associé dans les discours politiques, au besoin de recruter des travailleurs non-libres, dont les travailleurs étrangers. La question

de la pénibilité du travail est première, avant même la question des niveaux de salaire. Cet élément est assez constant sur toute la période.

L'autre élément qui définit ce que serait un emploi étranger, c'est la question de l'autonomie dans le travail. C'est un enjeu central avec l'essor de l'industrialisation. Les contours des emplois en tension, des métiers en tension fin 19^e début 20^e sont liés à la capacité d'être son propre patron dans un pays extrêmement attaché, pour des raisons politiques et des raisons socio-économiques, à la figure du travailleur indépendant, qui est à la fois un héritage politique de la Révolution française, mais qui en est aussi un héritage socio-économique puisque la vente des biens nationaux du clergé a fait de la France un pays de petits propriétaires.

Cet attachement au travail indépendant et à la petite structure marque durablement les structures de l'économie française. Cela va donner aux travailleurs français les moyens de refuser l'usine qui est vue comme un monde de la grande structure, un monde des chefs qui ne laisse plus d'autonomie aux travailleurs.

Cette immigration qui s'est construite sur cette composante structurelle d'une main-d'œuvre d'appoint, qui est recrutée pour remplir les emplois pénibles que les travailleurs français ne veulent pas occuper, cette

« Quand vous pensez l'immigration comme une main-d'œuvre complémentaire d'appoint, pour remplir les pénuries sélectives de main-d'œuvre, vous pensez forcément l'immigration comme soumise au cycle de l'économie. »

Anne-Sophie Bruno

construction va se prolonger dans une gestion administrative des populations étrangères qui va donner une très large part à la logique de main-d'œuvre dans la gestion des dossiers d'étrangers.

Là encore, il y a des éléments de longue durée puisque la notion d'emploi déficitaire (les métiers en tension de maintenant sont les emplois déficitaires d'hier), la logique d'opposabilité de la situation de l'emploi, on la retrouve dès l'entre-deux guerres, notamment dans les années 1930, avec des critères d'opposabilité de l'emploi pour des demandes de renouvellement ou d'octroi des titres de travailleurs étrangers.

Le droit au séjour est donc largement subordonné à un droit au travail, faisant de l'immigration de travail le cœur des politiques migratoires à la française. Cette logique de main-d'œuvre, on la trouve à l'œuvre dans la gestion de l'immigration par l'administration après 1945, à un moment où on a l'impression que les vannes sont complètement ouvertes puisqu'il y a des besoins importants de main-d'œuvre. L'administration du travail reste toujours attentive, année après

année, aux évolutions, et au moindre engorgement sur le marché du travail, il y a des fermetures, qui peuvent aboutir à restreindre la délivrance des cartes à des travailleurs non-qualifiés, y compris dans les années 1950 où il y a pourtant un appel important à l'immigration de travail. On est donc face à une administration très attentive aux micro-fluctuations des emplois pour lesquels on fait venir les travailleurs étrangers.

La conséquence de cela, c'est que, quand vous pensez l'immigration comme une main-d'œuvre complémentaire d'appoint, pour remplir les pénuries sélectives de main-d'œuvre, vous pensez forcément l'immigration comme soumise au cycle de l'économie. Dès qu'il y a une récession, retournement de conjoncture, il y a évidemment fermeture.

Globalement, s'il y a un enseignement à tirer de l'histoire de l'immigration sur ce long 20^e siècle, c'est que l'on a tendance à traiter cela par coupe transversale. On regarde à un moment les besoins, les stocks disponibles, alors que le traitement à la fois de politique

économique mais aussi le traitement des individus suppose de prendre en compte la durée. Évidemment, quand on dit que l'immigration perd sa raison d'être avec la crise économique, on voit à quoi cela mène : dans les années 1930, on assiste à une diminution de la population étrangère avec des rapatriements, qui correspondent à des départs volontaires, certes, parce qu'il y a moins d'emplois, mais aussi à des rapatriements forcés de travailleurs qui sont renvoyés par leurs employeurs parfois avec l'aide des pouvoirs publics, qui affrètent des trains pour renvoyer les travailleurs en surnuméraire. La diminution est très importante : un tiers de diminution de l'emploi étranger dans les houillères du Nord Pas-de-Calais en deux ou trois ans, après le déclenchement de la crise, une diminution de moitié du taux d'étrangers dans les mines de potasse en Alsace. Pléthore d'exemples démontrent ce phénomène.

Cela s'accompagne de demandes accrues de protection du marché de travail, que je n'ai pas le temps de détailler mais que l'on va retrouver à chaque période de crise, depuis les décrets qui réglementent l'emploi des étrangers par les entreprises qui sous-missionnent à des marchés publics en 1899, jusqu'à la loi de 1932 qui établit des quotas d'étrangers par secteur, négociés par les syndicats patronaux et les syndicats de travailleurs.

Pour autant, cette logique de main-d'œuvre n'a jamais été exclusive, même au 20^e siècle où l'on pense l'immigration avant tout comme une immigration de travail. Les raisons de la migration ont, en effet, toujours été multiples. Quand l'immigration de travail est la principale porte d'entrée, les gens qui arrivent en France demandent une carte de travailleur ; même quand vous avez rejoint votre époux et que vous pouvez faire un dossier de regroupement familial, même quand vous êtes juif tunisien et que vous quittez la Tunisie pour des raisons politiques, vous faites une demande de carte de travail parce que vous êtes sûr de l'obtenir.

J'attire donc votre attention sur la difficulté de penser l'immigration en fonction des titres de séjour qui sont délivrés, car cela masque la complexité des motivations de la migration.

L'autre élément qui vient restreindre la logique de main-d'œuvre, c'est l'affirmation d'un certain nombre de droits individuels le droit au regroupement familial, qui va monter en puissance dans les années 1970, à la suite de mobilisations politiques très intenses ; mêmes si les années 1970 sont un moment de très fortes tensions racistes, il y a aussi des mobilisations politiques de défense des étrangers qui vont empêcher les rapatriements forcés qui avaient marqué les années 1930.

« Si l'on définit des emplois étrangers comme des emplois manuels non-qualifiés, quelles perspectives de carrière donne-t-on aux personnes que l'on recrute dans ces emplois ? »

Anne-Sophie Bruno

Enfin, quand on pense l'immigration de travail comme une immigration d'appoint, on ne pense pas la durée des trajectoires professionnelles. Pour des travailleurs manuels, cela pose un certain nombre de questions en termes de possibilité de mobilité sociale et de trajectoire d'intégration.

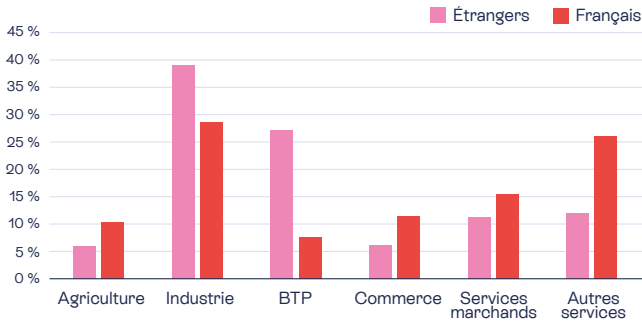
Le premier élément qui ne va pas dans le sens d'une amélioration de la situation des travailleurs étrangers, c'est la segmentation croissante du marché du travail avec le développement d'une flexibilité des formes de l'emploi étranger, que l'on voit très nettement apparaître dans le secteur des travaux publics dans les années 1950 et 1960, avec des contrats de chantier très courts, qui recourent à des travailleurs étrangers parfois très qualifiés. Dans les entreprises de travaux publics des années 1960-1970, on a une main-d'œuvre quasi-exclusivement étrangère, avec des chefs de chantier étrangers, mais avec une précarité des conditions de travail faisant qu'à niveau de qualification égale, les salaires sont de l'ordre du tiers du salaire ouvrier moyen de l'époque. Il y a donc

vraiment une très grande précarité des conditions de travail. Les possibilités de mobilité et d'intégration, quand on recrute des travailleurs pour les très grandes organisations qui fonctionnent avec de la flexibilité, ne seront pas tout à fait les mêmes que lorsque le BTP fonctionnait sur de petites structures et qu'un Creusoise ou un Italien pouvait monter sa petite entreprise. C'est un élément important qui fait que les mobilités se sont progressivement restreintes.

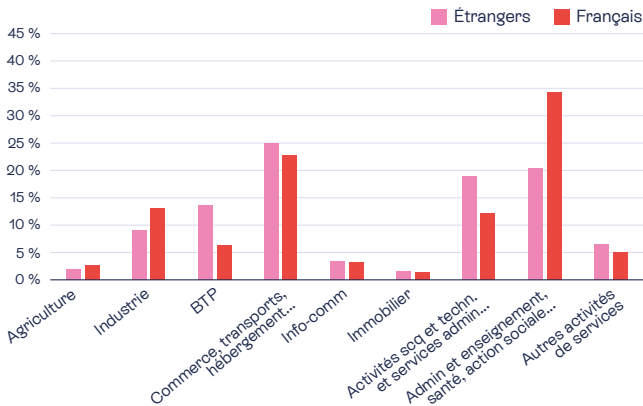
Pour conclure, quand on compare la fin de la séquence que j'analyse, qui est la répartition des secteurs d'activité étrangers et des secteurs d'activité de l'emploi des Français en 1975, on observe que cela a considérablement changé par rapport à ce que l'on observait en 2018 : la part des étrangers a diminué. Les deux secteurs, celui de l'industrie et celui du BTP, se sont effondrés, impactés par la crise et le changement de régime du marché du travail (*cf. graphiques page suivante*).

Cela pose la question de la transition entre les deux et de ce que peut

Secteurs d'activité des étrangers et des Français en 1975



Secteurs d'activité des étrangers et des Français en 2018



être un « bon emploi ». Si l'on définit des emplois étrangers comme des emplois manuels non-qualifiés, quelles perspectives de carrière donne-t-on aux personnes que l'on recrute dans ces emplois ? À un moment où l'on réfléchit aux métiers en tension, il est bon de prendre en compte la durée des carrières, les trajectoires, de ne pas s'arrêter au moment d'entrée pour

la seule raison qu'il y a des besoins de main-d'œuvre à assouvir tout de suite, mais de réfléchir, si l'on recrute des personnes, à ce que les recrutements débouchent sur de bons emplois en termes de perspective de carrière, de perspective de salaire. C'est un enjeu qui dépasse la question des emplois étrangers parce qu'il y a un problème pour penser plus généralement sur

la durée les emplois, les trajectoires et les carrières des travailleurs non-qualifiés.

M. Mouhoud. Je vous remercie. Je vais prendre deux questions.

M. Coutaz. Au nom du groupe de la CGT, je salue les efforts déployés par le CESE pour présenter positivement les migrations et contribuer ainsi à combattre les idées reçues en la matière. De ce point de vue, cette journée comme l'avis en cours de rédaction par Françoise Sivignon et Kenza Occansey, au sein de la commission Affaires européennes et internationales, qui s'inscrit dans le cadre des travaux réguliers du CESE, relèvent d'une même philosophie que nous partageons pleinement.

Je remercie également les panélistes de cette première table ronde d'avoir ancré leur parole dans une approche qui n'est pas uniquement et purement économique du sujet. L'analyse coût/bénéfice des migrations nous semble être dangereuse car elle tend à invisibiliser la dimension humaine des dossiers, voire déshumaniser le sujet. Les migrations ne sont pas simplement et uniquement bénéfiques sur un plan économique, elles sont aussi profitables sur un plan culturel, social, voire démographique. Tout vouloir passer par le prisme économique peut conduire à de navrantes réductions du type : « Le travail des femmes

est-il bénéfique ? » ou « Le travail des enfants peut-il être envisageable et généralisable ? », évidemment des questions que la décence et la morale commandent de ne pas poser.

Il est important, quand on approche le phénomène migratoire, de garder une certaine conduite morale. C'est ce à quoi le groupe CGT tient particulièrement.

M. Mouhoud. Ce n'était pas une question mais une remarque. Merci. Il s'agit d'un principe auquel on peut effectivement parfaitement adhérer. Pour les économistes d'ailleurs, l'immigration n'est pas la seule solution aux problématiques du marché du travail. On ne peut se passer de réformes structurelles.

M. Repon. Souvent, quand on parle d'immigration, on la lie à l'économie et au secteur du BTP.

Concernant les chiffres que vous nous donnez sur le déclin de la TPE (je représente l'artisanat et le bâtiment en France), sur quelle base vous fixez-vous quand vous dites que l'entreprise artisanale de petite taille est en déclin alors qu'elle fait 97 % du tissu économique du bâtiment, la moitié du chiffre d'affaires et la moitié des salariés. Si nous sommes en déclin, que se passe-t-il ? Rassurez-moi.

Mme Bruno. Je vais effectivement vous rassurer. En fait, la transformation

que j'évoque est liée essentiellement au marché de la construction des logements HLM et des infrastructures pris en charge par les grandes entreprises de travaux publics. L'augmentation très forte des travailleurs étrangers dans le BTP, c'est surtout sur la partie TP.

Dans le dernier élément, j'aurais voulu développer le fait qu'il y a une gestion du personnel tout à fait différente entre les petites entreprises du bâtiment et les très grandes entreprises du BTP qui ont, elles, flexibilisé très tôt la gestion de leur main-d'œuvre. Selon l'entreprise dans laquelle vous travaillez, vous n'avez pas du tout la même vie. Je vous rassure, dans les petites entreprises (en tout cas dans les années 1960, 1970, que j'ai étudiées), les niveaux de salaire sont sans commune mesure.

TABLE RONDE 2

Immigration et *protection sociale***Ekrame Boubtane**

Maître de conférences à l'université Clermont Auvergne et chercheure associée à l'École d'économie de Paris

**Lionel Ragot**

Conseiller scientifique au CEPII pour le programme Économies Émergentes / Migrations Internationales et Professeur à l'université Paris-Nanterre

Mme Boubtane. Merci aux organisateurs pour cette invitation.

Pour traiter un sujet aussi riche que l'immigration et protection sociale, nous serons deux économistes : Lionel Ragot, professeur d'économie à l'Université Paris-Nanterre, conseiller scientifique au CEPII. Il est aussi chercheur affilié à la chaire Transitions démographiques - Transitions économiques. Et moi-même, Ekrame Boubtane, Maître de conférences en économie habilitée à diriger la recherche de l'Université Clermont-Auvergne, et chercheure associée à l'École d'économie de Paris.

Avant de passer la parole à Lionel Ragot, j'aimerais en introduction faire le lien avec la table ronde précédente sur « L'impact économique des migrations » et l'introduction de François Héran. Il me semble important de souligner que l'économie a également besoin d'immigrés pour les postes moins qualifiés, et qu'il est nécessaire d'avoir des voies régulières de migration pour ces immigrés et leur famille (i), et de rappeler que l'immigration familiale a un effet positif sur l'économie dans son ensemble (ii). J'évoquerai ensuite la difficulté d'évaluer l'impact économique des migrations (iii) et je terminerai avec une revue des travaux qui ont analysé les effets sur les finances publiques (iv).

Je partage le constat qui a été fait : l'immigration qualifiée est un facteur important de croissance économique. Néanmoins, l'économie européenne, comme l'économie française, a également besoin de l'immigration de personnes qui n'ont pas nécessairement poursuivi des études supérieures, des immigrés qui n'entrent pas dans cette catégorie d'immigration qualifiée. On constate malheureusement qu'en l'absence de voie régulière d'immigration, une partie des immigrés n'ont pas d'autres choix que d'emprunter, au péril de leur vie, des voies irrégulières de migration. Ces personnes arrivent ainsi dans des conditions qui ne sont ni satisfaisantes pour elles mêmes, ni pour le pays d'accueil. On constate également qu'il y a des personnes qui arrivent irrégulièrement en France pour occuper des emplois essentiels au bon fonctionnement de l'économie, dans le secteur informel mais aussi dans le secteur formel. Les travailleurs en situation irrégulière « se débrouillent » pour éviter le travail dissimulé et s'insèrent ainsi dans le marché du travail formel avec un contrat de travail en bonne et due forme. Leur situation irrégulière les expose à des abus, à l'exploitation, voire à la traite des êtres humains.

Il est important de rappeler que les besoins en main d'œuvre, tels qu'observés aujourd'hui mais tels qu'on les a également observés dans le passé, concernent aussi des postes non

qualifiés. Ce sont certes des emplois rémunérés au salaire minimum, plutôt précaires mais ils sont essentiels pour l'économie, et les travailleurs qui occupent ces emplois ont, comme tout un chacun, le droit de vivre en famille.

On ne peut pas avoir une immigration de travail sans une voie d'immigration familiale pour l'ensemble des travailleurs, et non pas uniquement pour ceux dont les conditions de rémunération permettent de bénéficier du dispositif « passeport talent » qui les autorisent à arriver en France accompagnés des membres de leur famille.

Les conditions de regroupement familial sont déjà très restrictives et il est important de trouver le juste équilibre entre s'assurer qu'un travailleur immigré dispose des ressources nécessaires pour subvenir en France aux besoins des membres de sa famille qu'il souhaite faire venir, et le respect de sa vie privée et familiale.

La recherche en économie a analysé les effets de l'immigration dans son ensemble et également les effets de l'immigration familiale. L'immigration a un impact positif sur l'économie dans son ensemble, et l'impact de l'immigration familiale est également positif. Cela ne veut pas dire que la politique d'immigration de la France actuelle ou passée est efficace.

« *La protection sociale, l'objet de cette table ronde, est étroitement liée à l'impact économique des migrations.* »

Ekrame Boutbane

Ainsi, si l'on prend les données qui ont été présentées par François Héran, et que l'on analyse l'interaction entre l'économie et les flux migratoires, on démontre que l'arrivée des immigrés dans le cadre familial n'a pas augmenté le chômage. Elle aurait contribué plutôt à le réduire, que ce soit dans les années 1970 et 1980, une période où l'immigration était moins qualifiée, ou dans les années 1990 à nos jours.

Certes, les immigrés arrivés dans le cadre familial n'ont pas été sélectionnés ou choisis pour des emplois en particulier, ils s'insèrent dans les emplois disponibles ou créent leur propre activité. Nos travaux montrent ainsi que l'immigration familiale a un effet positif sur le niveau de vie moyen en France.

L'effet positif de l'immigration familiale s'explique par la complémentarité entre les immigrés et le reste de la population active qui a été évoquée tout à l'heure notamment par Hillel Rapoport. Cette complémentarité se traduit par des effets indirects de l'immigration sur l'économie, qui sont difficiles à mesurer

et donc ne sont pas évidents à intégrer dans un raisonnement simplifié pour le débat public.

L'intervention de François Héran montre qu'il n'est pas facile d'établir un constat commun sur le phénomène migratoire, son ampleur et son évolution. Les données disponibles ne sont pas toujours correctement présentées, et on assiste ainsi à un débat sur les statistiques migratoires. Il est encore plus difficile d'arriver à un consensus sur l'impact économique des migrations, sur les liens entre deux sujets complexes : l'économie et l'immigration. Dans la multitude des facteurs qui pourraient influencer le taux de chômage d'un pays, sa croissance économique, les dépenses de protection sociale, ou les recettes fiscales, l'enjeu principal est d'arriver à isoler l'effet de l'immigration : établir un lien causal entre l'arrivée des personnes et l'évolution d'un ou plus indicateurs de la situation de l'économie et des finances publiques.

L'impact économique des migrations est ainsi un thème de recherche en

macroéconomie, en économie du marché du travail ou en commerce international. Les travaux de recherche mobilisent des outils à la fois théoriques et empiriques pour analyser les liens complexes entre économie et immigration.

La protection sociale, l'objet de cette table ronde, est étroitement liée à l'impact économique des migrations, objet de la précédente. En effet, le premier facteur de financement de la protection sociale est la croissance économique, et l'immigration contribue plutôt positivement à cette croissance.

On retrouve dans le débat public la perception qu'une immigration en provenance de pays moins développés, plus pauvres, serait une charge pour le système de protection sociale dans son ensemble. C'est la crainte que la part attribuable aux immigrés dans les dépenses publiques serait plus importante que leur contribution aux recettes. L'interrogation est parfaitement légitime et y répondre nécessite l'examen de l'ensemble des dépenses et des recettes. Toutefois, le débat public se focalise sur les dépenses sociales qui bénéficieraient aux immigrés, et généralement leur contribution aux recettes fiscales et à la richesse nationales passent à la trappe. Le débat se concentre sur des sujets comme l'aide médicale d'état ou les prestations familiales, sans prendre les finances publiques dans leur ensemble.

Les travaux en économie se sont intéressés justement à l'impact de l'immigration sur les finances publiques dans leur ensemble. Une partie des travaux mobilise une approche comptable pour distinguer dans les dépenses et recettes publiques celles attribuables aux immigrés. Une autre partie des travaux analyse les effets sur les finances publiques en prenant en compte les effets indirects qui passent par l'impact économique des migrations.

Les données de comptabilité nationale disponibles ne permettent pas de distinguer les dépenses publiques et les recettes publiques selon les caractéristiques individuelles. Ces données ne distinguent pas l'ensemble des dépenses dont bénéficient les femmes par rapport aux hommes, on ne connaît pas non plus avec précision la répartition de l'ensemble des dépenses selon les catégories par âge. Pour les recettes, c'est encore plus compliqué.

Une partie des travaux en économie mobilisent des méthodologies pour reconstruire, estimer — comme si l'on avait une comptabilité nationale qui le permettait — quelle est la part des dépenses et des recettes publiques attribuable à la population immigrés. Pour ce faire, il faut mobiliser des sources de données annexes, choisir des hypothèses et confronter les travaux à des comités de lecture. Lionel Ragot va

consacrer sa présentation aux résultats des travaux qui reposent sur l'approche comptable, auxquels il contribue depuis un certain nombre d'années, notamment sur le cas de la France.

L'approche comptable donne un état des lieux qui est important à la fois pour la recherche et pour éclairer le débat public où on retrouve des calculs « de coin de table » présentés comme études qui font la une de l'actualité avec la supposée charge que représenterait l'immigration pour les finances publiques.

Au delà de cette approche comptable, il est important de prendre en compte les effets indirects de l'immigration sur les finances publiques et les effets sur la richesse nationale. En complément aux travaux qui utilisent l'approche comptable, il y a ainsi des travaux qui mobilisent des outils théoriques et empiriques pour évaluer à la fois les effets directs de l'immigration sur les finances publiques et aussi les effets indirects notamment liés à la complémentarité. L'approche adoptée est similaire à celle que les macro économistes utilisent pour évaluer l'impact d'autres politiques publiques, comme l'impact d'une politique budgétaire, mieux connu sous l'effet multiplicateur des dépenses publiques. Cette approche permet de prendre en considération à la fois les effets directs, les effets indirects et les externalités dans l'évaluation de l'impact fiscal de l'immigration. Ce sera l'objet de ma

présentation en seconde partie de cette table ronde.

Je cède la parole à Lionel Ragot qui va exposer ses travaux.

M. Ragot. Bonjour à toutes et à tous.

(Projection d'un PowerPoint).

Je vais aller à l'essentiel et faire passer quelques messages sur la question de la contribution des immigrés aux finances publiques car, comme l'a rappelé Ekrame Boubtane, il y a beaucoup d'a *priori* ou de bon sens qui ne correspond pas à la réalité du coût de l'immigration sur les finances publiques.

Je vais partir de cette perception dont ont parlé Hillel Rapoport et El Mouhoub Mouhoud.

La perception par l'opinion concernant l'impact de l'immigration sur les finances publiques est plutôt négative. On considère généralement qu'ils contribuent moins au financement que les natifs et que cette population immigrée en France est moins qualifiée que les natifs. 53 % des immigrés de 35 ans sont faiblement qualifiés (avec un diplôme inférieur au baccalauréat) contre 39 % pour les natifs du même âge. Moins vous êtes qualifié, moins votre contribution aux finances publiques est importante puisque vous payez moins de cotisations, impôts, taxes, etc. Ces chiffres correspondent à la réalité.

Est souvent évoqué aussi le fait qu'ils pèsent plus sur les dépenses. Deux arguments sont souvent avancés sur ce point.

Premièrement, les immigrés sont plus souvent au chômage que les natifs, donc pèsent sur les allocations chômage. Les chiffres datent un peu, mais cela a peu évolué en termes d'écart. En 2010, le taux de chômage est deux fois plus élevé pour les immigrés que pour le reste de la population : 16 % contre 8,5 %, et 20 % pour les immigrés extra-communautaires.

Deuxièmement, on considère que les immigrés ont plus d'enfants que les ménages natifs, donc perçoivent plus d'allocations familiales. L'indicateur conjoncturel de fécondité des femmes immigrées est de 2,6 enfants par femme contre 1,8 pour les femmes françaises.

Ce sont des faits, souvent évoqués pour affirmer qu'au total, l'immigration va peser sur les finances publiques. On les retrouve dans beaucoup de débats, notamment lors des différentes élections. Je vais citer deux élections où cette question de l'immigration et de son coût pour l'économie, en particulier pour les finances publiques, a été mise en avant : celle de Donald Trump, qui recommandait de construire un mur pour arrêter les flux migratoires venant du Mexique, et celle du Brexit en Angleterre puisque l'élément majeur mis en avant dans la campagne était de stopper les

flux migratoires venant notamment de l'Europe de l'Est, qui coûtaient cher à la protection sociale anglaise.

Ce bon sens (puisque cela relève de faits et non pas de faux chiffres) est trompeur. Pourquoi ? Si je prends le cas de l'Angleterre, une étude élaborée de Dustmann et Frattini en 2014 a montré que les immigrés européens ont eu, en réalité, un impact positif sur les finances publiques au Royaume-Uni, contrairement à tous les discours mis en avant.

Comme l'a rappelé Ekrame Boubtane, j'ai travaillé longtemps avec mes collègues Xavier Chojnicki et Ndeye-Penda Sokhna sur la mesure de la contribution des immigrés aux finances publiques françaises. On a publié l'année dernière une étude qui va de 1979 au début des années 2010, qui montre qu'en réalité, les immigrés n'ont pas pesé pas sur les finances publiques. Cela va être le premier temps de mon intervention puis je ferai, dans un deuxième temps, un focus plus spécifique sur les finances de la protection sociale.

Pourquoi, malgré ces faits avérés qui sont souvent mis en avant, la population immigrée a un impact relativement modéré sur les finances publiques ?

Cela provient de la structure par âge de la population immigrée. Vous avez là un graphique avec, en abscisse, les différents âges de la vie et en

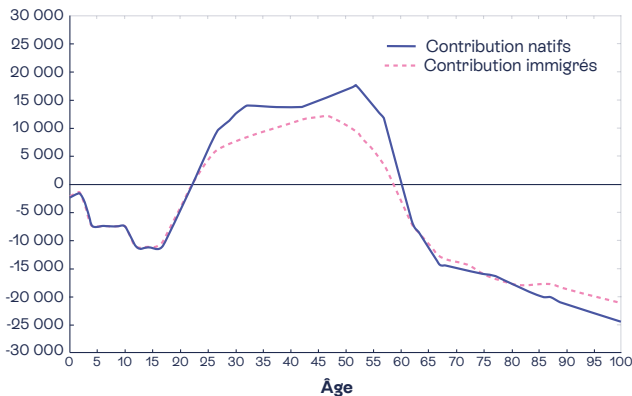
ordonnée la contribution nette aux finances publiques : la différence entre ce que vous apportez aux finances publiques sous forme d'impôts, de cotisations sociales, taxes diverses, et tout ce que vous percevez des finances publiques. Quand cette contribution nette est négative, c'est que vous financez moins que ce que vous recevez. Quand elle est positive, vous financez plus que vous recevez. Sans surprise, on coûte aux finances publiques quand on est jeune et quand on est vieux. Que l'on soit immigré ou natif, cela ne change rien. La contribution est positive durant la période de vie active, entre 18 et 55 ans (cf. graphique ci-dessous).

Selon ce graphique, le « bon sens » est toujours valable. Un immigré va moins

contribuer puisqu'il a un solde net inférieur à celui d'un natif. Donc quelque part il pèse sur les finances publiques par rapport à un natif. Pourtant, quand on fait le calcul sur ce qu'apporte la population immigrée aux finances publiques, on ne retrouve pas ce résultat, pour une raison simple : quand on passe « en moyenne pour un individu » à un âge donné à l'impact total, on doit prendre en compte la structure de la population immigrée. C'est là où il y a une grande différence. J'ai superposé la pyramide des âges de la population des natifs et celle des immigrés en France. Pour les natifs, cela ressemble de moins en moins à une pyramide et de plus en plus à un obélisque, du fait du vieillissement démographique. Il y a encore un semblant de pyramide des âges pour les immigrés,

Contribution nette (taxes - transfert) selon l'âge et l'origine en 2011

(en euros constants de 2005)



« La population immigrée n'est ni un fardeau, ni une aubaine pour les finances publiques »

Lionel Ragot

mais qui se rapproche de plus en plus d'une sorte de champignon avec un pied très mince (cf. graphique ci-dessous).

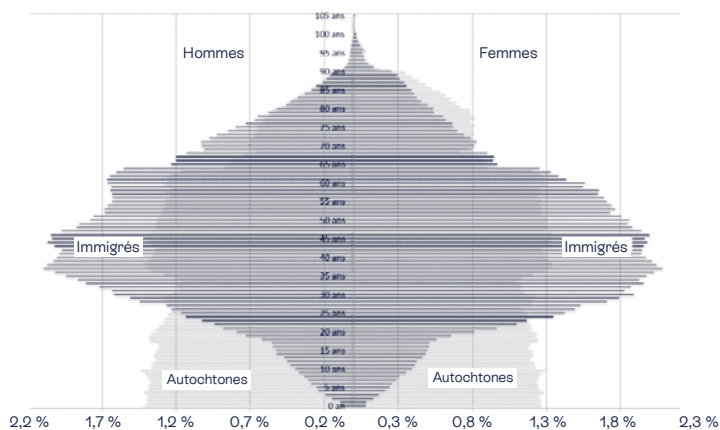
Cela provient du fait que la population immigrée est concentrée justement sur les tranches d'âge 20-50 ans. Elle est donc concentrée sur la partie où la contribution nette est positive. C'est ce qui fait toute la différence entre « en moyenne à un âge donné » et le résultat total de cette population.

Pour trouver un indicateur plus parlant sur l'impact total pour les finances

publiques, vous avez ici le solde primaire du budget français (primaire, le paiement des intérêts sur la dette publique est retranché des dépenses). La première donnée correspond à 1979 et la dernière à 2011. La contribution des immigrés au solde primaire est très proche de zéro, légèrement en négatif pour la plupart des années, sauf une (cf. graphique page suivante). Cet impact quasiment neutre se retrouve dans la plupart des pays développés.

La contribution des immigrés aux finances publiques est donc relativement

Structure par âge en 2011 (en % de la population concernée)



neutre, proche de zéro, comprise entre + ou - 0,5 % du PIB. En 2011, ce n'est pas loin des 0,5 % mais 2011, c'est trois ans après la crise de 2008 qui a eu des impacts assez profonds, notamment sur les dépenses de protection sociale.

La population immigrée a été plus touchée par la crise, puisque c'est souvent cette population qui sert de première variable d'ajustement sur le marché du travail.

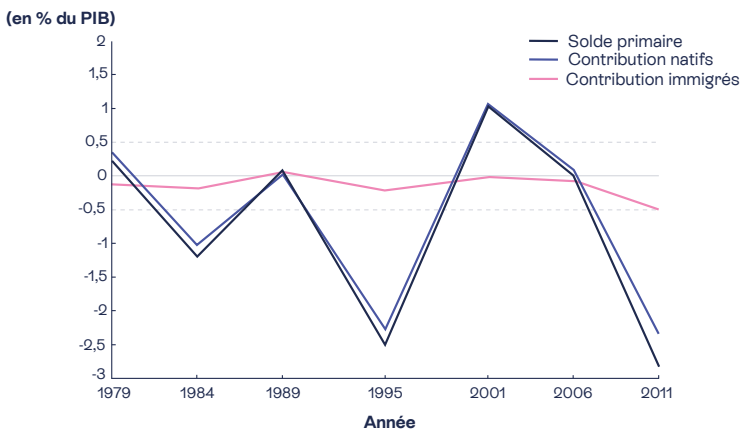
On ne peut donc pas dire que ce sont les immigrés qui expliquent le déficit budgétaire de la France. La population immigrée n'est ni un fardeau, ni une aubaine pour les finances publiques. Elle a un effet relativement modéré et sensible à la conjoncture économique, car elle est beaucoup plus affectée en période de crise sur le marché du travail que les natifs.

Comme je l'ai dit, ce résultat est concordant avec celui de beaucoup de pays développés : Allemagne, États-Unis, Espagne, Autriche, Suède... pratiquement tous les pays de l'OCDE.

J'en viens plus spécifiquement maintenant au financement de la protection sociale. La plupart des travaux que les économistes ont menés sur cette question étaient liés au sujet du vieillissement démographique, c'est-à-dire dans la perspective du fardeau du vieillissement démographique sur le financement de la protection sociale.

Je rappelle au préalable un fait sur le vieillissement démographique qui explique pourquoi le débat sur l'immigration et sa contribution à l'économie ne se pose pas de la même

Contribution des immigrés et des natifs au **solde primaire**



« Si l'on avait mis en place dès 2010 une politique qui visait à avoir un solde migratoire nul, on aurait perdu 25 % de la population en âge de travailler à l'horizon du siècle. »

Lionel Ragot

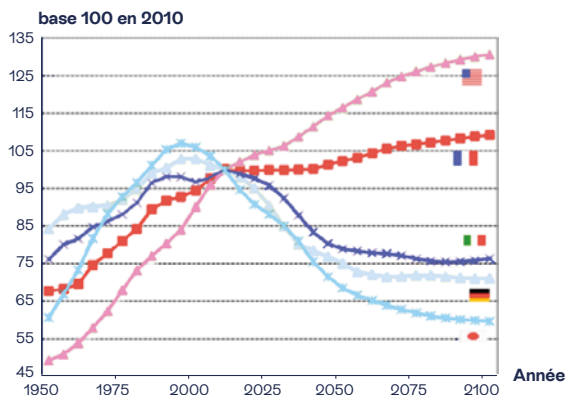
manière en France par rapport à la plupart des autres pays européens.

Ce graphique montre l'évolution de la population en âge de travailler, 15-64 ans (base 100 en 2010). En France, à l'horizon du siècle, on anticipe une légère progression de la population en âge de travailler. Dans les autres pays, l'Italie, l'Allemagne et surtout le Japon, on observe au contraire une diminution très sensible de la population en âge de travailler, voire au Japon, une population

qui n'est pas loin d'être divisée par deux entre 2010 et la fin du siècle (cf. graphique ci-dessous).

Par conséquent, dans ces pays, la question migratoire se pose de manière différente par rapport à nous. Quand un industriel allemand réfléchit à l'implantation d'une usine automobile dans son pays, ce sont des investissements sur 20, 30 ou 40 ans. Il regarde les perspectives de recrutement. C'est pourquoi le patronat allemand est

Évolution de la population en âge de travailler (15-64 ans)



favorable à la politique migratoire, qui a été généreuse et qui explique la position de Angela Merkel au moment de la crise des réfugiés. Attention, il y avait certes des considérations morales importantes dans ses choix, mais aussi ce soutien du patronat allemand, parce que cette arrivée massive de réfugiés à l'époque permettait de contrecarrer en partie le vieillissement démographique de l'Allemagne.

Dans des travaux avec X. Chojnicki qui mobilisent des modèles d'équilibre général calculable, comme l'a rappelé Ekrame Boubtane, on prend en compte tous les effets indirects pour voir comment ces flux migratoires en France impactent le financement de la protection sociale.

Dans un premier travail, on a regardé quelle aurait été la situation de l'économie française si le solde migratoire était égal à zéro dès 2010. Cela ne veut pas dire que l'on arrête complètement l'immigration mais qu'il y a autant de personnes qui entrent que de personnes qui sortent du territoire. Le solde migratoire est donc nul. Cela a des conséquences démographiques très importantes sur la population en âge de travailler.

Si l'on avait mis en place dès 2010 une politique qui visait à avoir un solde migratoire nul, on aurait perdu 25 % de la population en âge de travailler à l'horizon du siècle. Cela montre la contribution importante des

flux migratoires à la dynamique de la population active en France.

Sans ces flux migratoires, avec un solde migratoire nul, nos travaux montrent que ce sont 4,3 points de PIB de besoin de financement pour l'ensemble de la protection sociale à l'horizon du siècle, contre seulement 3 % avec les projections migratoires prévues. La contribution de l'immigration au financement de la protection sociale est tout de même de 1,3 point de PIB. Il y a donc bien un effet bénéfique de l'immigration sur les comptes de la protection sociale.

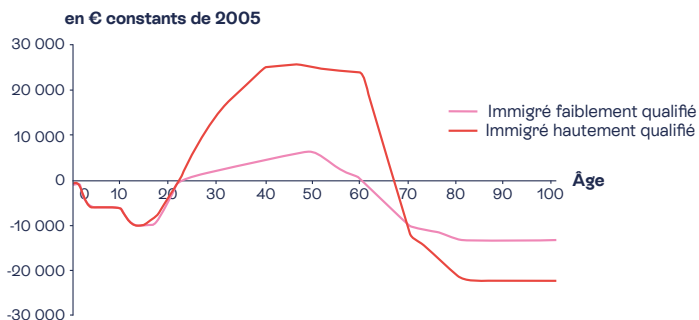
Sans immigration, on est à 7,3 points de PIB de besoin de financement pour les piliers santé plus retraite, et avec immigration, 4,8 points de PIB.

Les flux migratoires que l'on connaît actuellement et dont les projections anticipent la poursuite ont donc bien un effet positif sur le financement de la protection sociale. Rappelons que ce solde net (la différence entre le nombre de personnes qui entrent et le nombre de personnes qui sortent) est d'environ 100 000, en moyenne.

On s'est également demandé si l'immigration pouvait être la solution et plus simplement comment elle pouvait contribuer à réduire le fardeau du vieillissement démographique.

La politique migratoire peut-elle contrecarrer le vieillissement

Contribution nette (taxes - transferts) d'un immigré selon le niveau de qualification



démographique ? Elle ne le peut pas. Je prends un indicateur simple : le ratio de dépendance, la part de la population de plus de 65 ans par rapport à la population en âge de travailler, plus précisément le rapport entre ceux qui payent les cotisations par rapport à ceux qui reçoivent les pensions. Ce ratio va diminuer dans le cadre du vieillissement démographique. Si l'on voulait qu'il reste constant (en contrecarrant le vieillissement démographique) à travers une politique migratoire généreuse et ambitieuse, c'est mathématiquement possible mais cela implique un phénomène cumulatif et explosif : on fait venir plus de personnes qui vont-elles-mêmes vieillir, il y aura donc plus de personnes âgées dans le futur et il faudra donc faire venir encore plus de personnes. Cela nécessiterait des flux migratoires qui feraient doubler la population française tous les 40 ans. C'est donc irréaliste.

La politique migratoire n'est donc pas la solution au vieillissement démographique, mais elle peut contribuer à en réduire le fardeau fiscal.

Je rebondis sur la question de la table ronde précédente, et si, en plus, cette politique migratoire était sélective c'est-à-dire consistait à faire venir des personnes qualifiées voire très qualifiées, quels seraient l'impact sur les finances publiques ?

Je vous montre un graphique similaire au premier, mais je ne compare plus immigrés versus natifs, mais immigrés faiblement qualifiés (diplôme inférieur au baccalauréat) avec immigrés hautement qualifiés (diplôme équivalent ou supérieur à la licence) (*cf. graphique ci-dessus*). Au même âge actif, la contribution positive des derniers est beaucoup plus élevée que celle des premiers. Une politique plus sélective en matière

de qualification aurait donc un effet bénéfique sur les finances publiques.

On a fait quelques scénarios où l'ampleur des flux migratoires dans les années à venir correspondrait à la dernière vague d'immigration importante en France, celle de la fin des années 1950, où elle représentait 0,35 % de la population totale. Cela revient à doubler le solde migratoire jusqu'en 2050. Au lieu de plus 100 000 chaque année en moyenne, ce serait plus 200 000. Cela a un impact positif sur le financement de la protection sociale sans changer la structure par qualification (une politique non sélective), pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure : c'est une population plus jeune, mais l'impact reste relativement modéré. Cette politique réduirait le besoin de financement de 20 % à l'horizon 2050. En revanche, ce n'est pas neutre sur la population française. Si l'on passe de plus 100 000 à plus 200 000 en solde migratoire net, la part des immigrés à horizon du siècle, passe de 9 % à 17 %. Cela a donc un impact démographique important sur la population française, pour un résultat qui reste modéré sur les finances publiques : on réduit de 20 % le besoin de financement de la protection sociale.

Si l'on a une politique migratoire beaucoup plus sélective, cela a effectivement des effets plus importants. Avec cette politique migratoire plus ambitieuse mais composée d'immigrés ayant la même structure par qualification

que les jeunes natifs, au lieu de réduire de 20 % le besoin de financement, on le réduit de 30 % toujours à l'horizon 2050. Mais sur le plus long terme, les avantages de la politique sélective disparaissent. Cela a été une surprise pour nous, mais finalement cela paraît relativement évident quand on explore les raisons. Les personnes qualifiées n'ont pas les mêmes caractéristiques que les personnes peu qualifiées, en particulier, leur taux de natalité est plus faible et leur espérance de vie plus élevée. Quand on fait venir des personnes plus qualifiées, cela a un effet économique positif, mais elles font moins d'enfants que les plus qualifiées et elles vont vivre plus longtemps à la retraite, soit un effet démographique négatif.

Ce que l'on gagne du point de vue économique, on le perd du point de vue démographique.

Tels sont les messages que je voulais faire passer.

Mme Boubtane. Merci Lionel pour cet éclairage très complet.

La contribution de l'immigration dans un contexte de vieillissement est une question particulièrement importante. Il est intéressant de voir que le premier effet est un effet démographique de structure par âge. Non seulement la population immigrée est plus jeune que la population non immigrée, les flux migratoires sont encore plus jeunes.

Il est important de rappeler également que la structure de qualification de la population immigrée a évolué au cours du temps, et elle n'est pas exactement la même que celle des flux migratoires. En 2018, la population immigrée se caractérise par une proportion plus importante de non-diplômés que dans le reste de la population et également, par une proportion plus importante de bénéficiaires d'un bac +3 ou plus. Lorsqu'on prend en compte la période d'arrivée en France, les données montrent clairement que la part des non-diplômés a diminué fortement parmi les immigrés arrivés récemment, alors que la part des diplômés du supérieur a augmenté nettement. Parmi les immigrés arrivés il y a moins de cinq ans, un tiers a un diplôme supérieur ou égal à un bac +3 (contre 18,6 % parmi l'ensemble de la population en France).

(Projection d'un PowerPoint).

Pour compléter la présentation de Lionel Ragot, je vous propose un aperçu des travaux qui utilisent une autre approche et qui permet d'évaluer les effets directs et indirects de l'immigration sur les finances publiques. Cette approche considère les flux migratoires et non pas la population immigrée et prend en compte les interactions notamment indirectes entre immigration et économie. Elle se focalise sur l'impact à moyen terme : dans les 10 ans suivant l'arrivée des personnes immigrées sur le territoire.

Avec mes coauteurs, Hippolyte d'Albis et Dramane Coulibaly, nous avons utilisé cette approche dans plusieurs travaux qui portent sur les pays européens et sur la France.

Lorsqu'il y a un choc qui augmente le flux migratoire, et plus particulièrement l'immigration permanente, la population en âge de travailler en proportion de la population totale augmente. Cet accroissement de la part des personnes d'âge actif dans la population a des conséquences économiques et fiscales bénéfiques, soit un dividende démographique. Plus il y a des personnes en âge de travailler dans une économie où les créations d'emploi sont dynamiques, plus il y a de la croissance et donc une marge de manœuvre pour financer la redistribution entre actifs et non actifs. C'est un résultat que l'on retrouve dans les pays où les dépenses publiques représentent une part importante dans leur richesse nationale.

L'effet positif de l'immigration sur l'emploi s'explique par la complémentarité, notamment dans des économies vieillissantes. Même si l'intensité du vieillissement n'est pas aussi importante en France comparée à l'Allemagne, la France consacre une part importante des dépenses publiques aux transferts vers les personnes les plus âgées. Les dépenses de protection sociale de retraite et de survie représentent 14,7 % du PIB en 2021

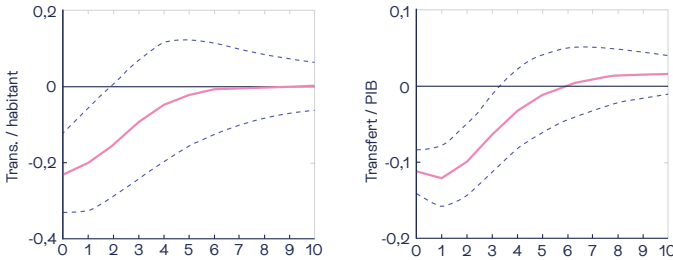
(11,9 % en Allemagne), celles au titre de la famille et des enfants ne représentent que 2,2 % du PIB (1,9 % en Allemagne).

Dans ce contexte, l'immigration augmente la part de la population en âge actif ainsi que le taux d'emploi. Le PIB par tête augmente et nous pouvons regarder de près les effets côté dépenses publiques, plus précisément les transferts, puis côté recettes publiques (cf. graphiques ci-dessous).

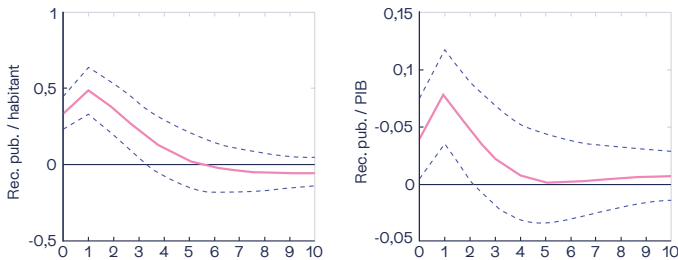
Les transferts publics ainsi que les recettes sont représentés dans ce graphique à la fois par tête (rapportés à la population) et en pourcentage de PIB. Ce que l'on voit, c'est l'effet de l'arrivée des immigrés dans les 10 ans qui suivent. L'arrivée des immigrés augmente la population et augmente le PIB, d'où l'enjeu d'évaluer l'effet de l'immigration en utilisant comme indicateur le PIB par tête.

Réponses à un choc qui augmente les flux de migrants permanents

Des transferts publics par habitant et en pourcentage du PIB



Des recettes publiques par habitant et en pourcentage du PIB



Source : Hippolyte d'ALBIS, Ekrhame BOUBTANE & Dramane COULIBALY, « Immigration and public finances in OECD countries », *Journal of Economic Dynamics and Control*

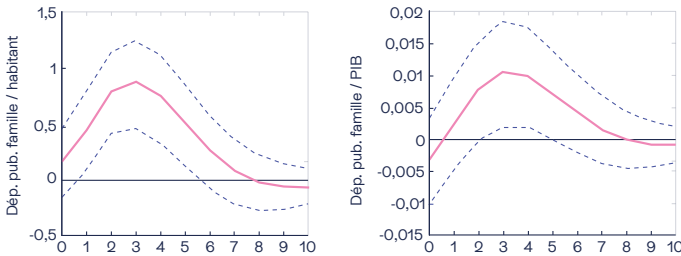
L'enjeu pour évaluer l'impact sur les finances publiques est similaire. L'effet de l'arrivée des immigrés sur les transferts publics (les recettes) serait-il plus important que leur contribution à la richesse nationale (à la population) ? À long terme, l'effet est neutre, mais à court et moyen terme, les immigrés contribuent à financer les transferts. En effet, rapportés à la richesse nationale ou à la population, les transferts publics diminuent suite à l'immigration, alors que les recettes

publiques par tête ou en pourcentage de la richesse nationale augmentent dans les années qui suivent l'arrivée des immigrés dans le pays.

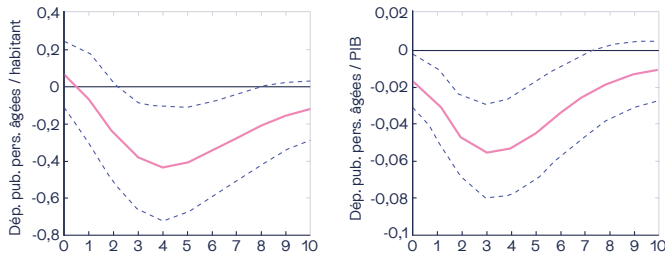
Cela nous ramène aux effets de l'immigration sur les dépenses de protection sociale (cf. graphiques ci-dessous), l'objet principal de cette table ronde. Lorsqu'on regarde les dépenses consacrées à la famille et aux enfants, l'arrivée des immigrés se traduit par une augmentation de ces dépenses

Réponses à un choc qui augmente les flux de migrants permanents

Des dépenses publiques consacrées aux familles par habitant et en pourcentage du PIB



Des dépenses publiques consacrées aux personnes âgées (pensions de retraite) par habitant et en pourcentage du PIB



Source : Hippolyte d'ALBIS, Elrame BOUBTANE & Dramane COULIBALY, « Immigration and public finances in OECD countries », *Journal of Economic Dynamics and Control*

par tête (en pourcentage du PIB) à court et moyen terme. Les immigrés sont principalement en âge de travailler, ils sont ainsi en âge d'avoir des enfants. Comparé au reste de la population, les immigrés ont plus d'enfants du fait de leur structure par âge. Il ne s'agit pas uniquement de préférences différentes en matière de fécondité.

Comme ils sont relativement plus jeunes, les immigrés ne bénéficient pas autant que les non-immigrés des transferts en faveur des personnes âgées. Ils contribuent ainsi à financer les dépenses de retraite et nos résultats montrent que la contribution des immigrés à la richesse nationale est plus importante que l'effet qu'ils ont sur les dépenses de retraite. Comme vous le savez, les dépenses de retraite représentent plus de 13 % du PIB, les dépenses familiales moins de 3 % du PIB.

Lorsqu'on prend l'ensemble des dépenses publiques, certaines augmentent proportionnellement au PIB, d'autres baissent, les recettes augmentent. Au final, l'augmentation des recettes publiques suite à l'immigration l'emporte par rapport à l'effet sur les dépenses. Nos résultats montrent que l'effet de l'immigration est positif sur le solde budgétaire dans les deux-trois ans suivant l'arrivée des immigrés, il devient neutre ensuite.

Ces résultats sont obtenus pour les flux d'immigrés permanents. Les données de flux sur longue période ne permettent pas de distinguer les migrants selon les niveaux de qualification ou les pays d'origine. En revanche, nous avons analysé l'impact des flux de demandeurs d'asile sur l'économie et sur les finances publiques.

Les demandeurs d'asile ne sont pas des immigrés comme les autres. Ils sont admis au séjour temporairement le temps de l'instruction de leur demande d'asile, et ne sont pas généralement autorisés à travailler à leur arrivée dans le pays. Le dispositif d'accueil et de prise en charge des demandeurs d'asile est une dépense publique et il est important, de considérer aussi les effets indirects sur l'économie des demandeurs d'asile, sur un temps suffisamment long pour évaluer correctement l'impact sur les finances publiques.

Il est évident que la contribution d'un demandeur d'asile à l'économie ne serait pas la même qu'un immigré qui arrive dans le cadre familial ou professionnel ou pour poursuivre des études. Les demandeurs d'asile ont des parcours migratoires plus complexes. Ils sont à la recherche d'une protection internationale car ils s'estiment persécutés et ont dû traverser plusieurs frontières avant de déposer leur demande d'asile.

Nos résultats indiquent que l'impact des demandeurs d'asile est neutre pour les principaux pays européens. Dans les années qui suivent le dépôt de leur demande d'asile, on n'observe pas d'effets négatifs sur le solde budgétaire. Cinq ans après leur arrivée, on observe des effets légèrement positifs sur l'économie. Nos résultats montrent que les demandeurs d'asile ne sont pas une charge pour les économies d'accueil européenne, et ne représentent pas un coût pour les finances publiques quand à la fois les effets directs et indirects sont pris en considération.

Pour conclure sur l'impact sur les finances publiques, notamment ce que l'on peut dire du lien entre la protection sociale et l'immigration, il est important d'avoir en tête que l'âge est le principal déterminant des dépenses de protection sociale, et que les immigrés, surtout ceux qui arrivent chaque année, sont relativement plus jeunes que le reste de la population. Ils sont principalement en âge de travailler et arrivent dans des pays où il y a des besoins de main-d'œuvre. Lorsqu'on élargit la focale et qu'on considère l'immigration dans son ensemble, en prenant en compte aussi bien les effets directs qu'indirects, les immigrés contribuent à financer les dépenses sociales, en particulier les transferts vers les personnes âgées.

Il me semble important aussi de rappeler la finalité des dépenses sociales.

Les dépenses publiques de santé permettent une prise en charge efficace du risque santé et l'accès à des soins de qualité. Une population en bonne santé est une population plus productive. Des enfants en bonne santé, ce sont des actifs productifs pour demain, un capital humain, donc un facteur de croissance économique à long terme.

Les dépenses de retraite sont principalement contributives. Les retraités d'aujourd'hui étaient les actifs d'hier qui ont contribué à l'accumulation de la richesse qui profite aujourd'hui à l'ensemble de la population. Garantir un niveau de revenu minimal pour les personnes les plus âgées est également important pour lutter contre la pauvreté.

Notre système de protection sociale est plus protecteur pour les personnes les plus vulnérables. Oui, les immigrés sont surreprésentés dans la population la plus vulnérable. Cela s'explique par le fait qu'une partie des immigrés occupent les emplois plus précaires mais essentiels, des emplois dont ne veulent plus les non immigrés. Les immigrés sont les premiers à être licenciés en période de crise économique. On les retrouve également dans des emplois rémunérés au salaire minimum et/ou dans les emplois à temps partiels avec des conditions de travail relativement plus contraignantes. Il est difficile dans ce contexte d'espérer qu'en moyenne les immigrés vont avoir

les mêmes trajectoires de revenus que les non-immigrés.

Que les immigrés soient surreprésentés dans la population la plus vulnérable, ça ne veut pas dire qu'ils ne contribuent pas à nos économies. Nous devons nous interroger sur l'efficacité des politiques d'intégration, et comment les améliorer pour faire en sorte que ces personnes s'insèrent mieux sur le marché du travail, et s'intègrent plus facilement dans la société. C'est une meilleure intégration qui permettrait de maximiser l'impact économique de l'immigration.

La dimension économique est notre champ d'expertise, mais la question de l'immigration ne se limite bien sûr pas à cette dimension. C'est un aspect important mais qui est instrumentalisé dans le débat. Au lieu de parler des questions d'intégration sociale, de la coordination politique à l'échelle européenne ou des relations diplomatiques avec les pays d'origine et de transit, par facilité le débat se focalise plutôt sur la question du coût économique de l'immigration.

Les économistes ne suggèrent pas d'utiliser l'immigration pour relancer la croissance économique de la France, ni pour résoudre le problème du financement de la retraite. Ils analysent les effets directs et indirects de l'immigration et montrent qu'il n'y a pas de sujet sur un impact négatif de l'immigration sur l'économie.

Dans une économie de plus en plus globalisée, la mobilité des personnes, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, est plutôt un facteur d'intégration économique et un facteur de croissance économique.

N'oublions pas qu'un des principes fondateurs de l'Union européenne, dans le traité de Rome, c'était le principe de liberté de circulation des travailleurs qui a évolué en liberté de circulation et d'installation des personnes. Cela a pris du temps pour qu'il soit mis en œuvre, parce que ce n'est pas facile de s'entendre sur les règles de circulation des travailleurs et de leur famille, même lorsque les pays sont au même niveau de développement, et proches politiquement. Il ne faut pas sous-estimer la difficulté de la mise en œuvre de la politique migratoire, mais il ne faut pas non plus oublier que la mobilité des personnes est un pilier de l'intégration économique.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Camara. Bonjour à tous. Je souhaite exprimer une demande à Thierry Beaudet, Président du CESE, et à l'ensemble des parties prenantes ici présentes.

Je dirige l'entreprise ICI ADMIN, créée en 2018, spécialisée dans l'accompagnement des salariés étrangers et de leur famille en France dans leurs démarches administratives

afin d'obtenir leurs autorisations de travail, titres de séjour etc. Au sein de mon entreprise, nous avons nourri l'idée d'améliorer l'organisation administrative en France pour que les secteurs privés puissent, dans la pratique, co-construire les démarches administratives des étrangers en France. L'organisation actuellement du service public de l'immigration légale et professionnelle est régie par voie de loi, de décret, de circulaire, de services déconcentrés, de plateformes interrégionales, sans appui de partenaire privé, et n'est plus en mesure de répondre aux besoins du public étranger, ni aux besoins de recrutement des entreprises désireuses d'employer des talents provenant du monde entier. Les entreprises ne peuvent plus attendre un ou deux mois pour avoir la confirmation qu'elles peuvent recruter les candidats étrangers. Cela tombe sous le sens.

Nous souhaitons soumettre le projet suivant : des structures « tierces de confiance » agréées par l'État devraient être de véritables partenaires de l'administration publique afin de constituer et de co-instruire des demandes administratives relatives à l'immigration professionnelle.

Nous tentons actuellement une démarche directe auprès des assistants parlementaires de certains députés et sénateurs connus pour être investis sur ces sujets dans le cadre de l'actuelle négociation du projet de loi Immigration.

Je pense que l'appui du CESE pour proposer une telle mesure (un amendement) serait un luxe dont je ne pourrais me passer. Je parle à l'ensemble des partenaires ici présents. Seriez vous intéressés pour nous aider dans le cadre du projet de loi Asile immigration, avec un amendement « tiers de confiance » pour accélérer les démarches administratives en préfecture ? Nous sommes aujourd'hui confrontés à une non accessibilité. Les délais de traitement des dossiers sont longs, ce qui nuit gravement à l'intégration de ces travailleurs étrangers.

Mme Boubtane. N'ayant pas de compétence particulière sur ce sujet, je laisse donc la parole au Professeur Héran.

M. Héran. Nous sommes plusieurs à connaître Madame Camara qui vient d'intervenir, en particulier son esprit d'entreprise. Elle a raison, il est vrai que des énergies se perdent dans la difficulté à accomplir des démarches de toutes sortes.

Je voulais parler d'un autre sujet et vous interpeller tous les deux. Lionel Ragot, vous êtes souvent pris à parti par certains chiffreurs du coût de l'immigration. Je pense à Jean-Paul Gourévitch qui est le plus persévérant, qui depuis 15 ans inonde les parlementaires de dévaluations, qui consistent à dire que l'immigration

coûte tant de dizaine de milliards. Il est important de regarder la méthode qu'il utilise. Il inclut la seconde génération. Par exemple, il va dire qu'il y a 13 % d'enfants de l'immigration dans l'Éducation nationale, donc que cela fait 13 % du budget de l'Éducation nationale. Et il va appliquer peu à peu ces clés de répartition à tous les ministères et à tous les postes de dépense.

Je crois qu'il est important de bien rappeler ce que cela signifie en fait, à savoir que l'on va se demander ce qu'un quart de la population coûte aux trois quarts restants. L'immigration plus la seconde génération, c'est presque 25 % de la population. On sait maintenant que 31 % de la population est liée à l'immigration sur trois générations. On peut aussi se demander ce que coûte un tiers de la population aux deux tiers restants. Cela n'a aucun sens. Il n'y a même pas à entrer dans le détail du calcul économique en question et des estimations, mais simplement à s'interroger sur le caractère absurde de la méthode. Je constate (puisqu'il faut tout lire) que d'une version à l'autre des travaux de Lionel Ragot, les chiffres varient, puisqu'on se réserve le droit d'évoluer quand on fait de la recherche. Aussitôt, il est accusé de manipuler les chiffres ou des occulter. Cela se retrouve tout de même dans les grands quotidiens du matin. J'aimerais que vous évoquiez cela.

M. Ragot. C'est effectivement un sujet sensible. Ce n'est pas évident pour les économistes de travailler sur cela. On ne publie que dans des revues académiques, mais c'est relayé par la presse à juste titre.

Vous avez mentionné les travaux de M. Gourévitch que l'on retrouve fréquemment dans la Presse. C'est un essayiste et pas un économiste, mais il faut lui reconnaître une grande transparence sur la manière dont il a fait ses calculs. Il a bien compris qu'il aurait un temps médiatique avant que la loi passe au parlement, il vient donc de réévaluer ses travaux qu'il avait pourtant réalisés il y a moins de six mois et qui aboutissent à un coût très élevé de l'immigration. On a eu accès à son dossier et on l'a regardé dans le détail. On a d'ailleurs fait une tribune dans la presse (dans *l'Express*) pour alerter sur les nombreuses hypothèses peu réalistes qui conduisent à son résultat.

Je donne un exemple (sur lequel même les académiques se posent la question) : doit-on intégrer les enfants des immigrés qui sont natifs ou non ? Dans les premiers travaux présentés, nous avons fait les calculs avec ou sans les enfants justement pour pouvoir comparer.

Mais prendre en compte les enfants (pourtant natif) dans la population immigrée, cela pose un problème. Pourquoi ? Certes, ils ne seraient pas dans la société française si les parents

n'étaient pas là. On peut donc considérer qu'ils sont le résultat de la migration et être associés à cette population. Cependant, cela pose un problème car dans les évaluations on les intègre dans le calcul jusqu'à 16 ans puis ils basculent ensuite dans la population des natifs puisque qu'ils sont nés en France. Or, comme le montre le premier graphique présenté au début de mon intervention : vous n'êtes contributeur net positif qu'entre 18 et 55 ans. Si l'on prend ces enfants entre zéro et 16 ans dans la population immigrée, bien sûr, ce ne sont que des « coûts », ils ne paient pas de taxe, pas d'impôt, pas de cotisation, mais ils bénéficient des dépenses de santé, d'éducation et autres. Par magie, à 17 ans, quand leur contribution va devenir positive, ils deviennent des natifs. C'est le premier problème.

Autres problèmes, il prend de nombreux éléments dans les coûts, notamment le coût lié au trafic de drogue que l'on peut attribuer à la migration. On peut trouver dans les travaux de l'INSEE le chiffre d'affaire du trafic de drogue. Il considère que 90 % de ces dépenses sont attribuables à la population immigrée. En disant simplement : « Lisez les journaux, vous verrez que le trafic de drogue est associé aux immigrés ». C'est le seul point. Puis, il dit : « Attention parce que le trafic de drogue a aussi des effets sur la santé non négligeables. Il faut donc prendre aussi en compte ces coûts pour la santé ». On se dit alors qu'il va garder les 90 % imputable aux

immigrés par cohérence logique, même si comme nous l'avons vu ce chiffre n'a aucun fondement. Mais en argumentant par « Regardez ce qui s'est passé ces derniers mois », il prend un taux de 100 %.

Il y a donc beaucoup de calculs sans fondement logique et factuel. C'était d'ailleurs le titre de notre tribune. Cela reste de la perception : la drogue est entièrement liée aux immigrés. Ce n'est pas sérieux du tout. Mais j'insiste, il faut reconnaître sa transparence dans ses calculs. On peut critiquer à juste titre ce qu'il évoque, prenez avec beaucoup de réserves les chiffres qui circulent quand ce ne sont pas des travaux académiques. Les travaux que l'on a réalisés à trois ont duré pendant plus de deux ans. Comme Ekrame Boubtane l'a dit, la comptabilité nationale ne dit rien sur les immigrés, les natifs et l'âge. On utilise donc de nombreuses enquêtes, comme l'enquête budget des familles, l'enquête dépense de santé, lesquelles fournissent des données détaillées sur plusieurs dizaines de milliers de personnes représentatives de la population française. Ce sont leur traitement et la mise en cohérence de ces données avec la comptabilité nationale qui expliquent ces deux années de travaux, et pas juste un taux de 90 % fondé sur une simple perception à la lecture des journaux. Soyez vigilants sur les chiffres qui circulent dans la Presse sur cette question.

Mme Boubtane. J'aimerais revenir sur ce que j'ai abordé en introduction de la table ronde.

Dans le débat public, les travaux universitaires sont présentés et comparés à ce que j'ai qualifié de « calculs de coin de table » : des publications qui font des choix méthodologiques particuliers pour évaluer les effets sur les finances publiques de la population immigrée. Les choix méthodologiques déterminent souvent les résultats obtenus. Certes, les travaux universitaire reposent également sur des choix méthodologiques, mais à la différence des « calculs de coin de table », ils ont été évalués par les pairs. Lorsqu'ils sont publiés dans les revues à comité de lecture de qualité, cela veut dire que les choix méthodologiques dans les travaux universitaires ont convaincu d'autres spécialistes du sujet.

Les universitaires ont recours à une multitude d'hypothèses, mais la démarche scientifique consiste à avoir l'avis d'une communauté qui évalue la rigueur de la méthodologie et qui valide ou non les résultats. C'est cette démarche qui permet de donner plus de crédibilité à un travail universitaire. La convergence de plusieurs travaux permet de disposer d'un ensemble de résultats probants qui alimentent la connaissance et le savoir. Cela « fait science » en sciences humaines et sociales. La preuve scientifique peut

paraître moins évidente qu'en sciences dures, mais elle existe. Les travaux universitaires donnent une idée sur la réalité, telle qu'on la mesure.

C'est regrettable de mettre à la même hauteur des travaux universitaires avec des publications diverses et variées dans le même article de presse, voire de demander à des universitaires de réagir à des résultats basés sur des hypothèses et des choix méthodologiques qui reflètent des opinions et non pas les résultats d'un travail qui a été évalué par une communauté de spécialistes.

M. Darwane (Groupe Unsa). Merci car vous avez présenté des réalités qui contredisent ce qui se dit dans l'opinion publique. Quel est l'argument selon lequel l'immigration pèse sur les comptes sociaux ? Sur quel argument se base ce discours qui est véhiculé et qui dit le contraire de ce que vous avez présenté de manière scientifique avec des données ?

M. Ragot. C'est ce qu'indiquait mon premier slide c'est-à-dire la perception et le bon sens. Les arguments qui sont souvent mis en avant, c'est qu'ils contribuent moins parce qu'ils sont moins qualifiés. Ils ont des métiers moins bien rémunérés, donc paient moins de cotisations sociales etc. Les deux autres arguments, c'est qu'ils perçoivent plus de prestations sociales et des allocations familiales parce qu'ils sont plus souvent

au chômage et que les ménages immigrés ont plus d'enfants. Ce sont des réalités.

Le message que j'essaie de faire passer, c'est que ces réalités n'aboutissent pas au résultat final que la population immigrée pèse sur les finances publiques, pour une raison principale : cela vient de la structure par âge de cette population. En moyenne, elle va contribuer moins à l'âge actif, mais la population immigrée est justement concentrée sur ces personnes qui ont une contribution nette positive. Au total, c'est donc quasiment neutre pour les finances publiques.

Mme Boubtane. La difficulté de lutter contre les idées reçues est qu'elles reposent sur des constats, des observations qui reflètent une certaine réalité. On peut être d'accord avec certains constats, par exemple que les immigrés sont en moyenne moins bien payés que les non immigrés. Cette observation est correcte, mais la déduction qui en est faite ne l'est généralement pas. En effet, le fait que les immigrés soient en moyenne moins bien payés que les non immigrés, n'implique pas que l'immigration réduit le niveau de vie moyen ou qu'elle est une charge pour les finances publiques. L'observation ne se suffit pas à elle-même et l'analyse économique mobilise un ensemble d'outils théoriques et appliqués pour analyser les observations et en tirer les conclusions. Même lorsqu'on essaie d'analyser correctement

les effets comptables de l'immigration, les choses sont particulièrement complexes comme l'a montré Lionel Ragot dans sa présentation.

Un argument facile, notamment sur la question de la protection sociale, c'est la structure par âge. Il serait difficile de ne pas reconnaître que la majorité des personnes immigrées sont relativement plus jeunes que la population en France. On sait qu'il y a une corrélation importante entre les dépenses de protection sociale et l'âge, et qu'il y a de plus en plus de besoins de main-d'œuvre dans nos économies. On est donc en présence de personnes qui sont des contributeurs nets. Bien sûr, les contributions ouvrent des droits, toutefois, dans un contexte de vieillissement de la population, l'arrivée d'immigrés jeunes permet d'atténuer les effets du vieillissement sur l'économie.

L'immigration ne permet pas de remédier aux conséquences économiques du vieillissement de la population, comme l'a dit Lionel Ragot, ce n'est pas une solution. Il n'empêche que l'arrivée de personnes déjà formées permet au pays d'accueil d'économiser une partie des dépenses publiques, tout en profitant de l'apport de personnes en âge de travailler.

M. Mouhoud. En dehors de toutes les idées reçues sur l'immigration, celle-ci en est une et vous l'avez identifiée et décortiquée, il y a

la question du niveau de qualification des immigrés en France comparé à d'autres pays. On utilise des données de stock, c'est-à-dire qu'on prend tous les immigrés depuis leur arrivée et on fait une moyenne ; les immigrés en France apparaissent alors moins qualifiés que les autochtones, par rapport à d'autres pays. Mais le modèle français de l'immigration est un modèle d'importation des immigrés dans les années 1960, sélectionnés dans les pays de départ, pour travailler dans le bâtiment, les travaux publics ou dans la mine. Nécessairement, le biais statistique, c'est que l'évaluation en stock nous donne une moyenne beaucoup plus faible puisqu'on a dans la composition de la population immigrée, une partie importée justement parce qu'elle n'était pas alphabétisée et qu'on allait les chercher dans les villages de différents pays des anciennes colonies. C'est ainsi que cela s'est produit.

Mais si l'on prend les nouvelles vagues d'immigration, les faits sont tout à fait différents, ce qui est normal. Le taux d'alphabétisation et d'éducation dans les anciennes colonies était négligeable dans les années 1960 mais s'est beaucoup accru depuis les indépendances. Le taux d'alphabétisation et d'éducation dans les anciennes colonies est passé de deux ans à entre 15 et 20 ans. Le taux d'éducation des candidats à l'immigration aujourd'hui n'est pas le même que celui des années 1960. Les populations sont plus qualifiées que

les autochtones lorsque l'on regarde par vague migratoire.

Dans vos travaux, pouvez vous prendre cet effet non pas de stock mais de cohorte ?

M. Ragot. Oui, on le fait puisqu'il y a des flux entrants à chaque période, avec leurs structures par âge et niveau de qualification spécifiques.

J'ajoute un point qui est peu connu en France. On insiste beaucoup sur le fait que dans la population immigrée, la part des faiblement qualifiés est plus importante que par rapport à la population des natifs. Inversement, si l'on prend la part des hautement qualifiés (licence et plus) dans la population immigrée, elle est plus importante que chez les natifs. Dans la population immigrée, en pourcentage, il y a plus de hautement qualifiés que dans la population des natifs. Cela montre bien l'ambivalence. La différence se fait sur les moyennement qualifiés.

M. Mouhoud a raison, les flux qui entrent sont de plus en plus qualifiés. Il a bien expliqué pourquoi le niveau de qualification augmente dans les pays d'origine. L'écart a tendance à se réduire avec les natifs.

Mme Moreno. Merci pour cette table ronde si instructive.

Dans les travaux que vous avez effectués, vous utilisez souvent

les termes « immigrés versus natifs » ; or il se trouve qu'il y a des enfants d'immigré qui sont natifs, mais aujourd'hui considérés comme des immigrés et qui peinent autant que les immigrés à trouver leur place sur le marché de l'emploi. Au regard de beaucoup de personnes, ce sont des immigrés, même si l'on dit deuxième, troisième ou quatrième génération, et ils se retrouvent à occuper des emplois faiblement qualifiés alors qu'ils sont extrêmement bien éduqués et formés.

Je comprends que vous ayez besoin de faire cette distinction dans vos études, mais je pense qu'il est aussi extrêmement important de reconnaître que les parents immigrés, qui se sont sacrifiés pour que leurs enfants puissent faire de bonnes études et qui espèrent voir les enfants avoir un meilleur avenir qu'eux, les voient occuper les emplois qu'ils occupaient il y a 30 ou 40 ans.

Mme Boubtane. Merci, Madame la ministre.

M. Deschamps. Notre Assemblée travaille actuellement sur les États généraux de l'information. Vous avez soulevé un certain nombre de problèmes d'info-intox. Cela a été repris par plusieurs intervenants ici. Je voudrais vous questionner à ce sujet.

Il existe deux types d'information : celles qui circulent par les médias. C'est de leur responsabilité. C'est d'ailleurs aussi

celle de la société. Et il y a celles qui fournissent des argumentaires politiques ou des projets de société. Je voudrais savoir si, notamment dans cette seconde case, vous avez eu l'occasion d'être invités par les parlementaires pour présenter vos travaux, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, mais aussi par les partis politiques qui construisent les projets politiques de société, voire par les grandes associations (je représente ici la Ligue de l'enseignement).

Comment êtes-vous interpellés ? Qui vous a demandé de venir exposer ces travaux alors que l'on parle de la France de demain ?

Mme Boubtane. Merci, Madame la ministre, pour cette question sur la seconde génération. Lionel Ragot va pouvoir répondre.

J'aimerais dire un mot sur la question de l'intégration des enfants des immigrés. Il est vrai que ces études concernent les immigrés et les non-immigrés. Je n'aime pas le terme « natifs », car dans les non-immigrés, c'est une catégorie plus large que la notion de natalité dans le pays. C'est le sujet de la politique d'immigration, l'introduction ou pas de nouveaux immigrés et de répondre à ces sujets. Des questions de recherche en économie considèrent la question de l'intégration des enfants d'immigrés sur le marché du travail et abordent ce sujet. Comme je l'ai

« Même avec un résultat publié dans plusieurs revues, lorsque l'on dit qu'en prenant l'immigration familiale dans son ensemble, on trouve un effet positif, il est vrai qu'une sélection est faite dans le milieu médiatique et politique. »

Ekrame Boutbane

dit, les sujets sont multifactoriels. La question que l'on se pose en économie est de savoir si les difficultés d'insertion sur le marché du travail des enfants des immigrés sont liées à des questions de discrimination ou si c'est lié à des facteurs objectifs, qui sont qu'ils n'ont pas suivi de bonnes études. Même dans un pays où l'on a un financement public de l'éducation, il faut être orienté, choisir la bonne voie. Quand vous avez des parents qui sont illettrés, qui n'ont pas étudié, qui ne connaissent pas le système des grandes écoles, des prépas, les enfants ne sont pas nécessairement bien orientés.

S'ajoute à cela un problème de confiance en soi, un problème d'information sur le marché du travail car trouver un bon emploi correspondant à ses qualifications suppose d'avoir les bons réseaux. Ce n'est pas une question de discrimination, mais une question d'information imparfaite sur le marché du travail, qui ne permet pas une égalité des chances réelle, même si l'on œuvre

politiquement à favoriser cette égalité de chance, notamment via notre école censée être inclusive. Donc, l'ascenseur social est un peu en panne et on observe de plus en plus des difficultés de la seconde génération à s'intégrer et à trouver des emplois à la hauteur de ses aspirations et de ses qualifications.

Je termine avec la question de l'information. Je crois qu'il y a un sujet d'information pour la seconde génération. Pour choisir la bonne voie, il faut un accès à une information. Cet accès n'est pas égalitaire selon que l'on vient d'un milieu populaire ou d'un milieu éduqué, sans parler d'antécédent migratoire.

Sur la question politique, j'étais invitée plusieurs fois par des parlementaires pour parler de ces sujets. D'après ma petite expérience personnelle, je constate que les personnes qui ne veulent pas entendre que l'impact de l'immigration familiale sur l'économie est positif, généralement ne m'invitent pas.

Plutôt que porter un discours qui dit que l'impact global de l'immigration est positif, c'est plus facile de parler d'immigration qualifiée. Comme l'a montré M. Rapoport, l'adhésion publique est plus forte et c'est plus facile politiquement, quel que soit le bord, d'aborder la question de l'immigration qualifiée. Même avec un résultat publié dans plusieurs revues, que l'on retrouve dans plusieurs séries de données, lorsque l'on dit qu'en prenant l'immigration familiale dans son ensemble, on trouve un effet positif, il est vrai qu'une sélection est faite dans le milieu médiatique et politique, et on va être conviés par les personnes qui sont prêtes à entendre ce résultat.

TABLE RONDE 3

Immigration et *métiers en tension***Saïd Hammouche**

Conseiller du CESE, Président
de la Fondation Mozaïk

**Rachid Bakhalq**

Président-Fondateur
de FM-Recrutement

**Elisabeth Moreno**

Ancienne Présidente Afrique chez
Hewlett-Packard et ancienne
Ministre déléguée chargée
de l'Égalité entre les femmes
et les hommes, de la Diversité
et de l'Égalité des chances

**Pierre-Olivier Ruchenstain**

Conseiller du CESE et rapporteur
de l'avis « Métiers en tension »,
Directeur général de la Fédération
des Particuliers Employeurs
(FEPEM)

M. Hammouche. Bonsoir. Nous allons essayer d'être brefs et dynamiques dans les échanges car ce long après midi était riche et précieux mais nous avons tous des contraintes et devons faire au mieux.

Nous allons parler des métiers en tension et faire le lien avec l'immigration, un sujet cher au CESE puisqu'un avis a été porté par Pierre Olivier Ruchenstain. Merci à lui de venir témoigner. Nous écouterons ensuite Mme la ministre, que nous remercions de sa présence

aujourd'hui. Enfin, Rachid Bakhalq nous parlera du dispositif extraordinaire qu'il a mis en place au Maroc afin de pouvoir traiter les questions de recrutement à travers les saisonniers, mais pas seulement.

Je voudrais donner quelques éléments qui m'ont interpellé ces derniers temps sur les questions d'immigration.

En France, d'après l'Institut national d'études démographiques (INED), un quart de la population française a des racines extérieures au territoire français. La construction de la Tour Eiffel, s'est achevée en un temps record en 1889, avant l'exposition universelle, et une grande partie des ouvriers étaient des Italiens, des Polonais qui pour certains y ont laissé leur vie en tombant du chantier. On parlait de conditions de travail et qualité de vie tout à l'heure. La révolution industrielle a mécaniquement provoqué des besoins en main d'œuvre, la France ayant besoin de bras a fait appel aux travailleurs immigrés. Ce qui m'a frappé, c'est qu'à Roubaix, deux habitants sur trois sont des Belges qui travaillent dans le secteur du textile.

Les travailleurs venus d'ailleurs dépassaient le million en 1990. Ce chiffre est significatif.

En 1972, en France, on a un rapport à l'immigration intérieure qu'il faut avoir en tête car un village sur quatre ne parle

pas le français. On parle davantage le breton, l'auvergnat, l'ardéchois. Les politiques d'intégration sont en marche, la réforme du service militaire et la création de l'école publique laïque obligatoire feront en sorte que la Nation française se constitue autour de valeurs et d'un projet commun. C'est également un des leviers de l'intégration permettant de garantir et de réussir une politique d'immigration.

On va entrer dans le détail de ce rapport du CESE voté en janvier 2022. Le Conseil a voté 20 préconisations, dont une plus particulièrement mise en perspective aujourd'hui puisqu'on y traite de la question des primo arrivants.

Pierre-Olivier Ruchenstain, vous êtes Directeur général de la Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem), qui compte énormément d'adhérents, une masse salariale valorisée à 12,3 milliards.

Pouvez-vous rappeler cette préconisation ?

M. Ruchenstain. Je vais commencer par la préconisation du CESE. Le Gouvernement Castex saisit en sortie de crise Covid le CESE sur un paradoxe : avant la crise Covid, quatre métiers sur dix en tension ; après la crise Covid, six métiers sur dix. Aujourd'hui, la dynamique ne se dément pas puisque nous sommes à sept métiers sur dix selon la Direction de l'Animation

de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares). Un journaliste m'appelle souvent pour me demander quels sont les métiers en tension. Je réponds que maintenant ce sont tous les métiers puisque c'est « sept métiers sur dix ».

Nous avons tenu avec la Commission Travail et Emploi à ce que, dans une réponse qui est mécaniquement multifactorielle (la question étant simple : comment résoudre les métiers en tension ?) et le CESE l'a votée en ces termes, sur les 20 préconisations, une parle de l'immigration. Cela n'a pas forcément été facile. À l'époque, nous étions très loin du projet de loi actuel. Même dans les débats au sein des organisations, ce n'était pas un sujet facile.

Nous avons réussi à le faire car nous avons une méthode vertueuse au sein du CESE, celle du consensus. Il n'y a pas eu de dissensus sur ce sujet. Pour avoir une approche pragmatique qui consiste finalement à se dire qu'il y a des branches, des secteurs de l'économie (comme c'est le cas de celle que je représente, celle du particulier employeur, mais il y en a beaucoup d'autres) qui font appel de manière structurelle à l'immigration, plus ou moins qualifiée.

Je vous livre quelques chiffres : en France, 12,5 % des médecins sont étrangers. Ayant aujourd'hui une très

forte tension sur le milieu médical aujourd'hui, pourrions-nous nous en passer ? La réponse est non. 14 % des ingénieurs informatiques sont issus de l'immigration. 13,5 % du milieu de la recherche sont des personnes nées à l'étranger. Et parmi les saisonniers agricoles, un quart environ des salariés sont nés à l'étranger.

La 20^e préconisation du CESE disait qu'il faut donner des outils, au moins un : celui de la langue. Il y a des dispositifs techniques comme CléA, qui sont cités dans la préconisation. La philosophie de cette préconisation est que cela ne peut pas reposer que sur l'employeur individuel, il faut une organisation, et la formation professionnelle, notamment sur la langue française, permet une mobilité professionnelle, une professionnalisation, une agilité professionnelle à la personne migrante, afin qu'elle puisse se développer dans la branche qui l'accueille ou dans d'autres.

La branche professionnelle que je représente allait plus loin que cette préconisation puisque nous avons lancé un lab migration avec un triptyque très simple : la langue, la compétence professionnelle et la citoyenneté. Nous savons que des personnes migrantes vont rester. Nous avons décidé de l'assumer. Je dis « nous » car il y a six organisations syndicales, toutes parties prenantes, avec la Fepem, pour organiser unanimement ce lab migration. Nous avons décidé de lancer

cette expérimentation à Marseille. Cela fonctionne bien. Nous lançons une deuxième cohorte à Marseille, nous dupliquerons très prochainement cela à Paris puis dans toute la France.

Cela répond à une difficulté de main d'œuvre. Souvent des journalistes m'interrogent en demandant quelle est l'origine. Dans notre branche, c'est « un tiers, un tiers, un tiers ». Un tiers des personnes sont issues de l'Europe. Cela casse les images médiatiques que l'on entend parfois, ou télévisuelles, où l'on voit des bateaux entiers de migrants arriver à Lampedusa. Ce n'est pas forcément le migrant tel qu'on se le représente quand il est en situation de travail. Un tiers des personnes viennent d'Afrique et un tiers d'Amérique et de l'Asie. Cela donne un tableau qui est très loin de ce qu'on peut se représenter dans les médias. Mais je tiens à le dire et c'est l'objet de cette journée que d'aborder avec objectivité et calme le sujet.

Tel est ce que je pouvais dire dans ce temps imparti : un avis du CESE, une préconisation forte et une branche du particulier employeur qui se mobilise dans laquelle nous avons essayé d'être innovants avec l'ensemble des partenaires sociaux et à l'unanimité sur ce sujet.

M. Hammouche. Merci pour ces précisions.

Madame la ministre, Elisabeth Moreno, vous avez dirigé plusieurs entreprises internationales en France et à l'étranger. Diriez-vous que l'immigration de travail est une chance, une nécessité, voire une obligation pour l'avenir de l'économie française ? On parle de 400 000 postes non-pourvus.

Mme Moreno. Merci pour cette question. Si je répondais « non », cela ferait bizarre avec tout ce que nous avons entendu cet après-midi. Mais avant de répondre en profondeur à cette question, je voudrais sincèrement remercier le Président Thierry Beaudet et Jean Hervé Lorenzi. Je sais que le CESE et le Cercle des économistes ont beaucoup travaillé pour rendre cet événement possible.

Vous n'imaginez pas combien cela fait du bien, en tant que Française, en tant qu'enfant issu de l'immigration, de voir un après-midi de si bonne tenue, avec des échanges et des débats apaisés, construits, réfléchis et nuancés sur un sujet qui est littéralement en train de mettre le feu à notre pays. Vous avez vraiment toute ma gratitude pour cela.

Je vais commencer par des chiffres pour répondre à votre question.

Pour l'année 2023, la prévision de recrutement s'élevait à 3 millions de postes. 1,8 million de ces emplois sont des recrutements dits « complexes », autrement dit « en tension ». Pierre

Olivier Ruchenstain a précisé le nombre de métiers en tension aujourd'hui dans notre pays, que ce soit dans la santé, les transports, la distribution, etc. Nous avons beaucoup de secteurs dans lesquels nous avons absolument besoin de recruter. Cela a été très bien expliqué dans la table ronde précédente : nous avons besoin de croissance économique. C'est la clé de beaucoup de choses.

Imaginez aujourd'hui notre pays sans cette immigration, qui permet à des familles de travailler parce qu'il y a une nounou qui est issue de l'immigration, qui permet tous ces métiers « de la main », absolument essentiels, mais dont on a fini par dégoûter notre jeunesse, parce qu'ils ne sont pas considérés comme des métiers nobles. Qu'est ce que nous ferions si nous n'avions pas les immigrés pour occuper ces emplois ?

Vous l'avez dit, j'ai eu la chance de travailler sur les quatre continents, en Europe, avec l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. Dans tous ces pays, il y a de l'immigration. L'immigration dont nous parlons aujourd'hui, c'est celle des Européens vers les États-Unis à la fin du 19^e siècle, début du 20^e. À l'époque, c'est une immigration d'économie. C'est aujourd'hui encore une immigration économique. Mais à cela s'ajoutent les migrations liées au dérèglement climatique, aux guerres, aux conflits et tensions présents partout. Nous constatons malheureusement que cela ne va pas s'améliorer.

Nous avons deux choix : soit nous nous replions vraiment sur nous-mêmes et nous prions pour que plus personne ne vienne chez nous. C'est une solution. Soit, nous considérons que l'immigration... Je pense notamment à l'immigration africaine parce qu'elle est fustigée de manière systématique, celle dont CNews nous abreuve pour nous faire peur et nous dire : « Vous vous rendez compte de ce grand remplacement qui est en marche ». En fait, c'est avec le continent africain que nous avons le plus d'attaches culturelles et géographiques. Je regardais les noms des différentes personnes qui se sont exprimées dans les deux premières tables rondes. Et je me disais que c'était beau de voir ces tables rondes avec des personnes qui viennent d'un peu partout et qui participent à la richesse de la France. La Française qui vend le plus de disques à l'étranger est Aya Nakamura. Elle n'est pas très « native ». Il y a un jeune Français qui mesure presque deux mètres qui est en train de rendre les États-Unis « fous » parce qu'il marque de manière extraordinaire. C'est bizarre car quand cela se passe bien, quand ce sont des Français immigrés biens, cela passe. Quand ce sont les autres, il faut les fustiger et les rejeter.

Est ce que l'immigration est une chance pour ce pays ? Je crois que oui.

Je suis une enfant de l'immigration mais en tant que patronne de Lenovo, de

HP, ou de Dell, quand je me déplaçais à l'étranger, j'étais extrêmement fière d'être française. Ce sont les propos de certaines personnes vis-à-vis des « immigrés » qui me font honte d'être Française.

M. Hammouche. Vous êtes arrivée en France à six ans et demi. Que retenez-vous de ce que vous a apporté la France ?

Mme Moreno. J'ai une immense gratitude vis-à-vis de ce pays ne serait-ce que parce qu'il a sauvé la vie de ma petite sœur. Mais je ne suis pas aveugle, ce n'est pas parce que j'aime ce pays, que je suis consciente de sa puissance et je crois que les Français sont les seuls à ne pas se rendre compte de combien ce pays est beau, que je suis aveugle sur ses dysfonctionnements. Si tant de personnes se battent pour venir en France, c'est qu'il y a des raisons.

Lorsque je suis arrivée en France, à la fin des années 1970, il y avait une vraie politique d'intégration. On parle de l'immigration uniquement pour faire peur, d'un point de vue identitaire, d'un point de vue sécuritaire. Pour rassurer tout le monde, je voudrais rappeler que la très grande majorité des immigrés n'ont pas envie de voir des attentats commis dans notre pays. Des immigrés meurent dans ces attentats, comme tout le monde. Toutes les familles ont envie de vivre en sécurité.

Je le rappelle parce que c'est important, que dans l'Histoire de l'immigration,

tous les êtres humains normalement constitués qui sont amenés à quitter leur pays, leur famille, leurs amis pour aller à l'aventure avec une chance sur deux d'arriver à bon port, quand bien même ils arrivent à bon port, ils ont une chance sur deux d'être rattrapés et renvoyés chez eux. Il n'y a pas une semaine qui passe en ce moment sans que l'on ait des nouvelles du type de Lampedusa et des milliers de personnes qui meurent dans la Méditerranée. Ce n'est pas une immigration de choix. Il faut vraiment se rappeler cela. C'est très important.

Quand ma famille a quitté le Cap Vert, ce n'était pas par choix et par volonté. Je me souviens 45 ans après, combien c'était douloureux pour nous de partir, mais vous partez avec l'espoir d'avoir un emploi, de travailler avec dignité, de faire vivre votre famille en dignité. Or aujourd'hui on parle de l'immigration en la déshumanisant.

Nous sommes entre économistes, nous allons donc parler de chiffres, mais derrière les chiffres, il y a des vies humaines. Je me souviens, lorsque je suis venue en France de la douleur d'arriver dans un endroit où personne ne me ressemble, ne parle une langue que je comprends.

J'ai une immense gratitude vis-à-vis de l'enseignante qui m'a prise sous son bras, m'a fait aimer l'école et qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui. Si cela n'avait pas été l'éducation, la possibilité

de travailler, de s'émanciper, d'avoir ma famille, de vivre dans la patrie des Droits de l'homme, dans le pays où « Liberté, égalité, fraternité » sont des valeurs extraordinaires qui font rêver tout le monde, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui.

Mais aujourd'hui, de moins en moins de personnes croient en ces valeurs républicaines et nous devons collectivement nous battre pour que ces valeurs survivent car c'est ce qui fait que la France est considérée comme le pays des Lumières dans le monde entier.

M. Ruchenstain. Quand on vous écoute, Madame la ministre, on ressent une émotion très forte.

Je voulais réagir car quand nous avons lancé de lab migration (cela fait écho à un article du Monde publié ce week-end), nous avons lancé une large enquête avec l'institut de sondage Ipsos pour connaître quel était le degré d'acceptation des particuliers employeurs accueillant une personne étrangère. Nous avons été très surpris. Nous imaginions une grande réticence au regard de la polarisation du débat public sur ce sujet. En réalité, 61 % estiment que le recrutement d'une personne issue de l'étranger est source d'un enrichissement personnel. Cela me semble être en totale décorrélation avec la polarisation actuelle du débat public.

Un article du Monde m'a révélé un indice que j'ignorais et que je vous livre. C'est l'indice longitudinal de tolérance. C'est une enquête annuelle de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) mais qui remonte au début des années 1980 sur la mesure de la tolérance sur le sujet de l'immigration par la société française et nos concitoyens.

Il se trouve que deux questions sont, selon moi, des variables extrêmement importantes.

Premièrement : « Considérez vous que les immigrés sont une source d'enrichissement culturel ? » Cela rejoint l'enquête que nous avons menée chez les particuliers employeurs. En 1992, nous étions à 44 %. En 2022, c'est 76 %. Cela signifie que la société française, selon des sondages relativement constants, s'ouvre.

La deuxième question est un marqueur encore plus fort, sans compter les problématiques constitutionnelles que cela pose : « Êtes-vous favorable au droit de vote des étrangers ? » En 1984, c'était 34 %. En 2002, c'est 58 %. La majorité des citoyens est favorable au droit de vote des étrangers.

Cela fait écho à l'émotion que vous avez bien voulu nous témoigner par rapport à votre histoire personnelle très touchante et qui est un symbole de réussite républicaine, mais cela fait également écho à des éléments tangibles, que

nous avons dans notre branche professionnelle, totalement corroborés par des enquêtes Ipsos.

La polarisation actuelle du débat public sur ces sujets ne correspond pas à ce que pense la majorité des citoyens.

Mme Moreno. Je voudrais dire que mon émotion est à la fois autant de tristesse que de colère. C'est de la tristesse parce que je pense aux émeutes qui ont eu lieu récemment, avant l'été. Les médias ont un rôle essentiel à jouer sur ces sujets, pour représenter la France dans toute sa diversité ; la diversité culturelle de notre pays est invisible. Si tous les matins, vous entendez dire que les immigrés dans les quartiers sont en train de salir notre pays, qu'ils n'en comprennent pas les valeurs et que le grand remplacement arrive à grand pas... Je connais un jeune - Théo Scubla - qui a écrit un ouvrage sur le grand rassemblement.

Je pense que c'est plus utile et moins anxiogène, sans naïveté. C'est à nous de choisir la manière dont nous voulons voir ce pays se développer. Environ 10 millions de Français ont des origines étrangères, qu'allons-nous faire d'eux si nous décidons que ce pays n'est fait que de natifs, et si possible de natifs blancs ? C'est totalement irréaliste. C'est totalement stupide !

On ne peut pas réécrire l'Histoire. Les personnes qui ont animé les tables

rondes précédemment ont parlé de l'Histoire de ce pays qui s'est créée aussi avec l'immigration. Vous ne pouvez pas trier l'immigration et dire : « J'ai besoin de gens pour faire des jobs que personne ne veut faire dans mon pays, mais je veux aussi avoir la possibilité de les virer quand je le souhaite. S'ils peuvent venir sans famille, sans femme, sans enfant et qu'on ne les utilise que comme des outils, c'est très bien. » Et quand on ne veut pas d'eux, « ils ne doivent pas venir parce qu'on ne peut pas accepter toute la misère du monde ».

Mais qu'a-t-on a fait de notre Humanité ?

M. Hammouche. Merci pour ces propos passionnés.

Rachid Bakhalq, nous allons nous appuyer sur votre témoignage car vous avez une expérience particulière. Vous êtes un cadre supérieur ayant réussi, et un entrepreneur puisque vous avez travaillé dans le secteur de la grande distribution il y a quelques années. Aujourd'hui, vous avez créé France Maroc Recrutement, une agence qui a pour vocation d'aider un certain nombre de secteurs en tension à recruter des populations issues de l'étranger. Pouvez vous nous en parler précisément ?

M. Bakhalq. Merci pour votre invitation.

Comme de nombreux Français, je suis effectivement le pur produit de cette

période où la France faisait très bien son travail d'intégration. Je suis né à Limoges à la fin des années 1970. J'ai eu la chance de vivre dans un pays où lorsqu'on est instruit, on peut s'intégrer par le travail, sans bruit, sans émeute, sans préjugé et faire une carrière de cadre supérieur dans de belles grandes entreprises françaises comme Danone, ou américaines, dans la pharmacie ou l'automobile.

Effectivement, issu du Maroc par mes parents, il y a toujours eu cette attache. La France et le Maroc ont une relation de plusieurs siècles même si actuellement, comme dans tous les couples, parfois on se chamaille, on se réconcilie toujours. On se réconciliera, les relations sont trop pérennes et solides pour ne pas repartir comme auparavant.

À la lumière de tout ce que nous pouvons entendre sur les métiers en tension – sept sur dix désormais, même si de manière administrative, c'est beaucoup plus compliqué que cela vu qu'il y a une liste qui est très loin de refléter la réalité de ces métiers dits « en tension » –, nous avons décidé avec mon associé, également franco-marocain (stéphanois), pur produit également de l'intégration française, de créer un cabinet de recrutement français, basé en France et au Maroc, qui a pour vocation d'accompagner l'ensemble des entreprises françaises qui rencontrent un vrai problème de main d'œuvre qualifiée, professionnelle, qui ont envie

de venir s'épanouir en France avec un projet très clair.

Nous avons commencé dans l'agriculture en 2022 avec six personnes, pour arriver à 200 personnes cette année et nous allons dépasser largement les 1 000 personnes en 2024. Nous avons commencé par l'agriculture parce qu'il existe un cadre avec une convention bilatérale entre la France et le Maroc qui date de 1963, qui permet d'accompagner les entreprises françaises ayant des besoins de main d'œuvre agricole sur des délais allant de trois à six mois. Puis, comme tous les secteurs rencontrent des difficultés, nous nous sommes élargis avec l'hôtellerie restauration. Puis, il y a de plus en plus de sollicitations sur l'industrie avec de vraies problématiques de main d'œuvre.

Le métier est simple. Comme tout cabinet de recrutement, c'est de répondre à un cahier des charges exprimé par un employeur qui n'arrive pas à trouver la main d'œuvre dont il a besoin pour répondre à plusieurs besoins. Nous verrons avec l'agroalimentaire notamment. L'idée est de venir à contre-courant des mauvaises pratiques établies ces dernières années, qui se sont accélérées depuis le Covid avec malheureusement parfois des travailleurs qui subissent des mauvaises pratiques installées. L'idée est de tordre le cou et le bras à ces mauvaises pratiques et de revenir à des choses totalement humaines : des travailleurs

postulent, viennent travailler pour des entreprises françaises avec un contrat de travail français. Ils cotisent en France, ont les mêmes droits que n'importe quel autre travailleur en France. Ils cotisent à la retraite et rentrent chez eux lorsque le contrat de travail est terminé.

M. Hammouche. C'est un processus global structuré avec les différentes administrations que vous proposez ?

M. Bakhalq. Absolument. L'employeur, qui n'est pas un spécialiste du droit de l'immigration, du droit du travail, exprime un besoin et nous prenons tout en compte, de l'opposabilité de l'emploi dont nous avons parlé jusqu'à la solution de logement digne, pour ne pas retomber dans les travers dont la Presse s'est fait l'écho ces dernières semaines, de mauvaises situations et conditions de logement, et permettre à des travailleurs de venir travailler dignement, de gagner de l'argent dignement, de repartir chez eux. Dans le cadre de l'agriculture, par exemple, ils viennent travailler six mois et rentrent chez eux avec 6 000 euros d'économie, soit pour un agriculteur marocain l'équivalent de quatre ans de salaire au Maroc.

L'idée est de donner de la dignité aux personnes par le travail en étant à 100 % dans la légalité puisqu'employées par des employeurs français cotisant en France.

Cela ne peut effectivement pas se faire sans l'appui des pays d'origine.

Autrement, nous restons dans des schémas mineurs avec quelques dizaines de personnes par ci et par là. Mais les besoins - cela a été exprimé plusieurs fois lors de ces tables rondes - sont très importants. Pour l'agriculture, nous parlons aujourd'hui de 70 000 ETP non pourvus en France. Pour l'hôtellerie restauration, c'est plusieurs centaines de milliers. J'ai entendu une interview sur France Info il n'y a pas longtemps concernant l'industrie française. Ce sont plusieurs centaines de milliers de postes qui ne seront pas pourvus d'ici 2030.

Que faisons-nous ? Nous nous appuyons sur les pays d'origine pour coconstruire avec eux une solution dans l'intérêt mutuel du pays émetteur et de la France. C'est dans ce cadre que dès le départ, nous nous sommes rapprochés des autorités marocaines pour construire un modèle durable, pérenne et gagnant-gagnant pour les deux pays, aussi bien les employeurs français que les pays d'immigration comme le Maroc. Bien sûr, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (Ofii), qui est un organisme-clé lié aux aspects concernant les travailleurs étrangers, est basé dans les préfectures en France mais est également très présent au Maroc.

Nous avons commencé par l'agriculture. Cela s'est développé ensuite dans l'hôtellerie restauration, où les besoins de main d'œuvre qualifiée sont extrêmement importants. On ne forme pas un chef cuisinier en trois jours.

Cela n'existe pas. Il y a de plus en plus de besoins et nous sommes de plus en plus sollicités par des acteurs majeurs de l'emploi français pour des métiers de l'industrie, avec une vraie qualification, pour des travaux manuels comme des menuisiers, des charpentiers, dans le BTP ; il y a une vraie demande.

Comment illustrer cela par un cas concret ?

Je vais vous présenter rapidement le cas de l'agriculture française.

Un plan de souveraineté alimentaire a été décidé pour permettre de regagner en autosuffisance alimentaire sur les fruits et légumes. Le Covid et la crise de l'Ukraine ont permis de révéler un certain nombre de défaillances. La France ne produit plus que 50 % des légumes consommés en France. L'idée est d'augmenter à 70 % d'ici 2030. Comme je vous l'ai indiqué, 70 000 postes sont aujourd'hui non-pourvus en agriculture. Avec les départs à la retraite, ce seront plus de 200 000 d'ici 2030.

Comment faire pour passer de 50 à 70 % sans main d'œuvre ? Tous les pays européens rencontrent une réalité démographique, difficile pour les années à venir. Comme tous les pays européens rencontrent cette problématique, ils seront tous concurrents demain pour trouver de la main d'œuvre qualifiée. Le Maroc est sur une pyramide des âges totalement différente. C'est un pays jeune,

dont la moyenne d'âge est de 29 ans. Son capital, c'est son capital humain.

À partir de là, la France ayant des problèmes de main d'œuvre agricole, le Maroc ayant une pyramide des âges inversée par rapport à la France mais surtout 6 millions de travailleurs agricoles, comment connecter un marché excédentaire de main d'œuvre agricole et un marché déficitaire ?

Ce qui est intéressant, c'est qu'aujourd'hui plusieurs pays européens rencontrent exactement les mêmes problèmes que la France, mais leur réponse est très différente. La manière dont l'immigration de travail est pensée est radicalement différente. J'ai pris des pays similaires : l'Allemagne, l'Espagne et la France. La France a une chance extraordinaire vis à vis du Maroc, c'est qu'il existe une convention bilatérale qui date de 1963. Cette année, on fête les 60 ans d'une convention qui permet aux travailleurs agricoles marocains de venir travailler en France avec un cadre simple et efficace. Comme vous le savez tous, des débats vont faire beaucoup de bruit à partir du mois de novembre sur la loi immigration. Et il y a une réalité en France aujourd'hui, pour venir travailler en France en tant que saisonnier agricole, ce sont les cinq administrations différentes françaises, qui ne se parlent pas, qui sont chacune dans leur silo avec trois ministères différents.

M. Hammouche. Cela génère donc de la complexité et de la paralysie dans la capacité à trouver de bonnes solutions.

M. Bakhalq. Exactement.

M. Hammouche. Nous allons malheureusement être obligés de couper court à ces informations car nous manquons de temps.

Nous avons un projet de la loi intitulé « Asile et immigration ». Madame la ministre, j'aimerais connaître votre point de vue, ce que vous en pensez, comment agiriez-vous en tant que parlementaire concernant cette loi ?

Mme Moreno. Le ministre Roland Lescure, qui va prendre la parole tout à l'heure, a écrit un livre que je trouve très intéressant sur les totems et les tabous de la France. Je vous le recommande. En fait, on ne prend plus le temps de réfléchir, de débattre de manière apaisée et de se questionner sur la manière dont nous en sommes arrivés là. Tant que certains politiques camperont sur les totems et les tabous de notre pays, tant que l'on réfléchira à l'avenir de la France d'un point de vue idéologique, on n'y arrivera pas.

Si on ne fait des lois que pour prendre des voix au Front national et éviter que Marine Le Pen n'arrive au pouvoir, on ne sera jamais aussi bons que la version originale.

Je veux espérer que ce n'est pas le cas, mais j'ai entendu dire qu'il était possible par exemple que l'article 3 du projet de loi sur l'immigration disparaisse. C'est l'article qui propose la régularisation des travailleurs sans papiers. On sait que ces gens travaillent, qu'ils travaillent de manière irrégulière, qu'ils payent leurs impôts, mais on préfère continuer de les laisser dans une situation d'irrégularité, avec la peur au ventre d'être contrôlés par la police, d'être renvoyés chez eux, de ne pas pouvoir faire un crédit pour acheter une maison ou pour permettre à leurs enfants d'étudier à long terme.

Si on ne regarde cette loi que d'un point de vue identitaire et sécuritaire, on n'y arrivera pas.

Et je le redis : c'est important que les gens qui sont dans notre pays et qui vont à l'encontre de l'intérêt de notre pays le quittent. Si l'on dit que les personnes fichées S, qui sont dangereuses pour la France, doivent partir, que cette loi va permettre d'accélérer ce processus, qui d'entre nous ici peut dire que ce n'est pas bien ? On a tous besoin de protection et de sécurité. Mais si on en fait une loi idéologique qui va nous crispier encore plus et fracturer et diviser encore plus notre pays, je ne vois vraiment pas ce que cela peut nous apporter de positif.

M. Hammouche. Merci, Madame la ministre.

Pour conclure rapidement, quelle est la mesure à prendre absolument aujourd'hui pour faciliter le recours aux travailleurs immigrés ?

M. Bakhalq. Effectivement, vous le disiez, Madame la ministre, l'angoisse, on la connaît, ce sont les OQTF (Obligation de quitter le territoire français). D'accord, il y a effectivement un risque quand un étranger vient, qu'il ne rentre pas dans son pays d'origine. En face, il y a des enjeux économiques majeurs, et on risque effectivement de voir beaucoup d'entreprises françaises délocalisées. On a parlé des Allemands qui réfléchissent avant d'investir dans une usine, se demandant s'ils auront la main d'œuvre dans 20 ans. On risque de rencontrer le même problème si la France rate le virage que ne sont pas en train de rater les autres pays comme l'Allemagne, l'Espagne, même l'Italie qui est en train de signer une Convention avec le Maroc, comme le Portugal car il y a de vrais besoins.

La France a déjà connu cette situation de besoins importants de main d'œuvre pour tous les secteurs d'activité. J'ai pris le cas de l'agriculture mais on est en train de réfléchir au service du maintien à domicile, c'est une bombe à retardement, on le sait, comment va-t-on faire sur la dépendance si on ne s'y prépare pas ? Tous les secteurs d'activité sont à risque aujourd'hui.

Concrètement, notre recommandation est simple : il faut faciliter et mettre de

l'huile dans les rouages. L'immigration n'est pas forcément un ennemi. Bien au contraire, quand on a bien réfléchi le modèle, comme l'ont fait les anglo-saxons avec les points, c'est-à-dire l'immigration « choisie », l'immigration qui correspond aux besoins qui mutuellement permettent à la fois de faire venir des travailleurs dont on a besoin de les former, et de faciliter la pendularité. Il faut remettre de l'huile dans les rouages avec un Bureau national de l'immigration du travail, multi-administrations. Aujourd'hui il y a cinq administrations différentes et trois ministères qui interviennent. Les délais sont trop longs et parfois décorrélés de la réalité économique d'un employeur. Les agriculteurs travaillent avec les saisons. Lorsque les délais vont de 8 à 18 semaines, comment font-ils ? Ils ratent la saison ? Les tomates, c'est au mois d'avril, si les travailleurs arrivent en août, c'est trop tard. Les vendanges, c'est en septembre. Si vous êtes incapable parce qu'il n'y a pas de rouage, d'organisme permettant de répondre à des attentes économiques, on n'y arrivera pas ! Les autres pays sont en train de s'organiser ! L'Allemagne s'est organisée, l'Espagne s'organise depuis 2007 avec le Maroc.

M. Hammouche. Merci. Nous sommes obligés de nous arrêter afin de donner la parole à Monsieur le ministre.

Merci à vous pour vos messages très forts et très clairs. Toutes nos excuses d'avoir écourté cette table ronde.



→ **Ouverture sur le projet d'avis
« Migrations et Union européenne :
vers une nouvelle vision des politiques
migratoires », par Kenza Occansey,
membre du CESE et co-rapporteur de l'avis**

M. Occansey. Merci, Monsieur le Président. Monsieur le ministre, chers toutes et tous, que tirer de cette journée ? Des échanges, des discours, mais quelle finalité ? Je salue la présence de M. le ministre, en espérant que tout ce que nous aurons vu aujourd'hui puisse inspirer le Gouvernement dans ses travaux qui vont être menés dans les jours à venir, tant sur la forme que sur le fond car s'il y a une chose que nous pouvons dire, c'est que ce sujet, tout aussi sensible qu'il est olivant, fait débat sans que l'on ne pose jamais le vrai débat.

La journée d'aujourd'hui nous aura permis de prouver une chose : non, la migration n'est pas qu'un sujet sécuritaire, ce n'est pas un sujet de défense, ce n'est pas un sujet de crise permanente et ce n'est pas non plus un sujet de potentiel économique. C'est un phénomène permanent, explicable, censé, et la réponse que nous devons apporter aux problématiques forcément nombreuses se présentant à nous, est multiple et ne saurait être résumée à une réponse poussée par on ne sait quelle forme de populisme ou de non-réflexion autour d'un sujet si important.

C'est un sujet économique, social, environnemental (de plus en plus), culturel, démographique, humain. Ce sont donc autant de pistes de réflexion pour sortir d'une quelconque logique dépassée qui passerait à côté de tous ces aspects. Répétons-le, aucun sujet n'est impossible à placer en débat tant que l'on lui en offre les conditions.

Y a-t-il beaucoup d'endroits où employeurs, syndicalistes, ONG, associations peuvent échanger et construire ensemble des positions afin de répondre à ce qui est trop souvent érigé comme un problème, alors que ces mêmes acteurs traitent et agissent tous les jours vis à vis des migrations et des personnes migrantes ?

Cette diversité est celle qui se retrouve dans la société, celle qui fait vivre notre pays, mais c'est ici, au CESE, qu'elle dialogue et qu'elle est capable, loin de tout angélisme, de toute naïveté, mais aussi loin de tout utilitarisme, loin des amalgames et du sensationnalisme, de produire une réponse équilibrée au réel. Car c'est bien au réel que nous nous attachons.

Si nous sommes l'assemblée agissante, c'est pour prouver que notre société sait être apaisée, réfléchie et que la construction du commun porte encore un sens. C'est la réalité que nous portons, que nous représentons, y compris sur le sujet migratoire. Le Président en a parlé lors de son introduction. Cette journée a permis également d'imaginer pourquoi c'était important. C'est au niveau européen que nous devons agir pour traiter ce sujet correctement.

Si je ne peux pas vous révéler ce que l'avis que nous sommes en train de rapporter avec ma collègue, Françoise Sivignon, au sein de la commission des Affaires européennes et internationales, portera comme préconisations, je peux vous dire ce que nous y faisons actuellement ; nous nous sommes intéressés aux motivations qui poussent les personnes à prendre la route, à l'effet économique et social en matière de croissance et d'insertion dans l'économie globale, aux effets démographiques des migrations.

Nous avons interrogé les trois actes du Pacte sur la migration et l'asile autour duquel se cible notre avis : le renforcement des frontières extérieures et des règles de responsabilité, la coopération avec les pays tiers et la solidarité entre États membres.

C'est le projet européen qui se joue en ce moment avec ce Pacte. C'est une opportunité de repenser et redonner du souffle à l'intégration européenne, c'est une occasion de repenser le rôle de l'Union européenne, les solidarités afin de faire vivre un projet qui doit évidemment s'adapter aux réalités du monde.

Ce travail que nous avons réalisé et que nous sommes toujours en train d'effectuer, vous en avez donc eu un aperçu cet après midi. Ce sont des temps de formation, de découverte parfois, d'audition, de débat, d'échange, de délibération, de confrontation, de perception et d'avis. Ce que nous avons vécu cet après-midi et ce que nous faisons au quotidien au CESE méritent d'être bien plus souvent compris, vu. Ainsi, nous pourrions davantage apporter à la société et au monde politique, en montrant que le débat, le respect et la coconstruction sont toujours des idéaux atteignables.

Pour cette réponse équilibrée attachée au réel, qui se positionnera au niveau qui nous semble être le bon, celui de l'Union européenne, nous vous donnons rendez vous le 28 novembre pour le vote des conclusions de notre avis et pour découvrir le positionnement de la société civile organisée représentée au CESE, pour une nouvelle vision des politiques migratoires. Merci.



→ **Intervention de Roland Lescure,**
Ministre délégué chargé de l'Industrie

M. Lescure. Monsieur le Président, Cher Thierry Beaudet, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, je suis à la fois extrêmement honoré et un peu angoissé de me retrouver dans un hémicycle dans lequel je n'ai pas l'habitude de prendre la parole. J'arrive des « questions au Gouvernement » à l'Assemblée nationale, d'un autre hémicycle où j'ai un peu plus l'habitude de m'exprimer. Merci de me montrer depuis les quelques minutes où j'assiste à vos débats, des échanges un peu plus apaisés que de l'autre côté de la scène. Les « questions au Gouvernement », ce n'est pas toujours la même ambiance ! Je vous rejoins donc sur la forme comme sur le fond : être capable d'avoir des débats apaisés - vous me le disiez, Monsieur le Président, en aparté – fondés plus sur les faits que sur les perceptions, sur ce sujet comme tant d'autres, c'est évidemment extrêmement bienvenu.

On pourrait se dire que la période n'est pas forcément très propice pour parler de l'immigration. Au fond, elle ne l'est jamais, elle est souvent marquée autour de ce sujet par des fantasmes, des non dits, des totems et des tabous, et des perceptions.

85 %

des Françaises et Français
pensent que l'immigration s'est accélérée, alors que le solde est relativement stable

Vous le savez puisque vous travaillez sur le sujet depuis de nombreuses semaines, en France, 10 % environ des personnes sont issues de l'immigration, dont à peu près un tiers issu de l'Union européenne. Les Françaises et les Français ont l'impression qu'il y en a trois fois plus. 85 % des Françaises et des Français pensent que l'immigration s'est accélérée alors que le solde est relativement stable, environ 250 à 300 000 nouveaux arrivants par an, je ne parle que des nouveaux arrivants, certains repartent, d'autres (j'en ai été bénéficiaire) sont des Français qui émigrent. J'ai passé 10 ans merveilleux au Canada, j'y ai découvert un autre modèle d'immigration. J'en suis revenu sans doute un peu plus heureux, peut être aussi un peu plus divers dans mes approches, et ravi de revenir en France pour y épouser cette expérience politique qui me permet aussi, j'espère, d'apporter quelques expériences extérieures aux aléas de la politique.

Deux Français sur trois estiment que les immigrés perçoivent des aides et utilisent les services publics sans apporter de contribution en retour. Des faits existent, des études existent, l'OCDE a montré qu'en France, c'était à peu près 1 % du PIB (en net, en positif) la contribution effective de l'immigration à l'activité économique et la prospérité de la Nation. Je ne parle pas de certains éditorialistes qui font des parallèles osés entre l'infestation des punaises de lit et l'immigration. Cela m'a conduit à faire l'interview sur France Info que vous avez mentionné, car cela m'a rendu évidemment furieux. On sait bien que les punaises de lit viennent souvent de l'étranger, plutôt de New York et Montréal plutôt que de l'Érythrée ou du Mali. On peut en parler mais cela n'a rien à voir avec l'immigration.

Monsieur le Président, merci d'avoir organisé cette séance et de l'avoir intitulée tout simplement « L'immigration, parlons-en » car, comme tous les sujets un peu tendus, plus on en parle et mieux on parle, et en général mieux on se porte.

Je ne suis pas venu vous parler du projet de loi intégration et immigration qui fera l'objet d'un certain nombre de discussions au Parlement car ce n'est pas mon sujet. Deux ministres, le ministre de l'Intérieur et le ministre du Travail, le portent très bien. Je tiens quand même à vous répéter que les deux dimensions de ce projet de loi sont importantes pour le Gouvernement, et

très importantes pour le ministre de l'Industrie. La France, doit pouvoir mieux dire « non », « non, c'est non ». On a vocation à recueillir, à attirer, à recevoir un certain nombre de personnes qui viennent de l'étranger pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons de responsabilité humanitaire ou pour des raisons constitutionnelles qui font l'honneur de la France, et qu'aujourd'hui le regroupement familial est un élément important de l'immigration.

On a aussi un certain nombre de personnes qui n'ont pas vocation à être accueillies sur le territoire national et il faut pouvoir dire « non ». Il faut à la fois dire « oui » et « bien oui » et « non » et « bien non ». En France parfois — sans doute parce que c'est un tabou — c'est « ni oui ni non ».

Ce projet de loi a peut-être pour vocation de renforcer notre capacité collective à dire « non » et aussi à pouvoir mieux dire « oui ».

Quel meilleur endroit que le CESE pour parler de ce sujet ?

Le sujet de l'immigration, c'est un sujet politique. On le voit tous les jours et on va le voir dans les semaines qui viennent à l'Assemblée et au Sénat. C'est aussi un sujet sociétal, c'est aussi un sujet économique et c'est aussi un sujet social. C'est donc évidemment un sujet dont vous deviez vous saisir et dont il doit être

fait mention dans ces murs, dans une logique apaisée, fondée sur les faits, qui doit nous permettre d'avancer ensemble.

Au-delà des débats, je pense que vous avez tous un rôle très important à jouer vis-à-vis de ce sujet. L'immigration est un sujet bien trop sérieux pour être laissé uniquement aux politiques. Les associations doivent s'en saisir. Un certain nombre de représentants sont présents ici et le font déjà. Les entreprises doivent s'en saisir également, elles ont un rôle très important. Les syndicats doivent s'en saisir car le débat au sein des organisations syndicales peut sans doute progresser un peu.

Bref, c'est un sujet qui nous concerne toutes et tous ; c'est donc un lieu parfaitement adapté pour en parler.

Vous avez devant vous le ministre de l'Industrie. Il va donc vous parler d'industrie.

Ce ministre de l'Industrie est extrêmement fier que la France souhaite se réindustrialiser, que depuis six ans, sous l'impulsion du Président de la République, on ait souhaité faire de l'industrie une grande cause nationale, extrêmement fier que l'on ait commencé à inverser une tendance qui avait commencé il y a 40 ans, qui année après année a conduit la part de l'industrie dans le PIB à se réintroduire, à des usines à fermer et à des emplois

industriels à être détruits (plus de 2 millions ces 40 dernières années).

On a commencé à inverser cette tendance et je suis persuadé que pour apaiser la France, pour régler parfois des enjeux politiques de colère dans les territoires, pour redonner de l'espoir à nos territoires qui pour certains d'entre eux en ont trop perdu, l'industrie fait partie des réponses.

Je suis surtout persuadé que l'industrie est une réponse aux défis de la transition écologique. On ne fera pas de transition écologique apaisée et prospère si l'on ne développe pas en France l'industrie de la décarbonation, l'industrie verte. Par ailleurs, si l'industrie traditionnelle ne se dépollue pas, ne se décarbone pas, ne se verdit pas, on n'aura plus vocation à produire en France.

Réconcilier industrie et écologie, économie et écologie, j'en suis intimement convaincu, cela passe par l'industrie. Pour cela, on va avoir besoin d'investir, d'innover mais on va également avoir besoin de beaucoup de personnes, de beaucoup d'hommes (on en a déjà plus de 70 % dans l'industrie) et de beaucoup de femmes. On doit féminiser l'industrie, former des jeunes à l'industrie, donner envie à nos jeunes de rejoindre l'industrie. On aura besoin dans les dix ans qui viennent, parce qu'on va réindustrialiser mais aussi parce qu'un certain nombre d'entre nous vont partir à la retraite d'ici 2030 ou 2040,

de plus d'1,2 million de personnes dans l'industrie. Près d'un million de départs à la retraite sont prévus dans les dix ans qui viennent dans l'industrie française. Si tout va bien et que le ministre de l'Industrie réussit dans la mission qui lui est confiée, 100 à 200 000 emplois en plus sur les nouvelles industries, 1 300 000 personnes vont rejoindre les rangs de l'industrie.

Si l'on arrive à inverser la tendance, si l'on donne envie à nos jeunes de rejoindre l'industrie, si l'on arrive à la féminiser plus qu'aujourd'hui, un million d'entre eux viendront de ce pays. 1,2 million d'un côté, un million de l'autre, on aura évidemment besoin de faire appel à de la main d'œuvre étrangère pour répondre à ces besoins.

On est aujourd'hui face à des besoins. On peut apaiser un peu le débat en se disant que le fait qu'ils soient satisfaits par des hommes et femmes venant de l'étranger n'est pas ni un gros mot ni un tabou et une réponse raisonnable aux besoins de notre temps.

J'ai grandi dans les années 1960-70 à Montreuil dans une cité HLM. Il y avait autour de moi beaucoup de personnes venues en France pour développer l'industrie française. Dans ma cour d'école, des jeunes issus de ces familles, il y en avait aussi beaucoup autour de moi. Tout cela ne se passait pas si mal que cela à l'époque. C'était bien sûr avant la crise économique et sociale

des années 1970-80, dans un moment où l'industrialisation courrait bien vite et où les besoins de main d'œuvre étaient importants. On arrive à l'aune d'une période similaire. Que faut-il faire ? Je le répète, il faut former nos jeunes, féminiser l'industrie, mais il faut aussi intégrer dans l'immigration telle qu'elle est aujourd'hui la force et le potentiel économiques qu'elle porte.

Aujourd'hui, dans les chiffres de l'immigration légale, les 250 000 à 300 000 personnes qui nous rejoignent tous les ans, un tiers peuvent être rapprochés d'une certaine forme d'immigration économique, soit réelle, par le travail, soit de l'immigration par les études, qui peut mener à de l'intégration par le travail. Les deux tiers restants sont à la fois la fierté de la France, une certaine forme d'obligation morale et éthique ; c'est l'immigration par le droit d'asile et c'est l'immigration par le regroupement familial.

Il faut reconnaître aujourd'hui que sur cette partie de l'immigration de devoir, on a du mal à l'intégrer. Les personnes issues de l'immigration, souvent les conjoints et conjointes arrivant par le regroupement familial, sont moins intégrées sur le marché du travail que c'est le cas en Allemagne, au Canada ou ailleurs. On doit « mettre le paquet » sur l'intégration des arrivants.

S'agissant de l'immigration du travail, on a aujourd'hui des mécanismes

« La Banque publique d'investissement a fait une enquête auprès des chefs d'entreprise industriels. Plus de la moitié d'entre eux recrute aujourd'hui des travailleurs issus de l'immigration, et les mêmes souhaitent continuer à le faire. »

Roland Lescure

qui fonctionnent bien, c'est le cas du passeport Talent. Des parlementaires travaillent actuellement sur l'élargissement de ce passeport Talent, Marc Ferracci et mon suppléant, Christophe Weissberg, qui est aujourd'hui très concentré sur des besoins de très haute qualification, des chercheurs, des ingénieurs. On doit pouvoir élargir ce passeport Talent pour répondre de manière concrète, pragmatique aux besoins auxquels on fait face. On a besoin d'ouvriers qualifiés, de techniciens de maintenance, de soudeurs nucléaires. Tout cela contribuera à la réindustrialisation de la France.

Pour ce que j'appelle l'obligation d'obligation, de devoir de la France face à des situations très difficiles, on doit pouvoir accélérer les enjeux d'intégration. Je n'entrerai pas dans le détail mais cela a été dit tout à l'heure, je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin de beaucoup de dispositions législatives autour de le cela. On a peut-être besoin d'une petite révolution culturelle et d'un peu d'amélioration administrative.

Dans le projet de loi qui va bientôt revenir au Sénat et aller à l'Assemblée, des dispositions favorisent le travail des réfugiés en provenance d'un certain nombre de pays avant même qu'ils aient leur statut mais alors qu'ils sont en période d'attente. C'est une très bonne idée. Des dispositions peuvent permettre de régulariser des personnes en France qui sont aujourd'hui en France, qui travaillent dans des métiers en tension pour lesquels les chefs d'entreprise nous disent qu'ils en ont besoin.

Pour compléter et terminer l'intervention, je voudrais me retourner vers vous. Je parlais des chefs d'entreprise : la Banque publique d'investissement a fait une enquête auprès des chefs d'entreprise industriels. Plus de la moitié d'entre eux recrute aujourd'hui des travailleurs issus de l'immigration, et les mêmes souhaitent continuer à le faire. Quand la Banque publique d'investissement a voulu publier son rapport, elle a demandé à un certain nombre de chefs d'entreprise s'ils étaient prêts à témoigner individuellement. Aucun n'a

souhaité le faire. Elisabeth Morano a parlé de tabou. Je pense que l'on doit parler plus tranquillement de ces sujets. Vous y contribuez.

Il y a aujourd'hui des entreprises qui s'impliquent et qui sont prêtes à le dire. Je vais donc pouvoir les citer. Soyons fiers d'elles. Michelin qui forme des techniciens de maintenance, Schneider Electric, Sanofi qui fait du mentorat de femmes réfugiées, L'Oréal et La Belle-lloise qui les recrutent, il y a des entreprises qui sont prêtes à le faire. Elles sont représentées dans la salle, merci à vous tous et à vous toutes de faire le travail et continuez, surtout !

À partir du moment où l'on parle d'immigration légale, dans laquelle les travailleurs immigrés ont les mêmes statuts que ceux qui ne le sont pas, il n'y a pas de raison de voir l'immigration comme elle a été vue historiquement : une main-d'œuvre à bas coût nivelant par le bas et qui conduit la France à mettre en danger son modèle social. Au contraire, à partir du moment où l'on est prêt à vraiment les intégrer, ce n'est pas le modèle social qui sera nivelé par le bas, c'est l'ensemble de l'économie qui se sentira plus prospère.

Enfin, les associations sont précieuses. Saïd Hammouche fait un travail exceptionnel dans les quartiers et au delà, Moussa Camara. Je pense à l'association Each One dans laquelle Mme Moreno est impliquée. On a besoin

de travailler ensemble sur ces sujets, de manière concrète, comme vous le faites ici, pour apaiser le débat et le faire avancer dans une logique constructive.

En revanche, je crois qu'il ne faut faire preuve d'aucun angélisme en la matière, et être extrêmement ferme sur l'immigration illégale.

Je parlais des dirigeants d'entreprise qui jouent le jeu. D'autres ne le jouent pas. À l'article 8 du futur projet de loi, les amendes pour les employeurs d'étrangers sans titre de séjour les autorisant à travailler, sont prévues d'être augmentées. C'est une bonne chose. On doit aussi s'assurer que celles et ceux qui viennent travailler sont prêts à le faire en respectant les principes républicains. C'est prévu aussi par ce projet de loi.

On doit mettre en place l'ensemble des outils, des instruments, des acteurs qui doivent se mobiliser pour faire en sorte que ce débat puisse être efficace et opérationnel.

Je voudrais dire deux choses pour terminer.

Premièrement, je n'ai pas peur de l'appel d'air. Si l'on est capable d'expliquer, de factueliser, d'objectiver les raisons pour lesquelles on a besoin de main d'œuvre et pour lesquelles les gens qui vont venir viennent travailler, contribuer, compléter, pérenniser le modèle social à la française, au contraire, l'appel d'air

en sera limité. À partir du moment où l'on assume le fait que celles et ceux qui viennent le font pour des raisons humanitaires ou de réelles raisons, partagées, on se retrouvera sans doute avec un risque d'appel d'air bien plus limité. J'en suis convaincu.

Le deuxième point, qui a été souligné par le rapporteur, est que tout doit se faire dans un cadre européen. Cela tombe bien, le rapport du CESE arrive bientôt et dans la foulée les élections européennes.

Je vous engage donc, car cela fera partie des débats européens, à traiter de ce sujet sans tabou. Il faut que l'Europe, elle aussi, sache mieux dire « non », mieux dire « oui », et que l'on avance ensemble sur le sujet, loin des colères, avec de l'espoir, dans une logique où — je l'espère — l'Europe et la France continueront d'être des exemples en la matière.

Merci à tous et à toutes et bonne continuation.

Introduction par
THIERRY BEAUDET
Président du CESE

FRANÇOIS HÉRAN · EL MOUHOUB
MOUHOUD HILLEL RAPOPORT · ANNE-SOPHIE
BRUNO EKRAMÉ BOUBTANE · LIONEL RAGOT
SAÏD HAMMOUCHE · PIERRE-OLIVIER RUCHENSTAIN
RACHID BAKHALQ · ELISABETH MORENO
KENZA OCCANSEY

Intervention de
ROLAND LESCURE
*Ministre délégué chargé
de l'Industrie*

**Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux**

